

LES ANCIENS P.G. JUIFS ET LES INDÉMNITÉS AUX VICTIMES DU NAZISME

Nos camarades savent déjà que l'administration allemande a accepté, après des longs efforts et grâce à l'action incessante de notre Union d'indemniser les anciens prisonniers de guerre juifs ayant subi des discriminations raciales au cours de leur captivité dans les Stalags. Des nombreux camarades ont déjà obtenu satisfaction. Il s'agit des P.G. qui nous ont confié leur dossier avant la date de la forclusion, c'est-à-dire avant le 1^{er} avril 1958.

Ceux des P.G. qui ont déposé leur demande dans les délais peuvent s'adresser à notre Union qui fera le nécessaire pour défendre leurs droits auprès de l'administration.

Quant à ceux qui n'ont déposé leur dossier qu'après la date mentionnée plus haut, nous avons entrepris une action pour que leurs demandes soient prises en considération.

Nous publions ici la résolution qu'a adoptée notre dernière assemblée générale et que nous avons adressée aux autorités compétentes.

Les Anciens Combattants Juifs de France de la guerre 1939-1945, réunis en Assemblée de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, le 30 novembre 1961, félicitent l'organisation de ses efforts persévérants dans la défense des intérêts des anciens Prisonniers de Guerre juifs, ayant subi des discriminations raciales dans les camps en Allemagne;

constatent avec satisfaction l'aboutissement heureux de ses démarches et la reconnaissance par l'Administration Allemande

des droits à réparations des P.G. juifs victimes du nazisme.

Prenant en considération que de nombreux P.G. n'ont pas déposé leur demande dans les délais, du fait que l'Administration Allemande de la B.E.G. de Cologne, avait émis l'avis que ces demandes n'avaient aucune chance d'être prises en considération,

L'Assemblée Générale demande la levée de forclusion pour les anciens P.G. juifs qui remplissent les conditions de la loi d'indemnisation.

P.S. - Soulignons que la loi d'indemnisation en question concerne exclusivement des personnes n'ayant pas possédé la nationalité française avant la guerre.

Quant aux autres P.G., ils peuvent bénéficier de l'accord franco-allemand du 15 juillet 1960 sur l'indemnisation à condition d'avoir été internés dans les camps de Rawaruska et de Kopierczyn.

ATTENTION A LA FORCLUSION !

Le délai pour déposer la demande concernant cette catégorie de victimes du nazisme expire le 28 FEVRIER 1962.

L'activité de notre section lyonnaise

L'Assemblée Générale de la Section de Lyon s'est déroulée le 12 décembre 1961, à la Maison Communautaire, en présence de 50 camarades.

La séance est ouverte par notre président sortant GITTNER, qui remercie ISI BLUM d'être venu spécialement de Paris et tous les camarades, du travail fait dans l'année et propose Albert COHEN pour présider notre 17^e Assemblée Générale.

Le Président passe immédiatement la parole au Secrétaire général M. GROBOCOPATEL pour le rapport moral, qui se félicite de l'entente totale, malgré les remous des dernières années. Il passe en revue les diverses initiatives prises (commémoration du Ghetto de Varsovie et de Châtillon d'Azergues etc...) et est heureux de faire savoir que 15 adhésions nouvelles ont été enregistrées dans l'année.

RATTNER donne le compte rendu financier.

Après qu'une discussion ait eu lieu sur les rapports moral et financier, adoptés à l'unanimité, notre camarade ISI BLUM nous fait un brillant exposé des réalisations de l'Union.

Les résolutions étant adoptées, le nouveau comité est élu :

BRENDEL, COHEN, ELZON, GITTNER, GROBOCOPATEL, KAM, KAMINSKI, KAPE, ABRAMOWICZ, Isidore, KLEIN, WOLF, LE-MANSKI, RATTNER, ROTH-

Merci, camarades et amis !

Chaque jour des camarades et amis viennent nous remercier ou bien nous écrivent pour exprimer leur reconnaissance à l'organisation qui défend avec tant d'énergie et tant de dévouement les intérêts de tous ceux qui ont lutté et qui ont souffert pendant les sombres années de la guerre 1939-45.

Les dons que beaucoup d'entre eux offrent si généreusement et spontanément au profit de nos œuvres sociales en constituent un témoignage vivant.

Nous pourrions citer des exemples émouvants des personnes parmi les moins fortunées qui font ce geste souvent au prix d'un grand sacrifice.

C'est de tout cœur que nous leur adressons nos remerciements.

5^e LISTE DE DON

	NF
AKIERMAN	100
BIR	200
BIRMAN	50

BIMBAD	100
BUZYN	150
COURCHAURE	50
CYTRYNBLUM	100
DORFMAN	200
DUTKIEWICZ	100
EISNER	10
FREIREICH	50
FRYMERMAN	100
GERTNER	150
GERSZT	50
GERSTENBROT	50
GLAZMAN J.	200
GERDMAN	100
GOLDBERG Icek	200
GUTENSTENNE	100
Mme HARDY	250
HOFFMAN	50
KAC	300
KAUFMAN	200
KOKUSCH	300
Mme KOPELWICZ	50
KUCHARZ	200
LEWIN A.	500
LEDERMAN	100
Mme MITNIK	500
MLETZER	500
PRZYROWSKI	100
RAJCHMAN	50
ROITER	150
ROZANSKI	100
RYCHTER	200
RYMWROT	300
SMOLARSKI	100
SZWARCENBERG	100
Mme VAGER	500
WAINSTADT	150
WIEWIORKA	200
WILDENBERG	500

RECTIFICATIF :

AJCHENBAUM 150 NF au lieu de 100 indiqué dans la précédente liste.



De gauche à droite : MM. Harpaz, Conseiller culturel de l'ambassade d'Israël; Koppelman, aumonier militaire; le Cdt Beauchamp, représentant le gouvernement militaire de Lyon et Gittler, président de la Section.

(Suite page 5)

Le 24 décembre, à l'Arc de Triomphe



C'est à la Fédération groupant les organisations des anciens combattants juifs qu'incombait l'honneur de raviver la Flamme du Soldat Inconnu le 24 décembre dernier.

Nos camarades Schuster, secrétaire de l'Union (à gauche sur notre cliché) et Haitman, porte-drapeau (à droite) accomplirent le geste sacré.

EXCURSION EN ISRAËL

Jamais deux sans trois dit-on. Les deux premières excursions en Israël ayant été une parfaite réussite, de nombreux camarades nous ont demandé d'en organiser une troisième pour les prochaines vacances d'été.

Le Comité vient donc de décider d'organiser une nouvelle excursion et une commission s'est mise au travail pour exa-

miner les meilleures conditions à offrir à nos amis pour ce voyage.

Nous vous tiendrons au courant dès que tous les détails seront élaborés.

Mais nous vous conseillons dès à présent de vous inscrire si vous avez l'intention d'aller en Israël cet été.

Assemblée Générale à Saint-Quentin

L'Assemblée Générale de notre section de Saint-Quentin s'est déroulée le 19 janvier dernier dans une ambiance de franche camaraderie.

Présidée par GLOVICZOVER, le secrétaire et le trésorier ont rendu compte, aussi bien de l'activité que de la gestion financière.

Après discussion il a été décidé de réunir les camarades au moins une fois tous les deux

mois.

Un débat s'est engagé sur les dangers du fascisme et il a été décidé de prendre contact avec les organisations démocratiques et d'Anciens Combattants de la ville, afin de s'opposer aux menées de l'O.A.S.

Le Comité sortant a été réélu à l'unanimité.

Notons que la section nous a adressé, à titre de cotisation, 100 NF.

Notre 17^e bal à été un succès !

Le 17^e bal de notre Union, le 24 décembre dernier au Palais d'Orsay, a connu un succès aussi bien du point de vue de l'ambiance que matériellement. Tous nos camarades et amis ont exprimé une fois de plus leur satisfaction de se retrouver dans une atmosphère de franche camaraderie.



Vue partielle d'un des salons du Palais d'Orsay où se déroulait notre fête

HOMMAGE A LA MÉMOIRE DU GROUPE MANOUCHIAN

L'UGEVRE, en collaboration avec l'A.N.A.C.R., rendra, comme tous les ans un solennel hommage aux valeureux combattants du Groupe MANOUCHIAN-BOCZOV-RAIMAN.

La cérémonie au cimetière d'Ivry aura lieu le 25 février 1962. Rendez-vous Porte de Choisy à 10 h. 30.

La soirée commémorative se tiendra le 13 mars 1962 à 20 h. 30 au Cinéma LE DAUPHIN, 65 bis, rue La Fayette, Paris (métro Cadet). Après les discours qui seront prononcés par :

- un délégué de l'A.N.A.C.R.
- le Président de l'U.G.E.V.R.E.
- un délégué de l'U.F.A.C.

le film « L'ETOILE » retraçant la vie dans les camps de concentration sera projeté.

Nous adressons un pressant appel à nos amis pour qu'ils assistent nombreux à ces cérémonies du souvenir. Les billets pour la soirée commémorative sont à leur disposition à notre siège.

AVEC TOUS LES ANTIFASCISTES POUR LA DÉFENSE DE LA LIBERTÉ

Il était naturel que dans le torrent populaire de protestation contre le danger fasciste et les agissements criminels de l'O.A.S., notre Union prit sa place pour faire entendre la voix de ceux qui prirent volontairement les armes en 1939 pour combattre le nazisme et

défendre les libertés et la France des Droits de l'Homme...

C'est ainsi que nous nous sommes adressés, pour les inciter à prendre position à l'U.F.A.C., au C.R.I.F., à la Fédération groupant toutes les associations d'anciens Combattants juifs, etc.

Nous avons donné notre adhésion à l'appel de la ligue des Droits de l'Homme dont nous publions ici le texte ; nous avons répondu favorablement à l'invitation des Etudiants Juifs, à former un comité de vigilance antifasciste et avons contresigné l'appel de 8 organisations juives publiée dans ce journal.

Voici le texte de la Ligue des Droits de l'Homme et les Organisations l'ayant approuvé.

« Les Organisations soussignées,

« Dénoncent l'action criminelle de l'O.A.S., de ses agents, de ses complices, de ses inspirateurs, qui menace la vie de tous les citoyens et les libertés même les plus élémentaires.

« Elles estiment que, devant la multiplication des attentats et la montée de la menace fasciste que les pouvoirs constitués n'ont pas enrayerées, tous les Français doivent se considérer comme mobilisés pour la défense de la justice, des droits de l'Homme et de la Démocratie.

« Elles souhaitent que l'action indispensable ait lieu avec la participation et dans l'union sans exclusive de toutes les forces morales, politiques et syndicales attachées à la démocratie. »

Amis de l'Express ;
Association des Déportés, internés, Résistants et Patriotes ;
Association pour la sauvegarde des Institutions judiciaires ;
Centre d'entraînement aux méthodes d'Education active ;
Cercle Bernard Lazare ;
Club Jean Moulin ;
Comité français du Cinéma pour la jeunesse ;
Comité Maurice Audin ;
Confédération Générale du Travail ;
Eclaireurs de France ;
Fédération Française des Associations chrétiennes d'Etudiants ;
Fédération nationale des Anciens d'Algérie ;
Fédération nationale des Francs et Franches Camarades ;
Fédération nationale des Libres-Penseurs de France ;
Fédération nationale des Officiers et Sous-Officiers de réserve républicains ;

Fédération Unie des Auberges de Jeunesse ;
Fédération sportive et gymnique du Travail ;
Ligue d'Action pour le Rassemblement antifasciste ;
Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen ;
Ligue française de l'Enseignement ;
Maison Internationale des Jeunes ;
Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix ;

Mouvement de Libération ouvrière ;
Syndicat général de l'Education nationale ;
Syndicat national de l'Enseignement secondaire ;
Témoignages et Documents ;
Tourisme et Travail ;
Union des Etudiants juifs de France ;
Union nationale des Etudiants de France ;
Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs ;
Union des Vaillants et Vaillantes ;
Vérité et Liberté ;
Vie nouvelle.

Il a été décidé par les organisations qui ont participé à l'élaboration de ce texte, que celui-ci serait soumis aux partis politiques et aux organisations politiques de jeunesse.

100 résistants de toutes tendances

Un appel signé par plus de cent personnalités de la Résistance a été récemment rendu public.

Dénonçant « toute confusion entre leurs actions passées et celles des factions de l'O.A.S., dont les buts sont à l'opposé de ceux de la Résistance, et qui comptent nombreux dans leurs rangs les anciens partisans du nazisme », les signataires demandent « que toutes mesures

soient prises pour mettre hors d'état de nuire les fomentateurs de guerre civile ; toute mansuétude à leur égard ne pouvant qu'ouvrir la voie au fascisme ».

Ils « appellent tous les anciens Résistants à se retrouver et à agir au grand jour, leur union pouvant servir d'exemple et de stimulant à la jeunesse éprise de liberté et à tous les citoyens décidés à tenir en échec, quoi qu'il arrive, les facilitateurs de l'O.A.S. et leurs complices ».

La liste des signataires compte des personnalités aussi diverses que le général de Larminat, Benoît Frachon, René Capitant, André Philip, Alain Savary, Pierre Villon, Paul Boncour, François Mauriac, le Bâtonnier Paul Arrighi, Claude Aveline, Jean Cassou, Diomède Catroux, Robert Chambeiron, Pierre Cot, André Hauriou, l'Amiral Muselier, ainsi que de Pierre Paraf, président du M.R.A.P. ; Bernard Leccache, président de la L.I.C.A. ; de Jean Pierre Bloch, Léo Hamon José Aboulker, Emmanuel d'Astier, Jacques Debu-Bridel, l'abbé Glasberg, Louis Martin-Chauffier.

L'activité de notre section lyonnaise

(Suite de la page 2)

Parmi les personnalités officielles se trouvaient : Le Commandant Beauchamp, représentant le Gouverneur Militaire, MM. Paul Rochat, adjoint au Maire de Lyon, Alban Vistel, Compagnon de la libération, Coulomb, Député et Vice-président du Conseil Général du Rhône, Coppelmann, aumônier des Anciens Combattants Juifs, Harpaz, Conseiller, représentant Walter Eytan, Ambassadeur d'Israël, Pierre Levy, Secrétaire de la L.I.C.A.

L'U.F.A.C. condamne les agissements criminels de l'O.A.S.

Le Conseil d'administration de l'U.F.A.C. réuni le 11 février a voté une résolution relative à la situation actuelle en France.

Il « Dénonce les sérieux dangers que font courir aux libertés et aux Pays ceux qui, en métropole, reprenant les méthodes des fascistes

et des nazis, spéculent sur la division des Français et l'instauration d'un climat de guerre civile pour parvenir à leurs fins,

et « Demande que, sans tarder, toutes mesures soient prises afin de mettre hors d'état de nuire tous les fomentateurs de guerre civile et notamment les meneurs de l'O.A.S. »

Les anciens P.G. prennent position

Le comité fédéral de la Fédération nationale des Combattants prisonniers de guerre, au nom de ses 800.000 adhérents, s'élève dans une résolution contre la dégradation de la situation intérieure et les risques de guerre civile.

« C'est par les mêmes voies, dit notamment cette résolution, que tout près de nous, l'Allemagne et l'Italie sombrèrent dans leurs régimes totalitaires.

Ceux qui ont combattu pour que la France restât le pays de la liberté ; ceux qui dans l'exil ont vu de près l'indignité d'un peuple asservi par les siens, doivent réclamer du pouvoir qu'il assume pleinement sa mission ; ce qui lui commande d'abord d'abattre la subversion en cours ; de frapper résolument ses chefs, d'éliminer dans l'appareil de l'Etat les complicités ou complaisances qu'ils y peuvent trouver. »

Ainsi que l'U.G.E.V.R.E.

L'Union Fédérale des Groupements d'Anciens Engagés Volontaires et Résistants d'origine Etrangère, l'UGEVRÉ a, à son tour, adopté une motion où il est dit notamment qu'elle :

« Condamne avec vigueur les attentats au plastic et les menaces exécutées par les agents de l'O.A.S. qui voudraient instaurer en France un régime de dictature et de terreur que beau-faire abstraction des divergences politiques et philosophiques et d'agir, dans l'union la plus large et sans exclusive, comme l'on fait en 39-45 les milliers de combattants tombés en héros contre les occupants hitlériens et leurs complices en France. » coup de camarades ont déjà connu et combattu.

« Devant ce danger qui nous menace tous, il est temps de

NOTRE AMI
LE GRAND PEINTRE
MANÉ KATZ

Officier de la Légion d'Honneur

C'est avec grand plaisir que nous avons appris la nomination au grade d'Officier de la Légion d'Honneur de notre ami, le grand peintre, Mané Katz.

Nous lui exprimons à cette occasion nos plus chaleureuses félicitations.

Réunie à Vienne en conseil général, la F.I.R., lance un appel pour une rencontre internationale du monde combattant

Le Conseil Général de la Fédération Internationale des Résistants, qui groupe actuellement 41 organisations de 21 pays de l'Ouest et de l'Est, s'est réuni à Vienne du 1^{er} au 3 décembre.

Les résolutions adoptées soulignent le bilan positif de 10 années d'activité, ainsi que l'importance considérable des tâches nouvelles qui lui incombent.

La résolution générale traite de la paix et du désarmement, de la solution pacifique du problème allemand, de la défense des libertés, de la défense des intérêts moraux et matériels des résistants et des victimes du fascisme, de l'union de la Résistance et de l'union du monde combattant.

Des résolutions particulières ont été adoptées sur le problème des réparations aux victimes du nazisme par la République fédérale allemande, sur la défense de l'honneur des Résistants, sur la défense des droits

matériels et moraux des anciens résistants, des victimes du nazisme et de leurs familles, sur le procès Eichmann.

Enfin, le Conseil Général a lancé un appel pour une rencontre internationale du monde combattant, dont nous publions le texte ci-dessous.

Seize années après la fin de la dernière guerre mondiale, le monde n'a pas encore retrouvé la certitude de la paix, à laquelle aspirent tous les hommes de cœur et de raison.

Les anciens résistants et les victimes du nazisme sont de plus en plus inquiets devant les dangers qui menacent la paix du monde.

Leur inquiétude est partagée par les anciens combattants, les mutilés et invalides, les prisonniers et les victimes des deux guerres mondiales.

Tous ceux qui ont connu les horreurs du dernier conflit mondial et qui sont conscients de l'ampleur de la catastrophe qui s'abattra sur l'humanité

Lamerding doit répondre de ses crimes devant la justice française

déclarent 47 organisations groupées dans le Comité de liaison de la Résistance

Le Comité de liaison de la Résistance a publié le communiqué suivant :

« Le procureur général auprès du Parquet de Dusseldorf, en République Fédérale Allemande, ayant récemment déclaré que la responsabilité de l'ex-général SS Lammerding, dans les crimes de guerre commis par la division SS Das Reich, qu'il commandait en France au printemps 1944, n'était pas établie, le Comité de liaison de la Résistance qui groupe 47 associations amicales et organismes liquidateurs de mouvements et réseaux considère nécessaire de rappeler :

1. — Que Lammerding fut condamné à mort par contumace le 5 juillet 1951 par le tribunal militaire de Bordeaux ;
2. — Que le ministre de la Défense nationale déclarait devant l'Assemblée nationale le 19 février 1953 : « Le gouvernement français estime qu'en ce qui concerne le général Lammerding, la signature par celui-ci de la proclamation qui a décidé du sort de 99 Français de Tulle est la preuve absolue de sa culpabilité de meurtre » ;
3. — Que l'extradition de Lammerding n'ayant pas été obtenue, alors que son adresse était connue des autorités françaises et allemandes depuis 1953 donc bien avant que la République Fédérale Allemande puisse arguer de la souveraineté qui lui fut conférée par les accords de Paris, le Comité de liaison, ainsi que l'Union française des Associations de Combattants, considèrent qu'en égard au caractère exceptionnel des crimes de guerre de Tulle et d'Oradour, toutes mesures utiles doivent encore être prises pour que Lammerding soit amené à répondre de ses crimes devant la justice française ».

LE 25 MARS A L'UNESCO LA JOURNÉE NATIONALE CONTRE LE RACISME L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX

La Journée Nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix organisée par le M.R.A.P. aura lieu cette année le dimanche 25 mars au Palais de l'UNESCO.

Signalons à cette occasion que notre grand ami, M. Pierre Paraf vient d'être élu président du M.R.A.P. et que l'ancien président, M. Léon Lyon-Caen devient Président d'honneur.

au cas où un nouvel incendie s'allumerait, ont le devoir impérieux de tout mettre en œuvre pour épargner au monde une nouvelle guerre.

Le Conseil général de la FIR adresse un appel pressant aux représentants du monde combattant et aux victimes des guerres et du fascisme de toute l'Europe à se rencontrer dans les premiers mois de 1962, pour échanger, par delà les divergences d'opinion, leurs points de vue et pour rechercher les moyens de contribuer à la détente internationale et à la sauvegarde de la paix.

★

Dans l'impossibilité, pour des raisons d'ordre technique, de répondre favorablement à l'aimable invitation de prendre part aux assises de Vienne, nous avons adressé à la Fédération Internationale des Résistants nos félicitations et nos vœux de réussite dans ses travaux.

Taux trimestriel des pensions

PENSIONS DE 10 A 80 %

INVALIDITE		
10 %		55,02
15 %		82,53
20 %		110,04
25 %		137,55
30 %		186,02
35 %		217,46
40 %		247,59
45 %		279,03
50 %		309,16
55 %		340,60
60 %		372,04
65 %		403,48
70 %		434,92
75 %		466,36
80 %		497,80

INVALIDES AU-DESSUS DE 80 %

Degrés d'invalidité	Pensions principales	Statut des G. M. Art.36 ou 37	Total
85 %	472,91	—	640,59
85 % avec statut	»	262,00	818,75
90 %	482,08	—	683,82
90 % avec statut	»	393,00	975,95
95 %	484,70	—	751,94
95 % avec statut	»	524,00	1.142,32
100 %	487,32	—	822,68
100 % avec statut	»	655,00	1.310,00

MAJORATIONS POUR ENFANTS Aux invalides d'un pourcentage inférieur à 85 %

TAUX		
10 %		6,95
15 %		10,35
20 %		13,76
25 %		17,30
30 %		23,32
35 %		27,25
40 %		31,05
45 %		34,98
50 %		38,65
55 %		42,58
60 %		46,51
65 %		50,44
70 %		54,37
75 %		58,30
80 %		62,23
85 %		85,15
90 %		100,87
95 %		111,35
100 %		120,52

Voyage pèlerinage aux ex-stalags III

C'est un groupe d'anciens P.G. de la région de Saumur qui est à l'origine de l'initiative d'un voyage pèlerinage aux ex-Stalags III.

Leur travail consista jusqu'à maintenant à organiser une sorte de référendum auprès des divers groupements et associations d'A.C. P.G. afin de recueillir le maximum d'adhésions de principe à ce projet.

A ce jour 2.500 participants éventuels se sont fait connaître, mais la prospection continue. Si parmi nos camarades se trouvent d'anciens P.G. que cette initiative pour-

rait intéresser, des questionnaires sont à leur disposition à notre siège 58, rue du Château-d'Eau.

Peuvent participer au voyage : Toutes les personnes qui le désirent (même non P.G.).

Epoque prévue : Vacances 1962. La date exacte sera fixée aussitôt que les questionnaires, dont il est fait mention ci-dessus, seront ren- trés.

Coût du voyage : 500 NF environ. Votre inscription immédiate vous réserve des droits et ne vous crée aucune obligation pour le moment.

Inscrivez-vous
dés maintenant
pour participer
à l'excursion
en Israël

organisée par notre Union
pour les prochaines
vacances

CARTE DE PRIORITE 1962 - 1963 - 1964 - 1965 - 1966

A dater du lundi 26 mars 1962, les cartes de priorité au mil- lésime 1962-1966 seront acceptées aux contrôles et dans les voitures de la Régie Autonome des Transports Parisiens (ré- seaux routier et ferré). Les cartes non échangées qui seront présentées après cette date seront susceptibles d'être confis- quées. Le renouvellement des cartes s'effectuera à la Préfecture de Police, Caserne de la Cité, Cour du 16-Août, rez-de-chaussée, salle Louis-Lepine. Il aura lieu, en semaine exclusivement, jus- qu'au 24 mars 1961 de 8 h. 45 à 18 heures, dans les conditions suivantes :

*Cartes de priorité des mutilés de guerre
des mutilés militaires « hors guerre »..
et des victimes civiles de guerre*

Pièces à produire :

- 1) Carte d'invalidité S.N.C.F. non périmé, pour les mutilés à 25 % et au delà;
- 2) Carnet de pension d'invalidité ou brevet d'allocation pro- visoire d'attente ou brevet de pension définitive;
- 3) Dernier coupon postal de paiement ou de virement à un compte chèque postal (pour les pensionnés payés par avance, une attestation de paiement du bureau payeur ou de la Paierie Générale);
- 4) Carte d'électeur ou certificat d'inscription sur les listes électorales ou feuille d'imposition de l'année en cours (cote mobilière), ou quittance de loyer, ou quittance de gaz ou d'électricité;
- 5) La carte de priorité au millésime 1958-1959-1960 et une photographie.

Le renouvellement aura lieu comme suit :

du lundi 15 janvier au samedi 20 janvier, cartes n° de 1 à 10.000
du lundi 22 janvier au samedi 27 janvier, cartes n° de 10.001 à 20.000
du lundi 29 janvier au samedi 3 février, cartes n° de 20.001 à 30.000
du lundi 5 février au samedi 10 février, cartes n° de 30.001 à 40.000
du lundi 12 février au samedi 17 février, cartes n° de 40.001 à 50.000
du lundi 19 février au samedi 24 février, cartes n° de 50.001 à 60.000
du lundi 26 février au samedi 3 mars, cartes n° de 60.001 à 70.000
du lundi 5 mars au samedi 10 mars, cartes n° de 70.001 à 80.000
du lundi 12 mars au samedi 17 mars, cartes n° de 80.001 à 90.000
du lundi 19 mars au samedi 24 mars, cartes n° 90.001 et la suite

Les cartes des bénéficiaires de l'article 18 (ancien article 10) seront échangées jusqu'au 24 mars.

Les titulaires de la carte 1958-1959-1960 habitant les com- munes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne non desservies par le réseau routier de la Régie Autonome des Transports Parisiens devront également se présenter à la Préfecture de Police, sans distinction de semaine, munis des pièces ci-dessus énumérées, en fournissant en outre un certificat de travail récent.

Exonération de la redevance sur les postes de radiodiffusion et de télévision

Les décrets n° 60.1469 du 29 décembre 1960 et n° 61.727 du 10 juillet 1961, ont rappelé les bénéficiaires de l'exonération de la taxe radiophonique et té- lévision.

Les pensionnés de guerre au taux au moins égal à 100 %, non imposables sur le revenu, sont compris dans la liste de ces bénéficiaires.

Cependant, les « Implaga- bles » quoique percevant une pension égale à celle attribuée à un tuberculeux de guerre à 100 % étaient écartés de ladite exonération.

Considérant, en ce qui nous concerne, que ces « Implaga- bles » devaient être assimilés aux invalides à 100 % en ma- tière d'exonération de cette

taxe, nous avons, au nom de notre Association, soumis ce cas au Secrétaire d'Etat chargé de l'information, qui nous a fait la réponse suivante :

« Par lettre D. 14.965 du 25 octobre 1961, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le cas des Invalides classés « Im- plagables », sollicitant en leur faveur le bénéfice de l'exonéra- tion de la redevance sur les postes de radiodiffusion et de télévision.

J'ai l'honneur de vous infor- mer de ce que des instructions dans ce sens viennent d'être données au service compétent. »

Nous conseillons donc aux intéressés de formuler leur de- mande d'exonération au service régional des redevances radio- phoniques.

Notre camarade Naumberg

annonce la réouverture
de son restaurant

chez *Rose*

62, rue Turbigo - Tél. : ARC. 69-22

Cadre entièrement rénové
SPECIALITES YIDDISH

אדגאן פון פארבאנד פון די געו. "דישע פראנט-קעמפער

אין דער לויז פון די ווארשע

דער קאמפאסט אונזערער וועלכער
צייכנט אונז אן די ריכטונג ביי א
קאמפליצירטער סיטואציע, האט אונז
קיינמאל נישט פארפירט: ער ווייזט
אונז כסדר דעם וועג פון די פאט-
ריאטן, דעם וועג פון די רעפובליקא-

דער אלגעמיינער שטריק, נישט
נאר אין פאריז, נאר איבערן גאנצן
לאנד, די מיליאנען מאסע, וואס
האט דעם 31טן פעברואר פארפליצט
זיין פאריזער גאסן באגלייבנדיק צו זיי-
נער אייביקער רו די געפאלענע עלדן,
זענען געווען א מעכטיקע דעמאנסט-
ראציע פון קראפט, פון ווירדיקייט, פון
אנטשלאסנקייט פון א פאלק, וואס וועט
נישט אופן נישט דערלאזן, אז עס זאל
איינשטעלן אין לאנד פון דער גרוי-
ער ארואלצונג און פון מענטשן-
עכט, א באצירעזעם.

די דאזיקע היסטארישע טעג, וואָס
מיר האָבן נאָר וואָס אַדורכגעלעבט,
האָבן אויך באַוווּן, אַז קעגן די גע-
פאָרן פון פאַשיזם, ווערן אַוועקגעלייגט
אַז אַז אַז אַז אַז אַז אַז אַז אַז אַז אַז אַז
אישער אַדער סינדיקאַלער צוגעהער-
יקייט, און אַז אַז אַז אַז אַז אַז אַז אַז אַז
אייניקן זיך, טראָץ אַלע מכשולים,
וועטקט ווי זיי האָבן עס געטאָן אין
פאָרמקען קעגן בלוטיקע אַקאָפּאַנט
דער לעצטער מלחמה

„די יידן זיינען שטיגנדיקע וועגס,
פון אמרייע ראסן, אומוויידיק באַ-
שאַכט און ווערן אלס מענטשן... עס
איז נויטיק וועלכע שטראָפּן פון וועל-
כע די וועלט זאל אויפציערן... היט
אייך פאר די שמוציקע יופעס.“

די דאָזיקע „פערל“ זיינען אייניקע
אויסצוגאנג פון אַן עקלאַפּטן רייזונגס-
בריוו, וואָס עס האָט באַקומען אַ יידי-
שע פּראָפּעסאָר פון אַ גימנאַזיע „אין
ווערסאַל געזעמטעס דורך אַ. א. ס.
ווערסאַל“

באר די דאזיקע דראאונגען איז
גלייך געקומען אן אויפרייס ביי די
שירן פון דער גימנאזיע.
ווען מען זאל אפילו אנעמען, אז
דער דאזיקער ברייט אדער ערשט
צו אים זינען גישט מער ווי ליטערא-
טור פאפולערט פון אייניקע יונגע
עצהציעטע גימנאזיסטן, אנגעשעט
דער ע. א. א. פראגאנדע בלייבט
מער ענין גישט ווי אייניקער ערנסט.

די לאגע איז זייער אן ערנסטע אין
לאנד. קיינער אויסער די פאשיסטן
און זייערע פריינט קאנטעסטירט עס
מער נישט. יעדן טאג ציילט מען אין
יי צענדליקער די מארדן און אטענר

אעוועזענע ידישע קריגס-געפאנגענע

נען זיך ווענדן צום קאמבאטאנטן-
פארבאנד, כדי צו דערלעדיקן פאזי-
טיון זייער ענין.

וואס שייך די פארשעפטקטע, די וואס האבן די ביטע אפגעגעבן, נאך יעם 31-טן מערץ 1958 זעצט פאר אונזער פארבאנד זיינע באמיאונגען לכדי אויך זיי זאלן קענען געניסן פון יער אנטשעדיקונג.

אין גרעסטן טייל האבן דאך די קריגס-געפאנגענע נישט אפגעגעבן יענע ביטע דערפאר ווייל די דייטשע געטשעדיקונג - אדמיניסטראציע האט נאך אלעמאל נישט געגעבן קיין שום שאנסן מיט דער האטענאריע נאצי-קרבנות.

די מיטגלדער פון דער מיטעל-
עקצעציע ביי אוניווער פארבאנד ווערן
איינגעלאדן אויף דער יערלעכער אל-
עמיינער פארזאמלונג פון דער מיט-
ל, וועלכע קומט פאר זונטיק, דעם
22טן פעברואר, 3 נ. מ. אין אוניווער
אקאל, 58 רי שאטאדא.

ווי באקאנט, האט די דייטשע אָד-
ניגיסטראַציע אַקצעפּטירט, נאָך לאַג-
ען באַמאָנאָנעט פון אינזער פאַר
וויסנשאַפֿטלעכע עדיקטונגען פאַר גע-
זעצטע ייִדישע קריגס-געפאַנגענע,
עלכע האָבן געליטן פון ראַסן-דיס-
קרימינאַציע אין די סטאַלאַגן.
אירעסעטע צאל פון אַס דער קאָ-
געגאַריע קריגס-קרעבנות האָט שוין
אָוקומען אַטסיספּאַציע, דורך דער
אַרמילטונג פון אינזער אַרגאַניזאַ-
ציע.

די געוועזענע יידישע קריגס-גע-
אנגעזע, וואס האבן אנגעגעבן זייע-
ר ביטעס צו דער געהעריקער צייט,
"ה פאר דעם 1טן אפריל 1958, קע-

אין צוזאמענהאנג מיטן 19טן יאָר
טאָג פון אויספֿאַנד פון וואַרשעווער
געטאָ, אַרגאָניזירט אונזער באַראַנד
און רייזע קיין פּוילן, בעת וועלכער דער
עקסקורסאַנטן וועלן אַנטוויקעלען אין
דער צערעמאָניע בייַם געטאָ — מאָר
מענטש. דעם 19טן אַפריל און וועלן
פאָרן קיין אויַשוויטץ אויף אַ באַזוך פון
נאַציאָנאַלן אויסראַטונגס-אַגענט.
דער פּרעזידענט וועט פאַרקומען
מיט אַן אַוואָרט און מיט דער באַן.
דער אַפּפּאַר מיט דער באַן — דעם
17טן אַפריל, 2 נאַכמיטאָג, מען קומט
און קיין וואַרשע צוזאַמקנס 7 אַונט.
אין וואַרשע בלייבן דער עקסקורסאַנטן
4 טעג אין האַטעל און קענען, אויב
זיי ווילן, פרייַ באַזוכן, סיי וואַרשע סיי
גאנצע שטעט.

[illegible]

נער, דעם וועג פון ארבעטנדיקן נאָ-
בעלן פראַנצויזישן פּאָלק.
עס איז בלויז צו באַדויערן, וואָס
א "קריף" אָדער א "פּעדערעציע"
בלייבן שטום אין אַזאַ ערנסטער סיי-
טעס אָדער ווען אַפילו אַזאַ אַרגאָניזם ווי
טראַניז דער "אופאַק" מוז שוין נעמען
שטעלונגן אַנקערטע קעגן די קרימי-
נעלע פאַרברעכנס פון דער א. א. ס.
וואָס שייך אונזער פאַרבאַנד, האָט
ער בעת די לעצטע געשעענישן באַ-
וווּן, אַז ער בלייבט מיט זיינע האַנד-
לונגען, טריי דער מיסיע, וואָס ער
האָט זיך געשטעלט ביי זיין אַנטשטיין
אין דער צוואה פון אַלע געפאַלענע
לירלע און מאַרטירער פון לעצטן
רייז.

א' ב

מיר טרעטן אריין אין דעם נייעם
יאר מיט זייער דערפרייענדיקע רע-
זולטאטן פאר אונזער מאַכבאַנד, אַ
גאָנץ דעם פּאָזיטיוון פּינאַנציעלן ביי-
לאָן. און מיר זענען שטאַלץ אים
פאַרזושטעלן פאַר אונזערע מיטגלי-
דער.

ביים אָפּשלוס פון יאָר 1961 איז אין
דער קאַסע געבליבן אַ סומע פון 276

אייניקט ען געפאר

נאכדעם ווי דער מאַניפעסט ווייזט
אויף ווי אויף די שכינשע לענדער. איך
אָלע און דיגער שלאנד, זיינע דורך
וועלכע ווייטאן צו מעטאָרן געקומען
און פאשיזם, פארענדיקט ער זיך מיט
רויף צו אַלע, וואָס האָבן געקעמפט
פאַר פראַנקרייך אין לאַנד אדער
ניטער די שטעלל־דראַטן, אַז זיי
לען פאַרלאַנגען צו באַקעמפן מיט
אַלע מיטלען אין סובווערסיע, אירע
זעפּן, אַלס זיינעדיקע דעם מלוכה אָפּאָ-
רטן פון אירע מיטשטאָפּעם, פאַרנעדיקן
זיטן קריג אירע אַלזשערע און ראַ-
עווען די פרייהייטן אין בירגער-
עכט. דער מאַניפעסט פאַרענדיקט
זיך מיט דער פראַגע צו די מאַכט־אַר-
אָנעט צו זיי האָבן באַמט דעם ווילן
אָנעט צו טאָן ?

הגבדי וורטער פון מאניפעסט
יבען געווייזן און געמאכטן
י אבער עגוב כאראקטעריסטיש
ראצ דעם וואס די פירער פון דער
דעראצייע, ייבן אזוי פארשידנאר
ק אין ייבן פאליטישע אנטו-
ונגען. ייבן זיי אין אינטיקן מא-
ענט געאיניקט.
דער דאזיקער אפעל קומט נאך דער
אייניקסער שטעלונג פון אלע דער-
אטריטער נאך דעם איינהייט אפעל
פארשידענע דעמאקראטישע אר-
אנאזיעס און פון דעם רוף פון די
יידערשטענדלער פון אלע יי-
10

דער דאזיקער אויפרוף באראקטע
היט אמבעסטן דעם ווילן פון פראג
ווינישן פאלק צו גיין אויפן וועג פון
יינהייט, כדי ווירקזאמער אפצושטויסן
י געפארן פון פאשיזם אין וואס פאר
סארמען ער זאל זיך נישט אויס-
שניסן.

די געוויינלעכע יידישע פראנט קעמפט.
ווייניגערסענדלעך זעמען אויף
און באזונדערס אטאטיספאקטע
נאך ווען רח"ק יעדע אקצע, וואס איז
סאגל א סוף דאס מאכן און אלע פא-
טיסטישע אונטערנעם וואס קענען
טעלן איין געפאר דאס לאנד. די ביר-
גער און גאר באזונדערס דאס לעבן
די געזאמטע וועט יידן פון פא-
רעם. זיי וועלן זיין דער זינט פון
עם פראנצויזישן פאלק, קעמפן קעגן
אויסן, קעגן א. א. ס"פ פאר א
רום אין אלזשעריע און זייער שלום
ללל.

מ. שוסטער

אָטן, קינדאָפּינגען, אויפרייסן און אַרבייטונגען, שאַטאַזשן, רייב און זיילע איז געוואָרן אַ געווענלעכע אָרטעלעכע דרשיפונגס-פּונקט יאָן אַלזשעריע די פּראָגאַמען. פאַרווונדערט זיינען אַלעמענס זעלבן פון דער גאַנצער וועלט געוועזענע צו פּראָנקרייך, דאָס לאַנד פון זיין היימישן פּראָגרעס. און ליכט און רייסן, קולטור און קונסט; צי איז שוין פּראָנקרייך אין 1962 גרייט צו אַימירן דייטשלאַנד פון צוריק מיט 30 יאָר?

אלע דעמאָקראַטן, אלע פּאַסיראַטן, דער פאַרנופּפּערקער מענטש פאַר-
שטייט, אָז די "געפּוּר קלאַפּט אין
די טירן, די "אַס" לייט האָבן גע-
זאָגט אַ גוטע שול אין באַנוצן ווְ
זייט די היטלערישע מעטאָדן, עגן
זעלבע קיינער און נישט אַיינמאַל.
צום גליק איז דאָס פּראָנציוזישע
נאָך נישט געפאַלן אויף די
צאלרייכע מאַניפעסטאַציעס
ווי די לעצטע חודשים טראָץ דעם
אַרבעט פון די מאַכט אָרגאַנען, האָבן
אויפֿוואַרשטאַנד אַ פּראָקריד אין 1962
און זייט דעם שטאַנד אין 1932 די ריי-
זיקע מאַניפעסטאַציעס פון 19טן דע-
צעמבער האָבן אויך געזעכט אַן אַנדעם
ונאָג ווי אַזוי די איינהייט וואָלט
זושטאַנדעקומען.

דער ווילן צו פארענדיקן מיט דער
א. א. ס. פארענדיקט ווערט רייפער פון
אין צו טאג.
די געזונט. יידישע קאמפאטאנטן זיי
דאס באזונדערס פילבאר אויפן אפער
און קומט דאס מאל פון שטענדיק אפ
אציע, וואס האט זי שטענדיק אפ
העלפן פון צו עמעסן א פאליטישע
עלעגאנץ צו די געזעענישן אין לאנד.
דאס איז די פערזענליכע פון די
ערו. פראנט - קעמפער האט געזונ.
רייגס-געפאנגענע וועלכע האט איינ-
טעלען אפגעשטימט א מאניפעסט
וויאזוי איר פערזענליכע וועלכע אין גא-
נע פון אירע 800,000 ארגאניזירטע
געפאנגענע.

אין דאזיקן מאניפעסט זאגט זיך ווישן אנדערן: „עס איז שוין די עכסטע צייט צו זאגן די פאטריאטן: יט אעלכע מעטאדן דינט מען נישט צום פאטערלאנד; די בירגער, דאס אנד און די מאכט רייזיקער אונטער- גיין; צו אלע, דער בירגעררייג ווי די קאמאטור באדראנן אלעמען“

אין צוזאמנהאנג מיטן 19טן יארמאג
פון ווארשעווער געמא-אויפשאנד
פעלערנאזש קיין פוילן
מיטן אויפן אין מיט דער באן

25טן אפריל, 5 פארנאכט אויף גאנץ די גארד.
די פרייזן פון דעם דאזיקן פעלעררי נאזש באן-בילעטן, עקסקורסעס, האָטעלן, וויזעס אלץ אריינגערעכנט) פון 49.500 פראנק און.
די זעלבע ריזע, מיטן זעלבן פראגראם, ווערט צוגעגערייט מיט אן אַפּאַריל וועלכער וועט אפּאַרן דעם אפּאַריל נאָמיטאָג און וועט צוריק קומען דעם 24טן אפריל קיין פאריז.
פריז דער ריזע מיטן אויפן איז 80.000 פראנק, אלץ אריינגערעכנט.
אונזער פארבאנד האָט זיך געשטעלט אין פארבינדונג מיט דעם קולטור - געזעלשאפטלעכן פארבאנד פון די יידן אין פּוילן ווי אויך מיט דער פּוילישער ארגאניזאַציע פון די ווידעווענט פראַנקטעמפער און ווידערשטענדלעך, כדי געמיינזאם אויסצוברענגען דעם פלאן פון באַזוך בעת דעם דאָזיקן פעלערנאָזש.
עס ווערט געציגן די אויפּמערקזאַמקייט פון די וואָס פּראַיעקטירן אַנטיסעמיטעלעך דער ריזע פון חו-דעל אפּאַריל, זיך צו שטעלן אין פּאַר-בלינדונג מיט אונזער ביוראָ.

א פאזיטיווער בילאן

טויזנט נייע פראנקן 27 מיליאן זעקס
הונדערט טויזנט אלטע פראנקן).
אויב מיר קענען היינט קומען מיט
אזא עלעגאנדן קרוזשטאט, וואס וועט
זיכער דערפרייען אונזער אומצאליקע
פריינט איז עס אין דער ערשטער ריי
דערפאר, ווייל אונזערע מיטגלידער
און פריינט פאר וועלכע דער פאר-
באנד האט דערלעדיקט די אַנטשעדי-
קאנגרעגייט דרייקן אויס זייער אַנער-
קע ענגונג מיט באַדייטנדע פֿיריולי-
קע באַשטייערונגען.

אונזערע לייענער איז באקאנט, אָן
דער פארשלאג פון דער אנפירונג פון
פארבאנד אויסצובויען אן אפרוהיוז
אויפן "קאט'דאזיר" איז מיט ענטער-
יאטום איפגענומען געווארן דורך די
מיטגלידער אויף דער לעצטער אלגע-
מיינער פארזאמלונג.

דער טרוים פון נעכטן איז היינט
עוואָרן אַ לעבעדיקע ווירקלעכ-
קייט. דער פּלאַץ איז עקזיפּט אין אַ
ווונדערבאַרער שיינער געגנט מיט אַ
זעכטיקן קלימאַט.
דאָס געלט איז אַלזאָ פאַרווענדעט
עוואָרן אויף אַ צוועק וואָס איז אַלע-
מאָל טייער.

מיר ווייסן אבער זייער גוט, אז עס
טעניען אונז דער פאָר זייער גרויסע
זערהייטן ביז דאָס פולער זענען
היינט פון דעם פלאַן. נאָר מיר זענען
אויסגעמישט און אַדורכגעדרונגען
און פאָלן צעטרען און צעפרייט.
זענען וועלן ווי ביז איצט אונז
זעלפן מיט אַ ברייטער האַנט כדי צו
ארויפריכעלען דאָס גרויסע ווערק, וואָס
זעט זיין דער שטאַלץ פון יידישן
שוב איז פראַקטיק.

א דאנק דער ברייטער און פאר-
ווייטער אקטיוויטעט האבן מיר צו
אריינגעפילט א סדרדיקן צווישן פון
מיטגלידער. עס איז אויך נישט קיין
זונדער. די פאזיטיווע רעזולטאטן,
אס דער פארבאנד האט דערגרייכט
טובת די יידישע קריגס-עפאנגענע
זון דער פראגע פון אנטפארטונג
און די נאצי-קרבנות האט אונז פאר-
אפט גרויס פארלאייטעט און טאג-
ארגלעך קומען און דערגלעך פון די
ארגאניזערטער מיטלע.

אויף דער אלגעמיינער פארזאמלונג
אבן מיר געמאלדן, אז אין משך פון
אן זענען צוגעקומען נייע 72 מיט-
לדער. דער ריטם פון וויקס האט זיך
וון דאן פארגרעסערט, ווייל בלויז
אין די לעצטע צוויי חדשים האבן
מיר צו פארצייענען פרישע 30 מיט-
לדער.

מיר האבן אלזא די פולע רעכט צו
אָעגענען דאָס יאָר 1962 מיט אַפֿ-
ימיים און פולן צוטרוי און מיר זע-
ען איבערצייגט, אז מיט אייער מיט-
לאָף וועלן מיר פאַרווירקלעכן די קאָ-
אָפּלע אויפנאַב, וואָס אַנונער פאַר-
אַנד האָט אַרעקגעשטעלט.

7. סאלאמאן

פ. ס. אויפן פארשלאג פון קאמ-
עט מיטגליד, ח' שעכטער, איז בא-
לאסן געווארן שוין פון איצט אן צו
אראינעוועסירן זיך מיטן שאפן א
ביליאטעק פארן אפרוהיז, און אג-
יבן זאמלען ביכער.

N285 FEVRIER 1962 (1)

אבער בון 8 יידישע ארגאניזאציעס

אלס ענטפער אויף די מערדערלעכע פראוואקאציעס פון די א. א. ס. האבן די סינדיקאטן און דעמאקראטישע ארגאניזאציעס געווען דאס פאלק פון פאריז צו מאניפעסטירן דאנערשטיק דעם 8טן פעברואר אויפן באַט-טיל-פלאץ.

די ברוטאלע האַלטונג פון געוויסע פאליטיאישע עלעמענטן האָט פאַר-וואַנדלט די דאָזיקע פּרידלעכע מאַ-ניפעסטאציע אין אַ טראַגעדיע, פאַר-אוינאַכנדיק דעם טויט פון 8 פּערזאָנן, דערונטער אַ יוגנטלעכן פון 16 יאָר און 3 פּרויען, צווישן וועלכע אַ ייִד-שע פּרוי, אַ געוועזענע דערציערין פון קינדער, קרבנות פון נאַציזם.

די אונטערגעצייכנטע יידישע אַר-גאַניזאציעס פאַרנייגן זיך מיט גר-רירטקייט פאַר די קרבנות פון דער רעפּרעסיע און רופן די יידישע באַ-

די געוועזענע פראנט-קעמפער וועלן אפגעבן כבוד די העלדן פון מאנכיאן-דייטאן-גרופע

זיי זענען געווען 24, צוויי און צוואנציק אימיגרירטע און צוויי פראַנ-צויזן, פון דער גרופע מאנכיאן-בא-טאָר-ריימאן. 23 זיינען דערשטן געווארן דורך די נאַציס אין פעברואַר 1944. די 24טע, אַ יינגע יידישע פרוי, פון רומעניע, די מוטער פון אַ קליין מיידלע, אַלגא באנטשיק, איז גע-קעפט געווארן צוויי חדשים שפעטער אין שטוטגארט. אַלע זיינען געפאלן פאַר פראַנקרייך, פאַר אונזערע פריי-הייטן!

19 יאָר זיינען פאַרביי זינט די נאַ-צייע הענקער האָבן אויף אַ טייטל-לאַגנישן אופן, נאָך אַן אינסעצניזירטן ספּעקטאַקולארן פראָצעס, דערמאָרד-דעט די 23 העלדן פון דער פראנצויזישער רעזיסטאַנס.

זיי זענען אין גרעסטן טייל געווען איינגעוואנדערטע: יידן אונגארן, אר-מענער, איטאַליענער, רומענער, שפּאַ-ניער און פּאָליאַקן. אַלע זיינען זיי געפאלן העלדיש, שטאַלצע, מוטקע, און זיכערע אין זיך, אַז זיי פאַרטיי-

אן עקסקורסיע קיין ישראל אויף די זומער-וואקאנסן ארגאניזירט דורך אונזער פארבאנד

אונזער פאַרבאַנד האָט באַשלאָסן צו אַרגאַניזירן אויף די נאַענטע זומער-וואַקאַנסן אַ גרויסע עקסקורסיע קיין ישראָל מיט דער שיף „טעאָדאָר הערצל“ און מיט דער פראנצויזישער שיף „פאַסע“.

די מיטגלידער פון פאַרבאַנד וועלן ווי שטענדיק, געניסן פון ווענטלעכע הנחות.

וועגן גענויעס פראַגראַם פון דער רייזע, וועגן די גענויע דאטעס פון אַפּפּאַר און וועגן די פרייזן וועט בא-זונדער ווערן געמאָלדן.

אַבער שוין פון איצט אַן קענט איר זיך איינשרייבן אין ביוראָ פון פאַר-באַנד.

NOS VŒUX

Nous sommes heureux de féliciter notre camarade et Madame Léon MENDELSON à l'occasion de la naissance de leur premier petit fils. Meilleurs vœux aux jeunes parents.

Nos meilleurs vœux de bonheur à la famille JERUSALSKI à l'occasion de la naissance de la petite SYLVIE.

La section de Saint-Quentin est heureuse de féliciter le camarade OSTREGA membre du Comité local à l'occasion de la naissance de sa petite-fille DOROTHEE.

Nous souhaitons un prompt et complet rétablissement à notre camarade A. WEITZMAN qui vient de subir une intervention chirurgicale.

Nos vœux les plus sincères de guérison rapide à notre camarade S. GRYMBLAT.

איז דער געניאלער שעקספיר געווען אן אומיטעליי?

פראָפעס בלעם האָט געמוזט אויסרופן — אַפילו ווען זיין אויפגאַבע איז גע-ווען צו שעלטן ישראל, האָט ער נישט אנדערש געקענט נאָר אַקעגן — „מה טובה אהלך יעקב“.

דער זשעני שעקספיר האָט געשאפן אַ שטאַרקן העלדישן שיילאַק, אַ רע-זיסטאַנץ, — וועלכער האָט זיך אַקעגן געשטעלט לויטן פּרינציפּ: שן תחת שן. ניין, שרייט ער אויס: „אויף דער בערזע האָט איר מיך אַלס ייד, מיט זי פּיס געקאַפּעט ווי אַ הונט, און אז מען שטעכט מיך רינט דען נישט פון מיר קיין בלוט ווי ביי אַלע מענטשן? — איצט דארפֿט איר מיך האָבן, איך זאָל אייך געלט באַרגן! ? יאָ! טאָ-מער קענט איר נישט באַצאָלן, פאָדער איך אַ פונט פון אייער פלייש! איר זאָלט געדענקען, אז נישט תמיד קען מען אַ ייד מאַטערן! — איר וועט דאָן פאַרשטיין, אז איר אַליין ברענגט אונז אין דער לאַגע צו פאָדערן: שן תחת שן. אזו האָט געהאַנדלט דער זשעני מיטן שאפן פון דער פיר גור פון „שיילאַק“, דעם שטאַלצן וויר דערשטענדלעך, אפּשר דער ערשטער אין דעם מאַרגנשיין פון דער נייער עפאָקע — די נייציגייט, די פיעסע האָט אפּשר אַ שוואַכן היסטאָרישן הינטער-גרונט אָבער דער געניאלער שעקספיר האָט די ערשטע הומאַניטאַרע נויט-וועלדיקייט אויסגעדריקט: מיר מוזן ביי צום עקסטערט די מענטשלעכע ווירט פאַרטיידיקן.

שעכטער

מאַרטינאָלאָגישער געשיכטע — האָט זיך אין גאַנץ ענגלאַנד די ידיעה פאַר שפּרייט: „נישט אַ שפּאַניער נאָר אַ יידישער פּליכטלינג — האָט געוואלט אונזער קעניגין פאַרניכטן“. גאַנץ לאַנד דאָן האָט געטומלט: „זעט! די יידן וועלכע מיר האָבן אזוי שוין ביי אונז אויפגענומען — זעט ווי זיי באלוי-נען אונז!“

שוין דעמאָלט האָט זיך דאָס ענגלי-שע פּאָלק שטאַרק אינטערעסירט מיט אויפפירונגען פון טעאַטער-פיעסן — עס איז די עפאָכע פון די גרויסע ענג-לישע קלאסיקער: בען-דזשאַנסאָן, שעקספיר, מאַרלאָו.

שעקספיר, וועלכער איז נישט נאָר געווען אַ געניאלער דראַמאַטורג, נאָר אויך אַ טיכטיקער געשעפטסמאַן — איז געווען דירעקטאָר פון דעם. ביז היינט נאָך, אין לאַנדאָן עקזיסטירט דיקן „גלאַב-טעאַטער“ — האָט פאַר-שטאַנען, אַלס געשעפטסמאַן, אַז עס איז די פאסיסטע צייט צו שאפן אַ פיעסע מיט אַ הויפּט-העלד אַ ייד, און פון אַן איטאַליענישן מקור איז אָנט-שטאַנען „שיילאַק“.

אַבער דאָ הויבט זיך אַן דער הויך-גייטיקער קאַמף ביים דיכטער — צווישן דעם אמת פון אַ זשעני און די מאַטעריעלע אינטערעסן.

מיר האָבן דאָס אַ סך מאל שוין געזען אין אונזער היסטאָריע, ווי ביים זשעני איז גובר קודם דער אמת. — דעמאָנט אייך די ביבלישע שילדע-רונג צווישן בלעם און בלק: דער

„דער טעאַטער-קאַלעקטיוו ושאַרל-איבאַראַרענאָ פירט אויף אינעם טעאַ-טער „פראַנסע“ — „אַדעאַן“ שעקס-פירס „דער סוחר פון ווענעדיק“. און ווידער שטעלט זיך די פראַגע: האָט שעקספיר געוואלט אויסדריקן אין דער הויפּטפירגור שיילאַק זיינע אַנטיסעמי-טישע געפילן? די פראַגע שטעלט זיך זינט הונדערטער יאָרן ביז עדי היום. כדי אַן ענטפער אויף דער פראַגע צו געבן מוזן פאַלגנדיקע איינצלהייטן באַקאַנט זיין:

אין דער דעמאָליטיקער עפאָכע אין אָנהויב פונעם 17טן יאָרהונדערט, האָט זיך פאַרענדיקט דער ריוואָליטעט-קאַמף צווישן דער שפּאַנישער וועלט-מלוכה צום גונסטן פון דער אויסקר-מענידיקער ענגלישער וועלט-מאַכט. שפּאַניע האָט דעמאָלט פאַרפלייצט ענג-לאַנד מיט שפּאַניע, אַ סך פון זיי אונ-טער דער מאַסקע פון פליטים. אנטלאַ פּענע פון דער אינקוויזיציע, צווישן זיי האָט זיך געפונען אַ ייד, דער דאָקטאָר „לאַפּעו“, און עס איז אים אַפילו געלונגען צו ווערן דער לייב-דאָקטאָר פון דער באַליבטער ענגלי-שער קעניגין. עליזאַבעט. אַלס אַזעל-כער האָט ער פרובירט מיט קליינע דאָזעס די מלכה צו פאַרשמען, אָבער זיין קאַמפּלאַט איז אויפגעדעקט גע-וואָרן — און ווי תמיד אין אונזער

גאַטעף נייער קאַמיטעט-מיטגליד

דער צענטראַל-קאַמיטעט פון קאַמ-באַטאַנטן — פאַרבאַנד, האָט אויף זיין לעצטער זיצונג באַשלאָסן צו קאַפּ-טירן אין זיין שוים דעם איבערגעגע-בענעם לאַנגיאַריקן מיטגליד, דעם ח-באַטעף.

מיר באַגריסן דאָ דעם נייעם פאַר-וואַלטונגס-מיטגליד.

וועגן אלע ענינים וואס האבן א שייכות צו דער בארומידי-קונג פון אייערע דעכט אלס קאמבאטאנטן, אלס קריגס-קרבות ווענדעם אייך צו אונזער פארבאנד

NOS PEINES

Nous exprimons nos condoléances à la famille frappée douloureusement par la mort de notre camarade Simon VILCOSQUI.

Que la famille trouve ici l'expression de nos condoléances émues.

Notre Comité s'associe à tous ceux qui ont été profondément touchés par la mort de madame Tea ARCISZEWSKA épouse du grand écrivain Efraim Kaganowski, décédé il y a trois ans et exprime ses condoléances émues à la famille de la disparue.

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris la mort tragique du chef d'orchestre M. Marcel VINITZKI.

Profitez des prix exceptionnels pour vos voyages en ISRAEL ET TERRE SAINTE par les bateaux ultra-modernes S/S THEODOR HERZL - S/S JERUSALEM M/S MODELET ET S/S PHOCÉE

Voyages organisés :

Première excursion		12 avril 1962 (PAQUES en Israël).
Deuxième excursion		1er juin 1962 (PENTECOTE en Israël)
Troisième excursion		fin juillet-fin août (LES GRANDES VACANCES en Israël)

VOYAGE SPECIAL PAR AVION POUR PAQUES Organisé par les médecins, pharmaciens, dentistes amis d'Israël Départ le 12 Avril - Retour le 1er Mai

De plus : CONDITIONS EXTRAORDINAIRES « HORS SAISONS » pour vos voyages à NEW-YORK, CANADA, MEXICO, AMERIQUE DU SUD et AUSTRALIE

Renseignement et inscription chez : ATLANTIC LLOYD : 39, rue de l'Arcade, PARIS VIII^e Tél. ANJ. 71-35 et 30-19

Qui est à votre disposition pour tout autre voyage par avion, bateau et chemin de fer et réserve pour vous les wagons-lits, les couchettes, les places assises, dans le train et les hôtels, en France et à l'étranger.

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

58, rue du Château-d'Eau, PARIS (10°)

Tél. : NOR. 49-26

POUR LE SUCCÈS DE LA TOMBOLA

Avec l'acquisition de la maison sur la Côte d'Azur, d'innombrables problèmes se posent à Notre Union.

A part les multiples démarches administratives de toutes sortes, les discussions avec les architectes, l'élaboration des plans, la question financière demeure notre préoccupation essentielle.

Nul n'ignore que notre maison de repos et de convalescence n'est pas prête à fonctionner : les travaux importants d'agrandissement et d'aménagement nécessitent en effet, des sommes importantes. Si nous avons pu accomplir la première étape, nous avons besoin du dévouement et du soutien actif de tous nos camarades.

C'est pourquoi notre tombola annuelle qui, en général apporte une aide financière non négligeable à notre organisation, doit cette année, dépasser tous les succès précédents.

Nous espérons donc que les camarades accepteront les carnets qui leur sont présentés, et que non seulement ils feront eux-mêmes un effort en prenant un nombre de cartes de soutien plus important, mais encore, qu'ils essaieront d'en placer parmi leurs amis.

Notons en outre, que tout en accomplissant ce geste de solidarité, chacun aura également la possibilité de participer en ce faisant, au tirage de la tombola gratuite et gagner un lot important.

Comme toujours, nous vous faisons confiance et nous sommes convaincus que notre appel sera entendu.

par le Dr DANOWSKI

IL FAUT QUE POUJADE SOIT CONDAMNÉ

« La France est un pays hospitalier jusqu'à l'excès. Aussi, est-elle sucée par une bande de vampires de haut vol qui va des Kaspeiret aux Rothschild en passant par les Bleusteins et les Mendès. Des valets politiques aux maîtres banquiers, ils trusent Banques et Grands Magasins, Bourse et Supermarchés.

Mais, on n'en voit pas beaucoup sur nos champs de foire, ni sur les plaques de marbres de nos monuments aux morts. »

Comme nous l'avons déjà annoncé dans notre dernier journal, voici l'abominable prose antisémite parue dans un article de l'organe de Pujade, « Fraternité-Française ».

Pujade croit certainement que dans l'eau trouble de l'OAS le temps est venu de renforcer son excitation à la haine.

L'antisémitisme et le fascisme étant inséparables, il n'est donc pas étonnant qu'avec le danger fasciste se multiplient les manifestations de caractère antisémite de toute sorte.

C'est pourquoi il est nécessaire et urgent, parallèlement à la lutte contre les criminels de l'O.A.S. de renforcer le combat contre l'antésemite.

C'est dans le cadre de cette lutte et conscient de sa responsabilité, que notre Comité a décidé de traduire en justice l'antisémite Pierre Pujade.

Il est en effet intolérable que cet individu puisse impunément insulter la mémoire des milliers de combattants juifs tombés héroïquement sur les champs de bataille de 1939-1940, et dans la résistance et qui ont par leur sang versé, contribué à la libération de la France du joug nazi.

Nous sommes convaincus que toute l'opinion appuiera l'initiative de notre Union et que le mouvement combattant en France, en particulier, nous en accordera toute sa sympathie.

LES CELEBRATIONS DE L'INSURRECTION DU GHETTO DE VARSOVIE A LYON

Le 2 mai prochain à la Maison Communautaire avec l'ensemble des organisations privées de la ville.

A ST-QUENTIN

Le 6 mai à 10 h. 45 au Cimetière Saint-Jean.

qui aura lieu

Le mardi 15 mai 1962 à 20 h. 30

SALLE LANCERY

10, Rue de Lancry - PARIS-10°

A l'ordre du jour :

1°) Action en faveur des P.G. juifs ayant subi des persécutions raciales, en captivité;

2°) Création de la Maison de repos et de convalescence à LEVENS (Alpes Maritimes);

3°) Questions diverses.

Nouvelle liste de dons

Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui encore, une liste de camarades et amis qui ont effectué des dons à notre organisation en reconnaissance des services rendus pour des démarches en leur faveur, dans différents domaines.

Nous leur exprimons ici nos plus vifs remerciements.

Mme AKIERMAN	100
Mme BAKALASZ	100
BERGIER	150
BERCHOLC	150
BRAW	50
BRAWERMAN	200
BUCHBINDER	200
BUDNIK	200
EDELSTENNE	150
FLAKSER	50
GOLDFARB	1000
Dr GOROVIT	250
GROSSMAN	50
Mme GUTMACHER	250
GUTMAN	300

KARAS	100
KAMINSKI	100
KORENBERG	50
LAUB	300
LEWKOWICZ	50
MIGDAL	200
MILLER	100
NAJMAN	200
Mme ROZENBERG	20
ROZENBERG	100
UTERMAN	250
WAJNAPEL	200

SOLIDARITE AUX VICTIMES DU 8 FEVRIER

Notre Union a adressé 25.000 anciens francs en faveur des victimes du 8 février, morts dans la lutte contre le fascisme.

Notre section lyonnaise a, à son tour, versé 25.000 anciens francs pour le fond, de solidarité au profit de Alain Oewerpe, fils de Famy, tombé le 8 février 1962.

Excursion en Israël

Notre Union organise à nouveau cette année, une excursion en Israël pour les vacances d'été.

Plusieurs voyages sont prévus :

1. — PAR LE BATEAU FRANÇAIS S/S PHOCEE, de la COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION

ALLER — Départ de Marseille le 24 juillet 1962

Arrivée à Haïfa le 29 juillet 1962

RETOUR — Départ de Haïfa le 28 août 1962

Arrivée à Marseille le 2 septembre 1962

2. — PAR LES BATEAUX ISRAËLIENS DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION ZIM-SHOHAM

a) S/S THEODOR HERZL

ALLER — Départ de Venise le 15 juillet 1962

Arrivée à Haïfa le 19 juillet 1962

RETOUR — Départ de Haïfa le 19 août 1962

Arrivée à Venise le 23 août 1962 (avec escale à Pirée)

b) S/S JERUSALEM

ALLER — Départ de Marseille le 30 juillet 1962

Arrivée à Haïfa le 3 août 1962

RETOUR — Départ de Haïfa le 28 août sur le THEODOR HERZL

Arrivée à Venise le 1er septembre 1962

c) S/S THODOR HERZL

ALLER — Départ de Venise le 3 août 1962

Arrivée à Haïfa le 7 août 1962

RETOUR — Départ de Haïfa le 28 août 1962

Arrivée à Venise le 1er septembre 1962

Comme toujours notre organisation vous accorde ces voyages à des prix très intéressants comportant des réductions importantes sur des tarifs normaux.

Sur le bateau français S/S LE PHOCEE

Prix du passage MARSEILLE-HAÏFA-MARSEILLE

à partir de 640 NF

plus taxes d'embarquement

Sur les bateaux israéliens S/S THEODOR HERZL et S/S JERUSALEM

Prix du passage MARSEILLE-HAÏFA-MARSEILLE

ou VENISE-HAÏFA-VENISE

à partir de 850 NF

plus taxe d'embarquement

En outre, les participants de ces voyages bénéficieront d'un tarif réduit sur les parcours effectués en chemin de fer : Paris-Marseille-Paris et Paris-Venise-Paris.

Pour tous renseignements et inscriptions, nous vous prions de vous adresser à nos bureaux, tous les jours de 15 heures à 18 heures

Nous vous recommandons de venir nous voir le plus tôt possible, le nombre de places dont nous disposons étant très limité.

LE COMITE D'ACTION CONTRE LE FASCISME

Un certain nombre d'organisations juives ont décidé de constituer, face au danger fasciste, un comité d'action contre le fascisme.

Ayant été invité par ses initiateurs nous avons donné dès la première réunion l'adhésion de notre Union convaincus que nous sommes de traduire l'aspiration profonde de l'ensemble de nos camarades et de rester fidèles aux idéaux pour lesquels nous avons combattu et pour lesquels, tant de nôtres ont donné leur vie.

Un appel contre l'O.A.S.

Par la violence et la terreur, l'O.A.S. veut asservir la Nation et instaurer en France une dictature fasciste.

Les objectifs et les méthodes de l'O.A.S. mettent en péril la vie, la sécurité, la liberté de tous. Nul n'est à l'abri.

Les Juifs de France n'ont pas oublié les crimes nazis, ni la lutte qu'ils ont menée au côté de tous les résistants. Ils savent que ni l'attentisme, ni la peur n'évitent le danger.

Ils savent aussi, que le fascisme engendre naturellement toutes formes de racisme.

Les organisations soussignées, conscientes de la nécessité de s'unir et de s'organiser, décident la création d'un COMITE JUIF.

Elles appellent tous les Juifs de France à s'associer au côté de tous les républicains, à la lutte pour la démocratie et la paix, véritable condition de défaite du fascisme de l'O.A.S.

Salue la conclusion du cessez-le-feu en Algérie.

S'incline devant les victimes de la guerre.

Exprime l'espoir que l'application des accords assurera le retour de la paix en Algérie, permettant à toutes les communautés de coopérer dans l'harmonie et dans le respect des droits de chacune d'elles.

Il appelle les Juifs de France à rester vigilants jusqu'à la défaite définitive des fascistes de l'O.A.S.

PARIS, le 21 Mars 1962

Voici les organisations faisant partie du Comité Antifasciste :

(Suite page 3)

LE 25 MARS

FUT A TRAVERS LE PAYS

une grande journée d'action

La Journée Nationale d'Action organisée par le Comité de liaison des Anciens Combattants, le 25 mars dernier, a connu un grand succès aussi bien à Paris qu'en province.

C'est dans l'union la plus large que les anciens de 14-18 que de 39-45 ont signifié au gouvernement leur volonté d'obtenir le respect de leurs droits et de leur dignité.

Plusieurs milliers de personnes s'étaient réunies dans la salle Wagram à Paris au meeting présidé par M. VOLVEY, président de l'U.D. de l'U.F.A.C. de la Seine.

La séance a été ouverte en

observant une minute de silence à la mémoire des morts au cours des guerres et particulièrement de ceux qui tombent en Algérie, victimes des criminels de l'O.A.S.

Prent la parole à tour de rôle : PFEIFFER de l'Union Fédérale; ENGELS des Prisonniers de Guerre; MIGNOT des Grands Invalides; COMPIEGNE de l'A.R.A.C.; Mme CHASAGNE de l'Amicale des Veuves; de BEAU de l'A.N.A.C.R.

Les allocutions de M. MANET Président de l'U.F.A.C. et de LAUMOND, secrétaire général de la Fédération Nationale des P.G. clôturèrent cette manifestation.

— Réalisation des vœux concernant :

Les veuves, ascendants et orphelins;

Les grands invalides et veuves de grands invalides ayant bénéficié de l'article 18;

L'élévation à 100 % des pensions des blessés multiples dès que, par le fait du calcul sur la validité restant, ils atteignent un taux supérieur à 95 %.

— Rajustement de la « Retraite du Combattant » sur le taux d'une pension d'invalidité à 10 %.

— Paiement du « Pécule aux prisonniers de la guerre 1914-1918 ».

— Restitution aux « Offices départementaux » de leur ancien Statut et accroissement de leur mission sociale en faveur de toutes les victimes de guerre; mais possibilité pour les intéressés de présenter directement aux Centres de Réforme leurs demandes de pension ou de révision, conformément aux dispositions expresses et non abrogées du Code des Pensions (articles R. 8 et R. 23).

— Maintien de la date du « 8 Mai » pour la commémoration officielle de la Victoire de 1945 dans les mêmes conditions que le 11 novembre.

— Levée définitive de toutes les mesures de « forclusion ».

— Reconnaissance de la « qualité de Combattant » à ceux de la guerre d'Algérie » qui remplissent les conditions déjà admises pour l'attribution aux victimes de cette guerre de la législation du Code des Pensions.

— Remboursement des marks déposés par les « rapatriés » et paiement intégral des soldes des officiers et sous-officiers « rapatriés » après le 1er mars 1945.

— Réduction importante des « délais », de plus en plus longs, apportés par les Services du Ministère des Anciens Combattants aux procédures résultant des pourvois en instance devant les Tribunaux des Pensions, les Cours Régionales et le Conseil d'Etat.

— Respect loyal du « Rapport constant ».

LA MOTION

adoptée à l'unanimité

Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre, réunis sur l'initiative du Comité National de Liaison comportant 3.700.000 adhérents groupés dans l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (U.F.A.C.), le Comité d'Entente des Grands Invalides (C.E.G.I.), la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre (F.N.C.P.G.), la Fédération des Amicales Régimentaires et d'Anciens Combattants (F.A.R.A.C.),

Considérant que, si le Budget voté pour l'année 1962 ne prévoit aucune mesure importante pour amorcer l'application d'un plan triennal ou quadrennal, l'article 55 de la Loi de Finances pour 1962 fait obligation au Gouvernement de :

« Saisir le Parlement dans le cadre d'un plan quadriennal de dispositions relatives à l'ensemble des questions concernant les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et notamment, au rajustement des pensions des veuves, des ascendants et des grands invalides, et des mutilés à moins de 100 %, aux conditions de paiement du pécule aux prisonniers de guerre de 1914-1918, à l'établissement de l'égalité des droits pour tous les titu-

laires de la Carte du Combattant, à la revalorisation de la Retraite sur la base d'une pension d'invalidité de 10 % à partir de 65 ans. »

Considérant qu'il importe que l'expression de la volonté du Parlement, dans ce domaine où il a compétence exclusive et souveraine, dans les termes prévus par la Constitution, soit strictement respectée;

Demandent à leurs élus d'intervenir auprès des groupes parlementaires afin que ceux-ci exigent du Gouvernement, dès à présent, ce s'agit de dans la préparation même du Budget de 1963, le respect de la volonté du Parlement et de ce qui est aujourd'hui la Loi.

Ils rappellent ci-après leurs principales demandes :

— Respect du « Droit à réparations basées sur des différences sans catégorisations ni considérations basées sur des différences de ressources ou de revenus et, par conséquent, égalité des droits à la Retraite du Combattant pour tous les titulaires de la Carte du Combattant, quelle que soit la guerre à laquelle ils ont participé.

A la cérémonie d'Ivry à la mémoire du groupe MANOUCHIAN-BOCZOW



Sur la photo une partie de notre délégation. De droite à gauche: S. APPEL, M. SCHUSTER, B. PONS, M. ADLER, MAIER et Mme ROZEN

Pour la célébration de la victoire du 8 mai à sa date anniversaire

Dans le cadre de la lutte des organisations d'anciens combattants pour la célébration de la victoire du 8 mai à sa date anniversaire l'U.F.A.C. a convié toutes les organisations nationales pour envisager l'action à entreprendre dans ce sens.

Notre Union qui a été également invitée à ces travaux soutient, il va sans dire, avec toute la force la juste revendication du monde combattant tout entier.

Nous publions ici le communiqué qui a été publié à l'issue de cette rencontre :

Le 22 mars 1962, s'est tenue, au siège de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre, une importante réunion ayant pour objet de réaliser un large et amical accord entre toutes les organisations d'Anciens Combattants et Victimes des guerres 1914-1918 et 1939-1945, qu'elles soient ou non membre de l'U.F.A.C., en vue d'obtenir que l'anniversaire de la Victoire du 8 mai

1945 soit officiellement commémoré à sa date historique et célébré dans les mêmes conditions que celui du 11 novembre 1918.

Les associations suivantes étaient représentées :

- Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre.
- Union Nationale des Evadés de Guerre.
- Union Nationale des Amicales de Camps.
- Association et Entraide des Veuves de Guerre.
- Union Nationale des Anciens Prisonniers et Evadés.
- Amicale des A.C. de la 3^e D.I.A.
- Union des Engagés Volontaires A.C. Juifs.
- Association Nationale des Anciens combattants de la Résistance.
- Fils de Tués.
- Mouvement Résistance.
- Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes.

— Amicale des Veuves et Orphelins.

Après un très cordial échange de vues, les délégués ont été unanimes à estimer qu'il leur incombe d'entreprendre en commun une action énergique appelée à se poursuivre jusqu'à ce que satisfaction soit obtenue.

Dans l'immédiat, ils ont décidé d'inviter instamment les adhérents de leurs groupements :

- 1^o — à se rendre tous le 8 mai aux cérémonies organisées par les Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre;
- 2^o — à s'abstenir de participer à celles qui pourraient avoir lieu un autre jour;
- 3^o — à militer activement pour le retour à la célébration officielle du 8 mai à sa seule date d'anniversaire.

Une audience sera demandée au Ministre des Anciens Combattants afin de le tenir informé de ces décisions et de solliciter son appui.

Réservez la date du Dimanche 3 Juin 1962

pour assister

A LA CÉRÉMONIE ANNUELLE DU SOUVENIR

en l'honneur des Combattants Juifs morts pour la France qui aura lieu comme d'habitude devant notre monument

au Cimetière de Bagneux à 10 h. 30 du matin

Cette manifestation se déroulera en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires et des délégations des organisations d'Anciens Combattants.

Pèlerinage à Varsovie et à Auschwitz

Un groupe important d'anciens combattants part le 17 avril prochain en pèlerinage en Pologne à l'occasion du 19^e anniversaire de l'insurrection du Ghetto de Varsovie.

Ce voyage est, comme l'on sait, organisé par notre Union et il sera dirigé par notre camarade APPEL, vice-président.

Après avoir participé aux cérémonies officielles de la célébration de l'anniversaire de l'insurrection et après quelque jour de visite de Varsovie nos camarades se rendront au camp d'Auschwitz.

Le retour est prévu pour le 25 avril.

Nous leurs souhaitons bon voyage.

Le 17^e Congrès de l'Association des Combattants P. G. de la Seine

Le 17^e Congrès de l'Association des Combattants P.G. de la Seine aura lieu les 14 et 15 avril prochains à Asnières.

N O S V Œ U X

LE DOYEN DE NOS ADHERENTS JACOB GIPS A 70 ANS

C'est avec plaisir que nous exprimons nos félicitations au doyen de nos adhérents, à notre camarade Jacob GIPS qui vient de fêter son 70^e anniversaire.

Longue vie et bonne santé pour notre camarade.

Meilleurs vœux de bonheur à notre camarade et Madame

BAKALASZ

à l'occasion du mariage de leur fils Léon avec Mlle Jacqueline HAIMOVICI.

Nos meilleurs vœux à nos camarades

MAGALNIK et LEVINBAUM

à l'occasion de la naissance de leur petite-fille

CORINNE OBRASZKA

Nous adressons nos meilleurs vœux à notre camarade

TEITLER

à l'occasion du mariage de sa fille Mlle Edith avec M. Léo OHAYAN.

Nos félicitations et meilleurs vœux à notre camarade

CUKIERMAN

à l'occasion du mariage de son fils René avec Mlle Estelle LINDERMAN.

Le 25 mars dernier, à l'U.N.E.S.C.O.

LA JOURNEE ANTIRACISTE

a été un succès

La 13^e Journée Nationale contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix au Palais de l'U.N.E.S.C.O., le 25 mars dernier, a été un succès sans précédent.

Plus de 2.000 personnes, parmi lesquelles se trouvaient de nombreuses délégations de province, ont participé à cette importante manifestation qui a été présidée par notre ami Pierre PARAF, président du M.R.A.P.

A la suite des exposés sur les thèmes suivants : Le racisme en France, par Charles PALANT ; L'internationale nazie, par M. Jean SCHAPIRA ; Les éducateurs devant le racisme, par le professeur Marc-André BLOCH ; Les problèmes humains en Algérie, par le professeur Charles-André JULIEN et Les civilisations africaines par le professeur Roger BASTIDE a eu lieu un débat très intéressant et approfondi.

Sont intervenus notamment : MM. Georges DARDEL, président du Conseil Général de la

Seine ; Florimond BONTE, ancien député ; le général TUBERT, ancien député-maire d'Alger ; l'abbé CLAVEL, le pasteur DUCROS, le rabbin EISENBERG, Marcel DUFRICHE, au nom de la C.G.T. ; SINJON, au nom de la C.F.T.C. ; Henri FAURE, président de la Ligue de l'Enseignement ; le Dr CHEVALIER, au nom du Grand-Orient de France ; le professeur Alfred KASTLER, au nom du Syndicat de l'Enseignement Supérieur ; le professeur Alfred METRAUX, du Département des Sciences Sociales à l'U.N.E.S.C.O. ; Louise ALCAN, au nom de l'Amicale d'Auschwitz ; l'écrivain antillais Edouard GLISSANT ; une déléguée de l'Union des Etudiants de France, Mlle PUJEAU, suivie à la tribune par un délégué des Etudiants musulmans nord-africains ; M. VILNER, au nom de l'U.J.R.E. ; et notre camarade Isi BLUM dont nous publions ici de larges extraits de son allocution :

« EN CONCLUSION DE LEURS TRAVAUX, les participants à la Journée Nationale tiennent à attirer l'attention de l'opinion publique sur les faits suivants, établis par l'histoire et confirmés par les événements les plus récents :

« 1. — Le racisme est un tout : qu'il vise les juifs, les noirs, les musulmans ou toute autre catégorie ethnique, il constitue dans tous les cas une intolérable atteinte à la personne humaine, un avilissement de ceux qui le pratiquent ou le favorisent.

« 2. — Sous quelque forme et en quelque lieu qu'il se manifeste, le racisme est toujours condamnable : le mépris ou l'ignorance à l'égard d'un groupe d'hommes ou d'un peuple, même s'il s'agit d'une attitude apparemment anodine, peut servir de fondement et de justification aux théories pseudo-scientifiques, puis aux mesures discriminatoires et enfin aux crimes les plus barbares commis au nom d'une prétendue hiérarchie des races.

« 3. — Le racisme constitue un danger non seulement pour les hommes qui en sont les victimes directes, mais aussi pour tous ceux qui le laissent se développer : de proche en proche, les méthodes inhumaines employées contre une minorité menacent bientôt l'ensemble des libres citoyens.

« AUSSI, LE COMBAT ANTIRACISTE, dans tous les domaines, et à toute occasion, est-il pour les hommes dignes de ce nom, un devoir impératif et sacré. »

Examinant ensuite les différents aspects de l'action antiraciste (riposte et prévention, législation, enseignement, culture), la résolution conclut :

« S'OPPOSER AU RACISME, c'est rester fidèle aux plus nobles traditions de notre peuple ; c'est défendre, avec le renom de la France, les libertés républicaines ; c'est contribuer à la grandeur de l'Homme et au triomphe de la paix. »

L'intervention de notre camarade Isi Blum

Les anciens combattants juifs, sont avec vous, avec tous les antiracistes, ils sont avec tous ceux qui incarnent les plus nobles traditions de justice et de fraternité du peuple de France.

Comment pourraient-ils rester à l'écart ceux qui se sont battus, avec ou sans uniforme, contre le nazisme, ceux qui ont tant souffert de la barbarie hitlérienne, rester à l'écart d'un combat dont l'idéal les animait pendant les cinq longues années de guerre.

Les anciens combattants pouvaient croire et espérer avec tous les peuples libérés, qu'avec l'effondrement de la Wehrmacht, le racisme et l'antisémitisme seraient pour toujours mis au ban de la société.

Ce n'était que des illusions. Les nazis qui se sont terrés après leur défaite, ont vite fait de relever la tête, encouragés qu'ils étaient par la clémence à l'égard des criminels de guerre. Non seulement, ils n'ont pas payé pour les crimes atroces commis, mais ils ont encore pour la plupart repris les leviers de commande dans tous les rouages de l'Etat de l'autre côté du Rhin.

En France, les feuilles racistes et antisémites reprennent leur sale besogne et peuvent continuer impunément à semer la haine dressant les citoyens les uns contre les autres.

Dès 1949, les antiracistes, conscients du danger, ont estimé qu'il était de leur devoir de se rassembler pour organiser la riposte devant les menaces qui pointaient à l'horizon. Et le Cercle d'Hiver était trop petit pour contenir la foule qui est venue approuver la création du M.R.A.P. à laquelle nous avons d'ail-

leurs activement collaboré.

Pendant ces 13 années d'existence votre Mouvement a acquis une autorité que personne n'oserait plus contester.

C'est parce que le M.R.A.P. n'a laissé passer aucun acte raciste, aucune manifestation antisémite sans réagir immédiatement et vigoureusement, qu'il a gagné l'audience des plus larges couches de la population.

L'initiative d'organiser tous les ans une Journée Nationale mérite d'être particulièrement saluée.

En effet, la préparation de la Journée incite de nombreuses organisations politiques, syndicales, professionnelles, à poser à leur ordre du jour et à discuter pendant des semaines des problèmes du racisme. Les assises même, servent de tribune à des personnalités des horizons les plus divers pour condamner publiquement le racisme et l'antisémitisme.

C'est pourquoi le retentissement de la Journée Nationale ne cesse de croître.

Aujourd'hui, alors que la menace fasciste est devant nos portes et qu'avec les assassins de l'O.A.S. s'agit toute la pègre raciste et antisémite et qu'un Poujade peut se permettre d'insulter impunément la mémoire de nos héros, un rassemblement de ce genre apparaît encore davantage utile et efficace.

La vigilance des antiracistes et leur union est plus que jamais nécessaires. C'est avec la conviction que la cause que nous défendons est celle de tous les hommes épris de justice, de liberté et de paix que nous souhaitons aux travaux de la Journée Nationale un plein succès.

La motion finale

La résolution adoptée à la fin de la Journée Nationale déclare notamment :

« LES PARTICIPANTS A LA JOURNEE NATIONALE, se réjouissent de l'heureuse conclusion des pourparlers franco-algériens, affirmant que le danger raciste et antisémite réside essentiellement pour notre pays, dans les menées de l'O.A.S., qui se présente par ses méthodes, ses actes, son idéologie, ses ca-

dres, ses liaisons internationales, comme l'héritière patentée du nazisme.

« Ils soulignent, pour que le cessez-le-feu tant souhaité soit suivi d'une paix véritable, l'absolue nécessité de mesures implacables contre tous ceux qui, par la terreur et le sang, entendent maintenir en Algérie, un système condamné par l'histoire et fondé sur la négation de la dignité des hommes.

LE COMITE JUIF ANTIFASCISTE

(Suite de la 1^{re} page)

— Union des Etudiants Juifs de France.

— Amicale des Anciens Déportés Juifs.

— Cercle Bernard Lazare.

— Amicale des Juifs Anciens Résistants.

— Cercle Mishmar.

— Fédération Générale des Industriels, Artisans et Façonniers Juifs.

— Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide.

— Union des Sociétés Juives de France.

— Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs.

— Jeunesse Libérale Israélite.

— Le Beth Hakerem.

UNE REUNION D'INFORMATION, SALLE LANCERY

Une réunion d'information s'est tenue le 3 avril dernier, salle Lancry, organisée par le Comité juif antifasciste.

Au cours de cette assemblée, présidée par le professeur *Ervy Schatzman*, prirent successivement la parole : notre président, le Dr *Danowski* ; M. *Rosenblum*, président de l'Union des Sociétés Juives ; le professeur *Robert Misrahi* ; *Raph Fegelson*, secrétaire de l'Amicale des Juifs anciens résistants ; *Henry Bulawko*, secrétaire général du Cercle Bernard Lazare et M. *Charles Lederman*, président de l'U.J.R.E.

Relèvement des plafonds des prêts individuels

Par circulaire du 17 janvier 1962 N° 2486 l'Office National des Anciens Combattants pré-

cise que les plafonds des prêts individuels sont relevés dans les limites suivantes :

	Anciens plafonds	Nouveaux plafonds
— Prêts pour l'achat d'appartement en co-propriété ou de maison (exception faite des immeubles et appartements neufs ou en cours de construction et des terrains à bâtir)	1.000 NF	2.000 NF
— Prêts d'équipement professionnel	750 NF	1.000 NF
— Prêts pour l'amélioration de l'habitat, réparation locatives (à l'exclusion de l'aménagement d'un immeuble neuf) ..	500 NF	1.000 NF
— Prêts pour des motifs divers, tels que raisons de santé (notamment les interventions chirurgicales et les traitements spéciaux non couverts en totalité par la Sécurité sociale), achat de vêtements, de mobilier, etc.	500 NF	1.000 NF

Ces nouvelles mesures prennent effet le 1^{er} janvier 1962. Elles ne peuvent intervenir toutefois que dans les cas d'espèce dûment justifiés et n'ont

pas pour but d'autoriser les commissions départementales, à majorer systématiquement l'ensemble des prêts.

LES 3 ET 4 MARS, A BRUXELLES Rencontre entre Anciens Combattants de l'Est et de l'Ouest

Les 3 et 4 mars a eu lieu à Bruxelles une rencontre à laquelle ont participé des représentants d'associations d'anciens combattants de pays de l'Est et de l'Ouest.

A l'issue de cette rencontre a été adoptée à l'unanimité la motion ci-dessous :

Un entretien a réuni les 3 et 4 mars 1962, à Bruxelles, des représentants et des observateurs d'organisations d'anciens combattants et résistants de Belgique, de France, d'Italie, de Pologne et d'U.R.S.S., qui ont répondu à l'appel que leur avait adressé M^{re} André de Raet, an-

cien résistant et rescapé de Buchenwald.

Au cours d'un échange de vue qui s'est déroulé dans une atmosphère de franchise et dans le plus grand respect des convictions politiques et philosophiques de chacun, ils ont exprimé leur inquiétude à raison d'une tension atteignant une intensité telle qu'il suffirait d'un incident quelconque ou d'une simple erreur technique pour déclencher des forces de destruction capables de transformer des pays entiers en un désert atomique.

Conscients de l'autorité morale que leur donne leur qualité de combattants, et de victimes de deux guerres mondiales, ils considèrent que leur devoir est de contribuer à l'apaisement et à la détente par une meilleure compréhension entre les peuples.

Ils constatent que des contacts fraternels entre combattants qu'ils soient de l'Ouest ou de l'Est, sont possibles et souhaitables.

En renforçant la fraternité des combattants des deux guerres ces contacts serviront à écarter les méfiances et les préjugés d'amélioration des rapports jugés qui constituent un obstacle international.

Les participants feront rapport à leurs organisations respectives, de cet entretien, dont

les résultats seront, en outre, portés à la connaissance des organisations d'anciens combattants, de résistants et de victimes de guerre, e vue de promouvoir et de développer des relations et des rencontres fraternelles fondées sur l'inéluctable solidarité humaine.

Nos peines

LE COLONEL DEBUSSY
Cdt DU 21^e RMVE
N'EST PLUS

Le chef du 21^e R.M.V.E., qui s'est tant distingué dans les combats contre l'ennemi, le colonel DEBUSSY est décédé le mois dernier.

Nous présentons ici nos condoléances émues à sa famille.

Nous adressons nos condoléances sincères et émues à notre camarade

Samuel SCHONBUCH
qui vient de perdre son épouse Susa.

Notre comité exprime ses sentiments attristés à la famille qui vient d'être éprouvée par la mort de notre camarade
David WOLFMAN

La Croix de Combattant Volontaire

Nous apprenons avec plaisir que la croix de combattant volontaire, vient d'être attribuée à nos camarades :

APELOIG Nison
GROMB Jacob
GITTLER (Lyon)
GRYNBERG Chaim
MALLACH Szulim
MIELNICKI Mendel
PANUS Zelman
ZYLBERMAN Szaga

Nous leurs adressons à tous à cette occasion nos plus vives félicitations.

קולט אלע, דינסטיק דעם 15טן מאי, אין זאל לאנקרי

10, Rue de Lancry (Métro République)

אויך דער אינפארמאציע-פארזאמלונג

בון אונזער פארבאנד

אויך דער מאג-אודענונג:

1. די רעכט פון די געוועזענע יידישע קריגס-געפאנגענע, וואס האבן געליטן פון ראסן-דיסקרימינאציע אין געפאנגענשאפט
2. דאס רעאליזירן פון אברו-הויז אין לעווענס (קאט ד'אויז)
3. פארשידנס

אויך דער געשא-פיייערונג אין «מיטאליטע»

דער יידישער קאמבאטאנטן-פארבאנד, וועלכער באטייליקט זיך אין דער גרויסער געאייניקטער געטא-פיייערונג, וואס קומט פאר זונטיק, דעם 15טן אפריל אין „מיטאליטע“ רופט זיינע מיטגלידער צו קומען צאליריך אויף דער דאזיקער אונטערנונג, ווו עס וועט עקאלטירט ווערן דער היילי-קער אנדענק פון די העלדישע געטא-קעמפער, וואס זיינען געפאלן אין קאמף פאר דער פרייהייט און פארן כבוד פון אונזער פאלק.

Le Directeur : I. CLEITMAN
Imprimerie Abécé
21, rue Juliette Dodu, Paris

דעם קומענדיקן זומער עקסקורסיע קיין ישראל

אונזער פארבאנד ארגאניזירט אויף די קומענדיקע זומער-וואקאנסן אן עקסקורסיע קיין ישראל

עס ווערן פארויסגעזען מערערע רייזעס:

(א) מיט דער פראנצויזישער שיף **פאסע**

אפפאר פון מארסעי דעם 24טן יולי.

(ב) מיט דער ישראל-שיף **טעאדד הערצל**

אפפאר פון ווענעציע דעם 15טן יולי און דעם 3טן אויגוסט

(ג) מיט דער ישראל-שיף **ירושלים**

אפפאר פון מארסעי דעם 30טן יולי.

הנהג-פרייז פאר אונזערע מיטגלידער אויף דער שיף און אויף דער באן.

וועגן אינפארמאציע און איישרייבונגען זיך ווענדן יעדן טאג פון 3 ביז 6 נ"מ אין בירור פון אונזער ארגאניזאציע.

רעזערווירט אייד די דאטע פון זונטיק דעם 3טן יוני, אויף דער אנדענק-צערעמאניע פאר אונזערע חילון וואס האבן געקעמפט און אוועקגעגעבן זייער לעבן פאר דער פרייהייט און פארן כבוד פון אונזער פאלק

די דאזיקע מאניפעסטאציעס וועט פארקומען אין דער אנוועזנהייט פון פראמינענטע ציווילע און מיליטערישע פערזענלעכקייטן און פון דעלעגאציעס פון די גרויסע פראנצויזישע קאמבאטאנטן-ארגאניזאציעס.

אונזער וויילן ארגאן פון פארבאנד פון די געו. יידישע פראנט-קעמפער

רוך צו די יידישע ארגאניזאציעס

די יערלעכע אנדענק - צערעמאניע לכבוד די געפאלענע יידישע פראנט-קעמפער וועט פארקומען זונטיק, דעם 3טן יוני, 10.30 פרי, אויף באניע.

דער יידישער קאמבאטאנטן-פארבאנד מאכט א רוף צו אלע ארגאניזאציעס ציעס און געזעלשאפטן זיך צו רעזער-ווייזן די דאזיקע דאטע. בכדי אנטהיל-צונעמען אין דער דאזיקער גרויסער צערעמאניע און נישט איינצוצורדנען דעם זעלבן טאג קיין אנדערע אונ-טערנונגען.

זיך אנגעהויבן יערלעכע טאמבאלא-אקציע

יאר מאכן באזונדערע אנשטרענגונגן גען כדי דער דערפאלג פון דער טאמבאלא-אקציע זאל זיין נאך א גרעסערער ווי אין די פריערדיקע יארן. נעמענדיק אין באטראכט די פאנדן, וואס זענען נויטיק, בכדי צוצוטרעטן צו רעאלי-זירן דאס אפרו-הויז אין לעווענס (ביי נישט).

אויך די מיטגלידער וואס באקומען די טאמבאלא-קארטעס דורך פאסט, וועלן דאס מאל נאך ברייטהארציקער ווי שטענדיק, ענטפערן אויפן רוף פון זייער ארגאניזאציע.

די ציאונג פון דער טאמבאלא וועט פארקומען עפנטלעך בעת אן אונט דעם 4טן יולי 1962.

די טאמבאלא-קאמפאניע, וואס אונ-זער פארבאנד פירט אדורך זינט איי-ניקע יאר איז שוין געווארן א טרא-דיציע און זי גייט אדורך יעדעס מאל מיט א גלענצדיקן דערפאלג.

נישט בלויז די מיטגלידער ענט-פערן מיט גרויס סימפאטיע אויסקויפן-דיק א גרעסער צאל פון די טאמבאלא-צעטלען נאך אויך די אומצאליקע פריינט פון דער ארגאניזאציע.

זיי טוען דאס ערשטנס, דערפאר ווייל זיי ווייסן אז זיי שטיצן אזוי ארום דעם פארבאנד, וועלכער פירט אויף אלע געביטן א פרוכטבארע טע-טיקייט און אויך דערפאר, וואס די טאמבאלא אליין גיט מעגלעכקייטן פון געווינען א גאנצע ריי פון זייער ווערטפולע קעגנשטאנדן.

אט איז די ליסטע פון די וויכ-טיקסטע געווינען:

א רייזע קיין ישראל, א רייזע קיין פוילן, א רייזע קיין טשעכאסלאווא-קיע, א רייזע קיין עסטרייך, א רייזע קיין קארטיקע, א פילדאפארט, 2 מאגנעטאפאנען, 10 זיגערלעך, 2 מיקסערס, 3 עלעקטרישע ראדיר-פא-ראטן, 3 פאטא-אפאראטן, 2 ראדיר-טראנזיסטארס, 2 עלעקטרישע קאפע-מילעכלעך, 20 שטאנאל - רעפארדוק-ציעס און 50 אנדערע געווינען.

די טוער פון פארבאנד וועלן היי-א רייזע קיין ישראל, א רייזע קיין פוילן, א רייזע קיין טשעכאסלאווא-קיע, א רייזע קיין עסטרייך, א רייזע קיין קארטיקע, א פילדאפארט, 2 מאגנעטאפאנען, 10 זיגערלעך, 2 מיקסערס, 3 עלעקטרישע ראדיר-פא-ראטן, 3 פאטא-אפאראטן, 2 ראדיר-טראנזיסטארס, 2 עלעקטרישע קאפע-מילעכלעך, 20 שטאנאל - רעפארדוק-ציעס און 50 אנדערע געווינען.

דעלעגאציע אין דייטשלאנד אינטערווענירט לטובת די קריגס-געפאנגענע

די דעלעגאציע האט געצויגן די אויפמערקזאמקייט פון דער אדמי-ניסטראציע, אז די שולד פון די פאר-שפעיטקע ביטעס בנוגע די געוועז-נע קריגס-געפאנגענע טראגט טאקע די אדמיניסטראציע אליין און האט פארלאנגט, אז דער ציין זאל פאזי-טירן דערליידיקט ווערן. עס זיינען געמאכט געווארן צוואנגן די פראגע-רענט צו באטראכטן.

דער קאמבאטאנטן-פארבאנד, וועל-כער קעמפט פאר די רעכט פון די געוועזענע יידישע קריגס-געפאנגענע, זעצט פאר זיינע באמאנונגען אין דער דאזיקער ריכטונג.

א דעלעגאציע פון אונזער פאר-באנד, איז צוזאמענגעשטעלט פון דער נאנטליק, פרעזידענט, איזי בלום, גע-נעראל-סעקרעטאר און ל. סטאלאמאן, קאסירער, באגלייט פון אדוואקאט קעניג, איז דעם 26טן און 27טן פער-ברואר אויפגענומען געווארן דורך קאמפעטענטע פערזענלעכקייטן פון דער אנטשעדיקונגס-אדמיניסטראציע אין דייטשלאנד און אין קעלן.

דער ציל פון דער דאזיקער רייזע איז געווען צו אינטערווענירן לטובת די געוועזענע יידישע קריגס-געפאנג-גענע וועלכע האבן געליטן פון ראסן-דיסקרימינאציעס אין די סטאלאגן און האבן זייערע ביטעס אויף אנטשעדי-קונג אנגעגעבן ערשט נאך דער דא-טע פון 31טן מערץ 1958, דאס הייסט מיט א פארשפעיטקונג לויטן אנגע-צייכנטן טערמין.

די סיבה פון דער דאזיקער פאר-שפעיטקונג, ווי באקאנט, איז דער פאקט, וואס צו יענער צייט זיינען בכלל נישט געגעבן געווארן קיין שום האפענונגען מצד דער אדמיניס-טראציע בנוגע די דאזיקע קאטעגא-ריעס פון באצירקונות. זייערע רעכט זיינען ערשט נישט לאנג אנערקענט געווארן, א דאנק די אומאויפהערלע-כע באמאנונגען פון אונזער פארבאנד און די יעניקע קריגס - געפאנגענע, וועלכע האבן טראץ אלעם זייער ביי-טע געמאכט, ווערן איצט אנטשע-דיקט.

אכטונג בענס'אנידטע, קריגס-קרובות

כדי איר זאלט זיין באקאנט מיט די רעכט, וועלכע איר האט אלס פענסיאנירטע (חודשליכע פענסיע, היילונג, קוראט א. א. וו.) האט אונזער פארבאנד ארויסגעגעבן א באשור, אין דער פראנצויזישער שפראך, מיט אלע גענויע אויפ-קלערונגען. די באשור קענט איר באקומען אין אונזער בירור, יעדן נאכמיטאג.

דער פרייז פון דער באשור — 3 פראנק.

U.E.V.C.J.
58, rue Château-d'Eau PARIS (10°)

די רעכט, וועלכע איר האט אלס פענסיאנירטע (חודשליכע פענסיע, היילונג, קוראט א. א. וו.) האט אונזער פארבאנד ארויסגעגעבן א באשור, אין דער פראנצויזישער שפראך, מיט אלע גענויע אויפ-קלערונגען. די באשור קענט איר באקומען אין אונזער בירור, יעדן נאכמיטאג.

מיטן יידישן אנטפאשיסטישן קאמיטעט

ווי באקאנט, איז לעצטנס געשאפן געווארן א יידישער אנטפאשיסטי-שער קאמיטעט, ווו עס זענען אנגע-לאזטן צאלרייכע יידישע פערזענ-לעכקייטן און פאלגנדיקע 12 ארגא-ניזאציעס: אונזער פארבאנד, „אוי-ניאן“, פארבאנד פון די יידישע גע-זעלשאפטן, יידישע סטודענטן, האנט-ווערקער-פארבאנד, צערקל בערנאר-לאזאר, יידישע ליבעראלע יוגנט, בית-הכרם, פארבאנד פון די יידישע דע-פארטירטע.

דעם 3טן פאריל האט דער דאזי-קער קאמיטעט גערופן אן אינפארמא-ציע - פארזאמלונג אין זאל לאנקרי, וועלכע איז פארגעקומען אונטערן פארויז פון פראפעסאר שטאמאן.

עס האבן ארויסגעטרעטן מיט רעד-דעם אויף דער דאזיקער פארזאמלונג אונזער פרעזידענט ד"ר דאנאטאסקי, דער פרעזידענט פון פארבאנד פון די יידישע געזעלשאפטן, דאנעבלום, פראפעסאר מזרחי, ראף פיינגעלסאן, אין נאמען פון די געוועזענע יידישע ווידערשטענדלעך, א. בולאוואק, אין נאמען פון צערקל בערנאר לאזאר, אין ארור, שארל לעדערמאן, פרעזי-דענט פון דער „אויניאן“.

עס איז וויכטיק אונטערצושטרייכן, אז די פראנצויזישע פרעסע האט בא-ריכטעט וועגן דער דאזיקער פארזאמ-לונג, די עפנטלעכקייט אין לאנד וועט ווי געהערן קאפשאצן דעם פאקט, וואס די יידישע פאלקס-מאסן געפינען זיך אין קאמף, צוזאמען מיטן פראנצויזישן פאלק, קעגן די געפארן פון פאשיזם און די קרימינעלע אא"ס-פארברעכער.

juin 1962 p.1

N° 87 — JUIN 1962

BIMESTRIEL

Le 3 Juin, au cimetière de Bagneux
devant une foule nombreuse
et des personnalités civiles et militaires
un fervent hommage a été rendu

aux Combattants Juifs morts pour la France

La Cérémonie du Souvenir qui s'est déroulée le 3 juin dernier, comme tous les ans, au Cimetière de Bagneux, devant notre Monument, était une preuve, s'il en fallait une, que les Anciens Combattants, les victimes du nazisme et les Juifs de Paris n'oublient pas leurs héros et martyrs.

Ils sont venus nombreux pour manifester leur attachement à la cause pour laquelle tant des nôtres ont donné leur vie et aussi pour exprimer leur détermination de continuer leur combat.

Nous avons remarqué, cette année, la participation particulièrement massive des organisations d'Anciens Combattants et de résistants aussi bien nationales que de la Région parisienne. La liste des participants, que nous publions dans ce journal, en est un témoignage éclatant.

Dès dix heures, des groupes commencent à arriver et bientôt la place, devant l'entrée du Cimetière était envahie par des délégations, des drapeaux, des fleurs et des personnalités juives et non juives.

A 10 h. 30, le cortège, précédé par la musique militaire du 93^e R.I. se met en route vers le Monument où, des tribunes sont dressées, l'une pour les personnalités, l'autre pour les familles des disparus.

C'est devant le Monument, entouré d'une trentaine de drapeaux des diverses associations d'Anciens Combattants, que le Dr Danowski, qui préside la manifestation, prononce une allocution exaltant l'esprit de sacrifice et d'héroïsme de ceux qui ont pris volontairement les armes dès septembre 1939, pour défendre la France, leur pays d'adoption.

Après le service religieux, assuré par l'aumônier militaire, M. le Rabbin Eichiski, et le chantre Berlinski, une minute de silence est observée, pendant laquelle la musique exécute la « Sonnerie aux Morts » et « La Marseillaise ». De nombreuses gerbes sont alors déposées au pied du Monument.

Prisent la parole, tour à tour, MM. A. Braslawski, président de l'U.G.E.V.R.E.; le président Jean Volvey, au nom de l'U.F.A.C.; I. Bercovici, au nom de la Fédération des Anciens Combattants Juifs des deux guerres; Bergeret, du Bureau des Combattants Prisonniers de Guerre de la Seine; notre secrétaire général Isi Blum et, enfin, M. Vivien, représentant le ministre des Anciens Combattants.

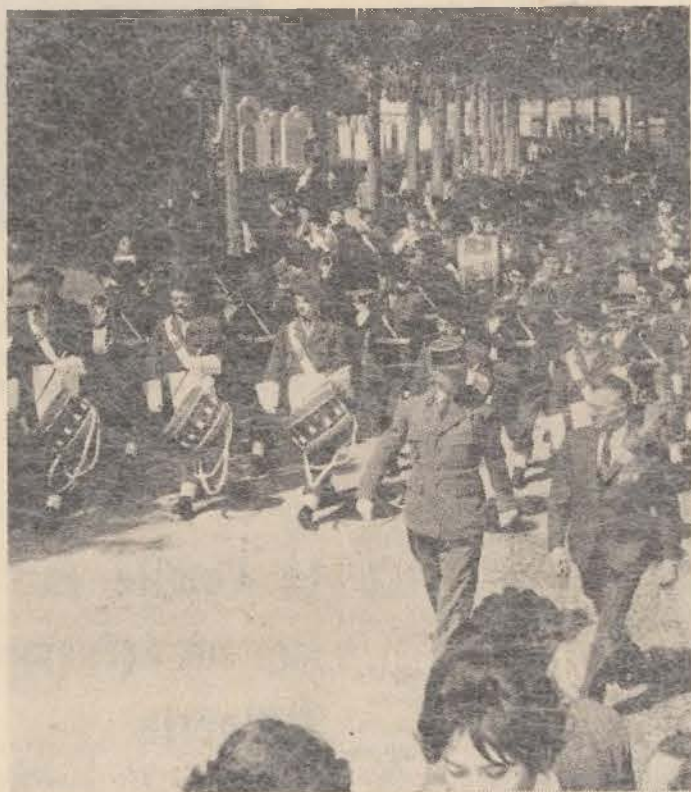
Tous les orateurs ont rappelé — en même temps que l'héroïsme des volontaires et résistants qui ont combattu sur tous les fronts de la guerre 1939-1945, et l'immense calvaire qui coûta la vie à des millions d'être humains, parmi lesquels 6 millions de Juifs — la leçon à tirer afin que de telles horreurs ne se reproduisent plus.

Dans son allocution, notre secrétaire général a tout particulièrement souligné, pour conclure, le devoir qui incombe aux survivants de rester

unis et vigilants face au danger des revanchards néo-nazis et au fascisme O.A.S. qui est inséparable du racisme et de l'antisémitisme.

La cérémonie, qui s'est dé-

Les personnalités présentes ont tenu à féliciter les organisateurs de cette émouvante manifestation du souvenir pour l'éclat et la dignité dans laquelle elle s'est tenue.



Le cortège, musique en tête, arrive devant le Monument

roulée dans un ordre parfait, s'est terminée par un défilé au son de la musique, devant le Monument et les tribunes.

Le général commandant la 1^{re} Région militaire était représenté par le commandant Pailhole.

LES ORGANISATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS PRESENTES A LA CEREMONIE

l'U.F.A.C.
l'Union Fédérale,
la F.N.D.I.R.P.,
la F.N.D.I.R.,
le Souvenir Français,
l'U.F.A.C. Départementale
les Combattants P.G. de
la Seine,

l'U.G.E.V.R.E.,
la Fédération des Anciens
Combattants Juifs,
l'Association des Juifs des
Anciens Résistants (A.
J. A. R.),
l'Amicale des Déportés
Juifs.

les Sections des Combattants Prisonniers de Guerre des
2^e, 3^e, 5^e, 8^e, 14 et 20^e Arrondissements de Paris, ainsi
que de Levallois, Montrouge, Saint-Maurice, Créteil.
l'Association des P.G. de la Baraque IV,
l'Association des Engagés Volontaires Juifs de 1914-18,
Rhin et Danube,
des délégations de nos Sections de Lyon et St-Quentin.

AUTRES ORGANISATIONS

le C.R.I.F.,
l'U.J.R.E.,
l'U.S.J.F.,

le MRAP,
la LICA,
la Fédération des Artisans

Cercle Bernard Lazare,
et plus de vingt Sociétés Mutualistes Juives, dont les
noms sont publiés dans la partie yiddish de notre
journal.

Liste des lots

Voici ce que vous pouvez gagner si vous avez vos cartes de soutien :

- 1 Voyage en Israël
- 1 » » Pologne
- 1 » » Tchécoslovaquie
- 1 » » Autriche
- 1 » » Corse
- 1 Caméra
- 2 Magnétophones
- 10 Montres-Bracelets
- 2 Mixeurs
- 3 Rasoirs électriques
- 3 Appareils photo
- 2 Transistors
- 2 Moulins à café électriques
- 20 Reproductions Chagall
- 50 autres lots très importants

NOTRE EXCURSION EN ISRAEL

Cinquante personnes se sont déjà inscrites pour participer à l'excursion que nous organisons pour les prochaines vacances d'été en Israël.

Il ne reste plus que quelques places disponibles pour

nos adhérents. Il est donc de votre intérêt de vous inscrire sans délai, si vous voulez profiter de la réduction sur les prix ainsi que de l'ambiance fraternelle que les Anciens Combattants savent créer au cours de ces voyages.

Les participants de ces voyages bénéficieront d'un tarif réduit sur les parcours effectués en chemin de fer.

Pour tous renseignements et inscriptions, adressez-vous à nos bureaux, tous les jours, à partir de 14 heures.

Le mercredi 4 juillet 1962
à 20 h. 30

SALLE DE L'ENTREPOT
21, rue Yves Toudic (Métro République ou Lancry)

GRANDE SOIRÉE CINEMATOGRAPHIQUE

au cours de laquelle un jury désigné par l'assistance, fera procéder au TIRAGE DE LA TOMBOLA GRATUITE organisée par notre Union.

Le film antiraciste de renommée mondiale

FEUX CROISES

sera projeté à cette occasion.

Nous vous invitons à y venir nombreux.

Bonnes Vacances !

VOUS allez bientôt, chacun selon ses moyens, partir pour prendre un repos bien mérité après une année remplie de labeur et de soucis quotidiens.

Mais il faut que vous sachiez que même pendant cette période, où la vie semble, sinon s'arrêter au moins ralentir son rythme, notre Union poursuivra son activité dans tous les domaines, aussi bien quant à la défense des droits de chacun que dans celui de la lutte contre l'antisémitisme et les dangers du fascisme.

A la veille des vacances, nous allons assister à une soirée, le 4 juillet prochain, où sera clôturée, avec un succès sans précédent, la campagne de notre Tombola annuelle.

Vous avez tous contribué à sa réussite comme vous contribuez au succès de toutes nos initiatives.

En vous remerciant au nom de notre Comité, nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances et de revenir en pleine forme.

Dr DANOWSKI.

juin 1962 p 2

20 ANS DEJA...

...mais ses camarades ne l'ont pas oublié

Il y a vingt ans, le 6 juin 1942, dans un Kdo du Stalag III B, mourait, dans des conditions atroces le camarade Jacob Freibrin.

Tous les anciens du III B se souviennent du Kdo Berger. Les Allemands l'avaient réservé aux Juifs, aux Russes et aux Yougoslaves. Très vite, sa sinistre réputation s'étendit parmi tous les P.G. à cause des conditions de travail particulièrement difficiles sur ce chantier, ainsi que de la particulière brutalité des chefs d'équipe allemands.

Ce jour-là, Freibrin travaillait à l'intérieur d'une bétonneuse à l'arrêt. Il décapait au burin les parois intérieures, et ses coups de marteau s'enten-

daient sur tout le chantier. De temps à autre, il marquait évidemment une pause, et c'est pendant un temps d'arrêt qu'un Allemand, sans raison apparente, avec une stupidité machinale, passa devant le bouton de mise en marche et appuya dessus.

Ce sont les outils, trempés de sang, tombant de la machine, qui alertèrent les camarades qui travaillaient dans la tranchée en dessous. Puis, il fallut dégager ce corps affreusement mutilé.

Notre pauvre Freibrin s'éteignit dans les bras d'un camarade, en murmurant le nom de sa mère.

Les témoins de ce drame

n'ont pas eu à transmettre la tragique nouvelle, car l'occupant nazi avait, entre temps, effacé la famille Freibrin de la liste des vivants. Pendant que le fils, mort au bagne de Furstenberg-sur-Oder, était enterré avec les honneurs militaires, les cendres de sa mère et de ses sœurs étaient éparpillées au vent d'Auschwitz. Il ne reste pour se souvenir que ses compagnons de captivité. Ce sont eux qui iront, le dimanche 24 juin, au cimetière militaire de Montanville, où ses restes ont été ramenées, pour accorder en quelques minutes de recueillement, une pensée émue au drame de cet homme et de cette famille si lourdement apparentés au drame de tout un peuple martyr.

M. GRINBERG.

P.S. — On peut encore s'inscrire pour participer à ce voyage jusqu'au 21 juin, au siège de notre Union, 58, rue Château-d'Eau, Paris (10^e). Téléphone: Nord 49-26.

Avis aux Pensionnés

A l'approche des congés annuels, le Service départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre recommande à tous les pensionnés (guerre, hors-guerre, victimes civiles de guerre), et plus particulièrement aux pensionnés à titre définitif, de bien vérifier la date d'expiration de leur carte d'invalidité, portant réduction sur les tarifs de la S.N.C.F.

Il rappelle que les demandes de renouvellement de cette carte peuvent être déposées à la mairie du domicile, trois mois avant l'expiration de la date de validité.

Faute de cette précaution indispensable, les retardataires risquent de ne pas recevoir leur nouvelle carte en temps utile.

justificative de l'invalidité des Mutilés tant qu'un des titres énumérés aux b) c) ci-dessus ne leur a pas été remis.

B. — AUX GUIDES accompagnant les Grands Invalides de Guerre munis de la carte d'invalidité à « double barre bleue ».

II. — REDUCTION de 50 % sur le billet aller simple :

— aux Grands Invalides de Guerre bénéficiant de l'ARTICLE 18 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre, sur présentation de la Carte d'Invalidité à « double barre bleue ».

— aux Grands Invalides de Guerre pensionnés à plus de 100 % sur présentation de la Carte d'invalidité à « simple » ou « double barre rouge » et de l'une des pièces justificatives énumérées aux alinéas a), b), c), d) ci-dessus mentionnés, faisant ressortir une invalidité supérieure à 100 %.

N.B. — Aucune réduction sur les lignes internationales.

LA RÉDUCTION SUR LES AVIONS

Les Compagnies Aériennes (Air-France, Air-Inter, Air-Algérie, Air-Afrique, Air-Mali, Royal Air-Maroc, Tunis Air, T.A.I., U.A.T.) membres de l'Association des Transporteurs Aériens de la Zone Franc, accordent sur les lignes métropolitaines (Corse comprise) et sur les lignes assurant les relations entre la France, l'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc, Algérie, Sahara compris) les Départements et Territoires Français d'Outre-Mer, les anciens Territoires Français d'Afrique Noire et Madagascar, des avantages tarifaires aux Invalides de Guerre dans les conditions suivantes :

I. — REDUCTION de 20 % sur le billet normal aller simple.

A. — Aux Invalides de guerre PENSIONNES de 85 % à 100 % INCLUS, sur présentation :

— soit de la carte d'invalidité à « double barre rouge » ;

— soit de la carte d'invalidité à « simple barre rouge », accompagnée de l'une des pièces suivantes :

a) Carte blanche de Pensionné à 100 % délivrée par les Directions Interdépartementales des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

b) Titre de Pension militaire d'invalidité sous la forme :

— soit d'un « brevet d'inscription » délivré par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

— soit d'un « brevet de Pension militaire d'invalidité » délivré par les Directions Interdépartementales des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

c) Certificat modèle 15 délivré par les Centres de Réforme et constituant la seule pièce

8 mai 1945 - 8 mai 1962

Les Anciens Combattants ont commémoré dignement la défaite hitlérienne

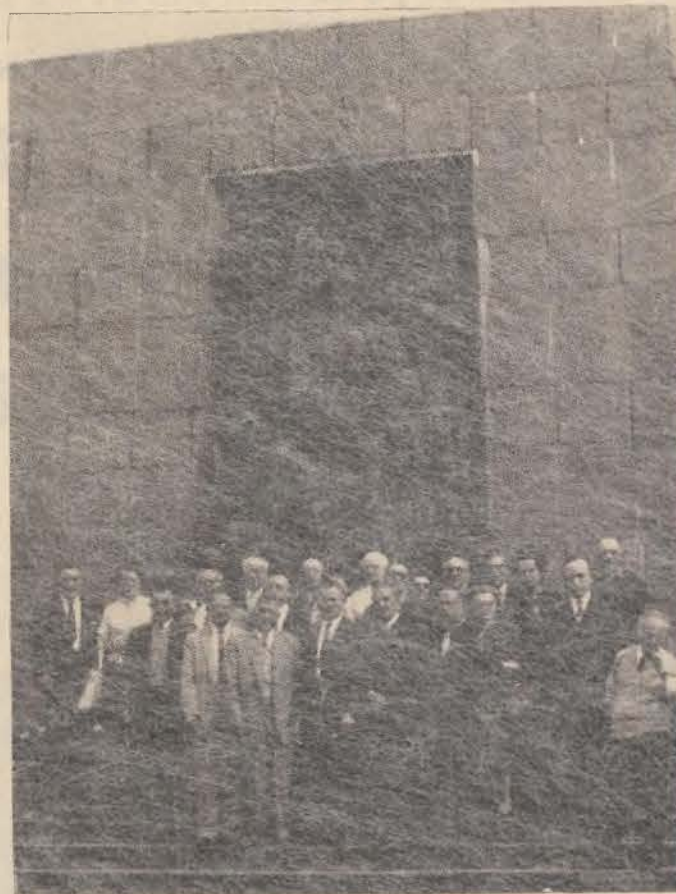
Malgré les manœuvres de toutes sortes, le 8 mai, date de la victoire sur le nazisme a été marqué cette année, par les anciens combattants, avec dignité.

Dans toute la France des rassemblements importants ont eu lieu à l'appel des organisations d'anciens combattants. Nous avons enregistré un succès particulier à Paris et dans la Seine. Si le monde

combattant reste uni et continue son action dans cette direction, nous sommes convaincus que nous aurons le 8 mai jour férié et chômé au même titre que le 11 novembre.

Notons que nos camarades de Paris ont été particulièrement nombreux à participer aux manifestations des anciens combattants du 11^e et du 20^e arrondissement.

NOTRE PELERINAGE EN POLOGNE



Les 25 participants aux cérémonies officielles de célébration du 19^e anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie et à la visite de l'ancien camp d'extermination d'Auschwitz, ont reçu partout un accueil chaleureux.

Sur notre cliché : la délégation devant le Monument du Ghetto à Varsovie.

Le Comité juif d'action antifasciste face aux événements d'Algérie

Le Comité Juif d'Action antifasciste, auquel appartient notre Union, a pris position à plusieurs reprises en relation avec les événements d'Algérie et leurs répercussions en France.

C'est ainsi qu'il s'était prononcé pour une conclusion favorable des négociations d'Evian et s'était félicité de l'accord intervenu.

Il a ensuite exprimé, dans une motion son indignation devant les agissements criminels de l'O.A.S., et exigé au nom des « Juifs de France » qui ont souffert de la violence et de la haine racistes que tout soit effectivement mis en œuvre pour briser l'activité odieuse des tueurs de l'O.A.S. qui cherchent à plonger l'Algérie dans le chaos ». Cette motion se termine en appelant les Juifs de France à rester vigilants tant que la menace fasciste persistera.

Enfin, le Comité antifascis-

te vient d'adopter un texte sous forme d'« adresse aux Juifs d'Algérie », dans lequel ils sont appelés à se désolidariser de l'O.A.S. et pour une entente fraternelle entre les différentes communautés.

NOS VŒUX

Nos meilleurs vœux de bonheur au membre de notre Comité et à Madame

Bernard LEWKOWICZ à l'occasion du mariage de leur fille, Mlle Odette, avec M. H.-J. ZONZAIN.

Nous adressons nos félicitations et meilleurs vœux au membre de notre Bureau et Madame

Charles KORNGOLD, à l'occasion de la naissance de leur petite fille

NATHALIE.

Notre camarade Léon LEWKOWICZ, étant au Sana, tous ses camarades lui adressent leurs vœux les plus cordiaux et leurs souhaits de prompt rétablissement.

Merci, camarades et amis !

Nous sommes heureux de publier une nouvelle liste de noms de camarades qui ont fait des dons en faveur de notre Union et nous leur exprimons ici nos remerciements et notre profonde reconnaissance.

Ces dons généreux, qui sont faits à titre de reconnaissance pour les services rendus aux intéressés dans la défense de leurs droits, nous permettront de réaliser les tâches nouvelles que notre Union s'est tracées.

N.F.

APELOIG 100
AJCHENBAUM Joseph . . . 300
BAKALASZ 50

CHOSID 350
GOLDBERG Syja 50
GOLGEVIT 200
HIRSZOWSKI 100
KALMA 150
KNOLL René 100
KAPLAN 50
KERSCH 50
MASS 100
NACHMANOWICZ 100
RACHE 200
Mme ROZENBERG 10
Mme ROBSZCYC 100
SIERAZEK 100
SOŁEWICZ 100
SPERBER 100
Mme SPERMAN 50
TOKAR 150
WAGEN 50



Une partie de la tribune officielle où prirent place les personnalités

Sur l'initiative de nos camarades lyonnais COMMEMORATION DANS L'UNION

du 19^e anniversaire de l'insurrection du ghetto de Varsovie

Chaque année, à l'occasion de l'anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie, la section de Lyon de l'Union des Engagés volontaires et anciens combattants juifs de France organise, à la Maison communautaire de la rue de Turenne, une cérémonie commémorative.

Le 2 mai, une foule nombreuse, fidèle au souvenir, assistait à la soirée, sous la présidence du grand rabbin Kling, pour honorer la mémoire de quarante mille insurgés du ghetto de Varsovie massacrés par les nazis.

Ce dix-neuvième anniversaire du soulèvement du ghetto a été commémoré suivant la tradition.

Après avoir récité les prières rituelles, les assistants ont entendu notre camarade Isi Blum, secrétaire général, Neumanovitch, délégué de l'U.J.R.E., et le docteur Reich, président du Congrès juif mondial, évoquer les heures de lutte du ghetto, où périrent des familles entières, lors de la terrible répression qui suivit la révolte.

Aux allocutions, a succédé la projection du film *Maître après Dieu*, qui devait clore cette émouvante cérémonie, à

laquelle assistaient MM. Bartnik, consul de Pologne; Dreyfus, président du Consistoire;

Gittler, Grobocopatel, Cohen et le rabbin Assouline, ainsi que l'aumônier Koppelman.

HOMMAGE à A. GITTLER

La presse lyonnaise a largement commenté la cérémonie qui a été organisée en l'honneur de notre président local A. Gittler, à l'occasion de la Croix de Combattant Volontaire qui lui a été décernée.

Nous reproduisons ici un des communiqués publiés par les journaux :

« Au cours d'une cérémonie organisée dimanche, Studio Créqui, par le comité local de l'A.N.A.C.R. des 3^{me} et 7^{me} arrondissements, M. Paul Rivoire, président départemental de l'A.N.A.C.R., a remis à M. Alfred

Gittler la croix de Combattant volontaire 39-45.

M. Gittler, par ailleurs président départemental de l'Union des Engagés volontaires et anciens combattants juifs de France, par deux fois a payé la dette de reconnaissance à la France.

En 1939, il s'engageait dans l'armée française et méritait, par sa conduite, une brillante citation portant attribution de la Croix de Guerre. Puis il fut un membre actif de la Résistance. Il est titulaire de la carte de la Croix du Combattant volontaire de la Résistance. »

à SAINT-QUENTIN

Cérémonie commémorative en l'honneur des insurgés du ghetto de Varsovie

Une cérémonie commémorant le soulèvement du ghetto de Varsovie a eu lieu le 6 mai, à Saint-Quentin, en présence d'une importante délégation des A.C. Juifs, C.V.R., Combattants 14-18 et 39-45 déportés, porte-drapeau, etc...

Autour de M. Edmond Briout, député de l'Aisne, questeur de l'Assemblée nationale, on remarquait M. Ducarne, adjoint, le Dr Danowski, président fédéral des Engagés volontaires et A.C. Juifs de Paris; Willer, président de l'U. J. R. E., le rabbin Oraknin; Roiché, conseiller municipal, président de la Ligue des Droits de l'Homme; Georges Normand, président départemen-

tal de l'U.F.A.C.; Jaffary, président du C.E.C. 39-45; Mortreux, président de l'A.R.A.C.; Jacques Hénon, Unique et Devailly, des C.V.R.; Besson, des Déportés; Gloviczower, président des A.C. Juifs de Saint-Quentin; Lionel Lefèvre, président d'honneur de l'A.D.I.F.; Burgho, président du M.R.A.P.; Mougin, président des Médailles militaires; Fallet, vice-président de l'U.N.C., etc.

Après un dépôt de gerbes devant le Monument élevé à la mémoire des victimes juives, par le docteur Danowski, le président Willer et M. Mortreux, l'assistance observa une minute de silence, en hommage à nos héros et martyrs.

Le 15 mai dernier, salle Lancry

IMPORTANTE ASSEMBLEE D'INFORMATION

Des centaines d'anciens combattants juifs ont rempli la Salle Lancry, le 15 mai dernier, à l'Assemblée d'information organisée par notre Union.

Cette assemblée, présidée par le Docteur Danowski, avait pour but d'informer les camarades sur quatre questions, notamment :

— l'action que notre Union continue à mener pour faire admettre les demandes des P. G. juifs qui ont subi des discriminations raciales dans les stalags et qui, par la faute de l'administration allemande, ont été déposées après la date de forclusion (31 mars 1958);

— la campagne de la tombola et la réalisation de la Maison de Repos;

— la participation de notre Union à la lutte contre l'O.A.S. — et enfin l'organisation de la Cérémonie annuelle du Souvenir.

C'est le secrétaire général, Isi Blum, qui a traité de tous ces problèmes. Après son rapport

fort détaillé, une discussion s'est engagée à laquelle prirent part notamment les vice-présidents de notre Union : I. Perstunski, S. Appel, B. Pons, ainsi que Rache.

Notre camarade Maurice

Grinberg, qui est également un des dirigeants de l'Association des P.G. de la Seine, a traité dans son intervention, de la question concernant les P.G. juifs, français d'avant-guerre, et qui de ce fait ne bénéficient

pas de la loi actuelle d'indemnisation.

Cette Assemblée d'information se termina dans une atmosphère de confiance et d'attachement à notre Organisation.



Une partie de la salle, où se pressaient des centaines de camarades.

Nos camarades à l'honneur

Nous avons le plaisir de publier aujourd'hui une nouvelle liste s'ajoutant à celle déjà longue de nos camarades ayant reçu la croix de Combattant Volontaire de la Résistance.

Nous leur adressons à cette occasion nos plus vives félicitations.

BRUTMAN Aron
GROJNOWSKI Michel
IGLA Maurice
MENDELSON Léon
OPATOWSKI Mendel
RAPPOPORT Mendel
ROZANSKI Motel
STANILAWSKI Beneja
USZEROWICZ Chaim
WAJSBORT Samuel
WELLER Hersz
ZYGAS Boruch

LE 9 MAI A L'ARC DE TRIOMPHE



La Flamme est ravivée par la Fédération
Au centre : B. Pons, qui représente notre Union

NOS PEINES

Notre Comité directeur exprime ses condoléances les plus sincères à l'épouse, au fils et à toute la famille de notre camarade

CITINSKI Chil,

décédé après une longue maladie le 1^{er} juin 1962.

**

Nous exprimons nos condoléances émues à la famille de notre camarade

LIDE Marcel, décédé récemment.

**

Nous partageons la douleur de la famille qui vient d'être cruellement frappée par la mort de notre camarade

ZYSMAN Jecheziel, survenue le 28 mai 1962.

**

Notre Section de St-Quentin est en deuil. Elle vient de perdre un des membres les plus aimés et les plus estimés depuis la création de l'organisation, le camarade

IZY ZYLBERBERG

Le Comité de Saint-Quentin exprime à son épouse, à ses enfants, à son frère, si cruellement éprouvés, ses profondes et sincères condoléances.

Notre Comité directeur participe au deuil qui a si durement frappé la famille Zylberberg.

**

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille qui vient d'être fortement éprouvée par le décès de notre camarade

Abram GELDMAN.

Anniversaire de la mort de Maurice VANIKOFF

C'est avec émotion que les Anciens combattants Juifs rappellent la date du premier anniversaire de la disparition de Maurice Vanikoff (31 mars 1961) qui, pendant de longues années — d'abord à la tête du Comité d'Entente et ensuite de celle de la Fédération des Anciens combattants Juifs des deux guerres —, a défendu avec le désintéressement et la fougue qui lui étaient propres les intérêts des Anciens Combattants et victimes du nazisme.

Lutteur infatigable contre le racisme et l'antisémitisme, Maurice Vanikoff restera pour toujours dans la mémoire de ceux qui ont eu à combattre à ses côtés.

Le meilleur hommage que les Anciens combattants puissent rendre à sa mémoire est de continuer, avec énergie, le combat contre le fascisme et l'antisémitisme.

UNE ÉMOUVANTE LETTRE

C'est avec une profonde émotion, mêlée de tristesse, qu'en ce jour de deuil, nous tenons à vous remercier de l'affection que vous nous avez témoignée en ces heures douloureuses.

Malgré le peu de temps qui vous était dévolu, vous avez tenu à envoyer deux camarades du Comité avec le drapeau.

Remerciez-les, ainsi que tous les camarades qui, empêchés, ne pouvaient y assister.

Notre cher disparu avait une grande estime et une grande admiration pour votre Organisation; nous tenions à vous le dire.

Mme CITINSKI

et son fils.

Comme tous les ans, fin novembre prochain, notamment le mercredi 28, aura lieu notre Assemblée Générale, qui, nous l'espérons, se déroulera comme les années précédentes, en présence d'une nombreuse assistance.

Cet événement est toujours attendu avec impatience par nos adhérents car, c'est une occasion de prendre contact entre camarades de combat et de souffrance et de s'informer du travail accompli durant l'année. En effet, celui-ci est de plus en plus étendu, et ceci, dans divers domaines.

Au cours de cette assemblée, nos camarades seront informés de ce qui a été fait — en dehors du travail concernant la défense des droits des anciens combattants (pensions d'invalidité, veuves de guerre, décorations, etc...) — plus particulièrement pour la sauvegarde des intérêts des Prisonniers de Guerre qui ont, en raison de leur origine, subi dans les stalags, des discriminations raciales.

Depuis la dernière Assemblée, nous nous sommes beaucoup préoccupés de la réalisation de l'immense tâche que nous nous sommes fixée, notamment la création d'une Maison de Repos et de convalescence. Si l'achat de la propriété est chose faite, nous nous heurtons, par contre, à des difficultés d'ordre administratif qui nous ont empêchés jusqu'à présent, d'avancer dans ce domaine. Nous espérons tout de même écartier les obstacles que nous rencontrons sur notre chemin.

En ce qui concerne la « Mutuelle » auprès de notre Union, elle continue à se développer et le nombre de ses adhérents ne cesse de croître.

L'excursion en Israël a connu également cette année un grand succès, plus de quarante personnes y ont participé. En outre, notre Union a été représentée par deux camarades (J. FRIDMAN et M. SCHUSTER) à la Conférence des Anciens Combattants Juifs qui s'est tenue en Israël du 15 au 25 septembre dernier, conférence qui a rassemblé des délégués de six pays.

Toujours au cours de l'année écoulée, fidèle à son programme, notre Union a, par diverses initiatives, participé à la lutte contre l'antisémitisme et pour la défense de la Paix. D'autre part, notre Commission Sociale a poursuivi son activité pour exprimer la solidarité combattante envers des camarades déshérités.

Ainsi, ces quelques aspects de l'activité de notre Organisation serviront de base à discussion lors de l'Assemblée Générale. Nous savons que la majorité des camarades apprécie le travail accompli, mais si les compliments sont toujours encourageants, il n'en reste pas moins que les remarques critiques peuvent aussi faire avancer notre travail ; déjà les anciens ne disaient-ils pas « ERRARE HUMANUM EST » !

Dr DANOWSKI

COMMUNIQUE DU COMITE DE LIAISON

Le Comité National de Liaison des Organisations d'Anciens Combattants avait décidé, comme on le sait, une manifestation nationale le 27 octobre pour la défense des droits des Anciens combattants et Victimes du nazisme.

En raison du référendum, la manifestation projetée aura lieu très probablement le 1^{er} décembre.

Nous publions ici le communiqué qui a été publié par le Comité National fin septembre.

L'article 55 de la loi de Finances pour 1962, promulguée sous la signature du Général de Gaulle, Président de la République ; de M. Michel Debré, Premier Ministre, et de M. Baumgartner, Ministre des Finances, faisait obligation au Gouvernement de :

« Saisir le Parlement dans le cadre d'un plan quadriennal de dispositions relatives à l'ensemble des questions concernant les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et notamment, au rajustement des pensions des veuves, des ascendants et des grands invalides, et des mutilés à moins de 100 %, aux conditions de paiement du pécule aux prisonniers de guerre de 1914-1918, à l'établissement de l'égalité des droits pour tous les titulaires de la Carte du Combattant, à la revalorisation de la retraite sur la base d'une pension d'in-

validité de 10 % à partir de 65 ans. »

Or, à ce jour, non seulement rien n'a été entrepris en vue de la réalisation du plan quadriennal prévu par l'article cité mais encore les décrets n^{os} 62-594 et 2-595 du 25 mai 1962 (« J.O. » du 27 mai) ont, comme vous le savez, implicitement abrogé la loi sur le « rapport constant ».

Par ailleurs, les informations récemment recueillies nous font craindre qu'en dehors de quelques améliorations de détail, rien ne soit inscrit dans le prochain budget pour satisfaire nos principales demandes, approuvées par le Parlement, et rétablir, notamment, l'égalité du « Droit à réparation ».

Pour toutes ces raisons, au cours d'une importante réunion tenue le 11 septembre, le Comité National de Liaison a décidé d'organiser à Paris, le samedi 27 octobre, place de l'Opéra, à 15 heures, la grande manifestation nationale précédemment envisagée.

Toutes instructions et directives utiles vous seront envoyées ultérieurement.

Mais, dès à présent (11 septembre 1962), nous vous demandons :

1^o de réunir d'urgence les Comités départementaux de liaison ;

2^o de prévoir des démarches auprès de vos parlementaires

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

58, rue du Château-d'Eau, PARIS (10^e)

Tél. : NOR. 49-26

Inculpé par le MRAP et par notre Union POUJADE DEVANT LE TRIBUNAL DE LIMOGES

Le 17 octobre s'est déroulé à Limoges le procès intenté contre Pierre Pujade.

Nos camarades se souviennent qu'à la suite d'un article violemment anti-sémite publié dans la feuille poujadiste « Fraternité Française » du 16 juin 1961, une plainte a été déposée par le MRAP. Pujade le prit de haut... et, le 22 décembre 1961 il écrivit une nouvelle diatribe encore plus ingoble.

« La France, disait-il, est un pays hospitalier jusqu'à l'excès. Aussi, est-elle sucée par une bande de vampires de haut vol qui va des Kaspeiret aux Rothschild en passant par les Bleustein et les Mendès. Des valets politiques aux maîtres banquiers, ils trustent Banques et Grands Magasins, Bourse et Supermarchés.

« Mais, on n'en voit pas beaucoup sur nos champs de foire, ni sur les plaques de marbres de nos monuments aux morts. »

Le MRAP déposa une seconde plainte et notre Union se joignit en tant que partie civile.

Bien que dans son article de décembre Pujade ait proclamé que ceux qui le poursuivent en justice « s'en mordraient les doigts » il a préféré être absent au Tribunal.

M^{re} Jean Schapira et le bâtonnier Paul Arrighi ont plaidé pour le MRAP tandis que

M^{re} Etienne Nouveau parlait pour notre Union.

M^{re} Schapira considère que Pujade a commis une « véritable agression du plus pur style Goebbels contre les Juifs français » et qu'il s'agit, en l'occurrence d'un « délit pénal parfaitement caractérisé ».

La juste référence au nazisme sera plusieurs fois reprise dans le débat. Ainsi, pour M^{re} Etienne Nouveau, « cette propagande, dont l'ignominie nous répugne », emploie « un vocabulaire qui est absolument celui de la propagande hitlérienne ».

Et M^{re} Nouveau s'écrie : « Nous sommes venus dire au

tribunal que cela peut être dangereux et que, si les tribunaux ne sévissent pas, nous pourrions voir renaître en France cet antisémitisme criminel. »

Pour le bâtonnier Paul Arrighi, lui aussi : « Pujade, en 1962, parle comme les nazis pendant les années noires de l'occupation. Il n'a rien inventé, il a simplement lu Hitler et il l'a démarqué ».

Le Tribunal se prononcera le 7 novembre sur cette affaire. Notre président le Dr Danowski et H. Golgevit, membre du bureau étaient présents au procès.

« UN TRISTE BILAN »

C'est sous le titre « Un triste bilan » que l'organe de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre « LE P.G. » publie dans son dernier numéro un long article à l'occasion du prochain référendum et des élections législatives.

Il ne nous appartient pas, écrit le « P.G. », de tirer les conclusions politiques de cette législature qui a pris fin dans les conditions que nos lecteurs connaissent, dans la nuit du 4 au 5 octobre ; mais par contre c'est notre devoir d'en dresser le bilan dans un domaine qui nous est propre : celui des droits des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Or, nous l'écrivons avec tristesse, mais sans aucune hésitation les quatre années venant de s'écouler furent parmi les plus mauvaises qu'aient eu à supporter le monde combattant français depuis 1945.

Jamais encore, en effet, nos camarades de toutes catégories n'eurent à faire face à une telle volonté délibérée et systématique des technocrates et du Pouvoir Exécutif, de substituer au droit à réparation solennellement reconnu naguère, la notion d'assistance, avilissante et dégradant autant pour celui qui donne, que pour ceux qui reçoivent.

Et le journal donne une série d'exemples pour démontrer que le monde Combattant n'a cessé de se battre au cours de cette période contre la démolition d'une législation établie peu à peu depuis 1919. (L'ordonnance du 30 décembre 1958, supprimant la retraite du Combattant ; l'ordonnance du 7 janvier 1959 supprimant les offices départementaux ; le décret supprimant le 8 mai fête nationale pour reporter... au dimanche suivant la commémoration officielle de l'armistice de 1945, etc., etc.).

En vérité, poursuit le « P.G. », jamais dans le passé une législature, dominée par un Exécutif ayant tous les pouvoirs, n'aura laissé un si mauvais souvenir à ceux qui, paraît-il, avaient des droits puisqu'ils avaient D'ABORD accompli leur devoir.

Nos camarades seraient donc bien inspirés de méditer cette triste constatation.

L'article de la Fédération Nationale, traduit bien l'état d'esprit et le sentiment de tous les anciens combattants de France qui méditent effectivement, à l'heure où ils sont appelés, en tant que citoyens de se prononcer, sur le sort que leur a réservé la période écoulée.

Réservez la date du 28 novembre
pour
**L'ASSEMBLEE GENERALE
ANNUELLE**

de notre Union qui aura lieu
dans la grande salle Lancry
10, rue de Lancry - PARIS-X^e

Des questions importantes figurant à l'ordre
du jour (rapports d'activité, compte-rendu financier,
élection du nouveau Comité etc...) tous
nos camarades auront intérêt à être présent.

Historique du Rapport constant

M. Etienne Nouveau, vice-président de l'U.F.A.C., a rédigé une note documentaire et complète sur l'histoire du rapport constant entre pensions de guerre et traitements d'activités des fonctionnaires qui a été adressée à tous les députés, à tous les sénateurs, aux militants des Associations d'Anciens Combattants.

Le respect du rapport constant étant une des revendications essentielles du monde combattant, nous pensions qu'il était intéressant de publier pour nos lecteurs les conclusions de la note de notre ami Et. Nouveau.

En résumé.

1° Nous avons, dans cette étude, rappelé ce qu'était la loi sur le rapport constant : Une garantie fondamentale que les pensions, allocations et retraites seraient augmentées dans le même rapport constant que les traitements de fonctionnaires, et plus spécialement de tous ceux à l'indice 170 net (190 brut).

2° A raison de cette législation protectrice (loi du 27 février 1948 et loi du 31 décembre 1953), les mutilés de guerre ont cessé depuis le 24 juin 1950 (manifestation de la place de l'Opéra) de manifester sur la voie publique.

Ils ont tenu le contrat passé avec l'Etat : respect de la loi, pas de manifestations.

3° Sous la IV^{ème} République, le rapport constant a été violé par la création d'indemnités spéciales, non hiérarchisées, qui, sous la pression des syndicats de fonctionnaires, ont été restituées aux retraités et, du même fait inévitablement, aux pensionnés.

Cette restitution a été opérée plus tard que ne le prévoyait le plan Guillaumat (fin 1961).

Mais en 1962, il est encore en cours et ne comporte pas de rétroactivité. En outre, il est annihilé dans ses effets par la hausse constante et accélérée du prix de la vie.

4° Par l'effet des décrets du 26 mai 1962, le rapport constant vient d'être pratiquement abrogé. L'Etat a conçu d'augmenter désormais l'ensemble des fonctionnaires de référence (catégories C. et D.) non plus par une augmentation de la valeur du point indiciaire, mais par un changement d'échelle.

5° Il s'agit, non pas d'un «choix», comme l'a dit M. Triboulet, mais d'un «avancement» absolument anormal, alors qu'eût été normale l'augmentation de la valeur du point indiciaire. Les fonctionnaires de référence passeront tous de suite à l'indice 205 ou 210 (réservé normalement à d'autres fonctionnaires), ou au pis aller (mais ce ne sera pas vrai) dans la proportion de 25 % à une autre échelle tout en conservant le même emploi et leur ancienneté dans cet emploi !

Ce truc a été inventé à la suite de décisions dont le but était uniquement de léser toutes les victimes de guerre et tous les retraités anciens combattants, en faussant cyniquement le jeu normal de la loi qui, tant bien que mal, les protégeait depuis 1953.

Pas plus que le monde combattant, dans son ensemble, n'a accepté l'abrogation de la retraite en 1958, pas plus il n'acceptera l'abrogation camouflée du rapport constant, car le moyen mis en œuvre aura chaque année son effet et s'il plaît au pouvoir réglementaire, il n'y aura plus jamais lieu au jeu du rapport constant.

Il demande aux Pouvoirs publics et au Parlement la restitution des 7 à 9,50 % de préjudice que subissent du fait des décrets, les victimes de guerre.

Un décret doit être pris qui fera, conformément à la loi, bénéficier les victimes de guerre du rapport constant prévu par la loi, avec les fonctionnaires élevés à l'indice 210.

Les victimes de guerre qui ne peuvent faire la grève de leurs mutilations manifesteront sur la voie publique jusqu'à ce qu'on les entende et que justice leur soit rendue.

Les Pouvoirs Publics veulent ignorer ce problème.

Le présent mémoire, par le soin qu'il a dû prendre de répondre à des arguments qui apportent tout au moins la preuve d'une ignorance étonnante, sinon voulue, de la question traitée, suffit à établir qu'à aucun moment les Pouvoirs publics n'ont consenti à prendre un instant au sérieux leurs protestations indignées !

Cette attitude qui dénature et méconnaît l'esprit et le texte même des lois qui régissent le rapport constant, a provoqué dans les semaines qui suivirent la publication des décrets, une puissante et émouvante protestation des grands invalides de guerre qui se réunirent, plus de 5.000 place de l'Opéra, le 7 juillet 1962.

Le 27 octobre prochain, les anciens combattants et victimes de guerre se réuniront à nouveau et manifesteront unanimement contre la spoliation à l'égard du rapport constant, et pour protester contre l'absence d'un véritable plan quadriennal dans le budget 1963. Ce plan avait été voulu par le Parlement et prévu dans l'article 55 de la loi de finances de 1962 pour le budget 1963.

Violation de la loi et de la Constitution.

Pour le plan quadriennal comme pour le rapport constant, les prérogatives du Parlement et le texte même de la Constitution ont été totalement méconnus.

Rappelons en effet que l'article 34 de la Constitution réserve au domaine de la loi, c'est-à-dire au Parlement, compétence exclusive pour fixer les indemnités dues aux personnes du fait des préjudices subis pour la défense nationale.

Or, c'est par deux décrets en date du 26 mai 1962 et non par une loi que le biais a été trouvé et appliqué pour tourner la loi du rapport constant.

Les grands invalides font appel dans leur protestation solennelle aux Pouvoirs Publics, au Parlement, à l'opinion publique, pour que Justice leur soit rendue.

Les anniversaires de nos camarades DORFMAN et SZTABOWICZ

Le 25 septembre dernier, notre Comité a commencé sa réunion par lever un verre en l'honneur des deux camarades, membres de la direction depuis de nombreuses années, qui venaient de fêter leur anniversaire.

Dorfman à l'occasion de ses 60 ans, et Sztabowicz, 50.

Le président, M. le Dr Danowski, leur a présenté, au nom du Comité les vœux les plus sincères de longue vie et de travail fructueux au profit de l'organisation.



La délégation de la Fédération d'A.C.J. de France à la ren-

contre d'Israël

Debout de d. à g. : MM. Tautman, Joseph Fridman, Schahar (Combat. israéliens), Ich-Schalom (maire de Jérusalem), Dr Kaganoff, Schleifer, Schuster M. et Lawski.

Assis : MM. Bronswak et Konopny.

Nos félicitations au président René CASSIN

A l'occasion du 75^{ème} anniversaire de M. René Cassin, vice-Président du Conseil d'Etat, Président de l'Alliance Israélite Universelle, notre Organisation lui adresse ses meilleurs vœux et félicitations.

A l'occasion du voyage du Chancelier ADENAUER en France Motion votée par notre Assemblée du 4 juillet

Notre organisation, fidèle à son combat contre la renaissance du fascisme et du néonazisme, contre la résurrection de l'armée allemande qui constitue un grave danger pour la paix du monde, a adressé au Président de la République, à l'occasion du voya-

ge du Chancelier Adenauer en France, la motion suivante, votée à l'unanimité :

MOTION

Les Anciens Combattants juifs, réunis le 4 juillet 1962, Salle de l'Entrepôt, à Paris, tiennent à rappeler au Président de la République à l'occasion du voyage en France du Chancelier ADENAUER, leur inquiétude et leur indignation de voir toujours Hans GLOBKE, parmi d'autres dignitaires nazis, siéger au sein du gouvernement fédéral allemand.

GLOBKE, co-auteur et commentateur des lois anti-juives de Nuremberg, a, par ce fait, joué un rôle primordial dans l'entreprise hitlérienne de génocide et son action criminelle

était solidaire de celle d'Eichmann, qui s'est d'ailleurs référé à lui à plusieurs reprises au cours du procès de Jérusalem.

La présence de GLOBKE dans le gouvernement de Bonn, au moment où les fascistes de divers pays s'agitent et reprennent les slogans antisémites les plus virulents, constitue à la fois un encouragement pour tous les néonazis qui aspirent à la revanche et un outrage à la mémoire des millions de morts, victimes de la barbarie nazie.

Les Anciens Combattants juifs demandent que GLOBKE soit écarté de son poste, qu'il soit jugé et châtié, et avec lui, tous ses complices, pour les crimes commis.

NOS VŒUX

Nos meilleurs vœux de bonheur à notre camarade et Madame

M. HOFF qui viennent de marier leur fils Albert avec Mlle Sylvia ZAGOURY

★

Nous exprimons nos vœux les plus chaleureux à notre camarade et Madame

ABRAMOWICZ à l'occasion du mariage de leur fille Mlle Annie avec M. Dan COHEN

★

Meilleurs vœux de bonheur à notre amie Madame

G. ROZEN à l'occasion du mariage de sa fille Mlle Denise avec M. Michel RAGUIS

★

Nos félicitations et meilleurs vœux à nos camarades

H. GOLDSZAL et SANKOWICZ à l'occasion du mariage de leurs enfants Mariette et Bernard

★

La section de Saint-Quentin est heureuse d'adresser ses félicitations à son porte-drapeau

Max GLICENSTEIN à l'occasion du mariage de son fils Jacques avec Mlle Miriam JAKUBOWICZ

Nous nous associons aux vœux de nos camarades de Saint-Quentin.

★

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur à nos camarades

KORENBERG et BOCHENEK à l'occasion du mariage de leurs enfants

Liliane et Henri

Notre camarade KONIARSKI à l'honneur

Notre camarade Koniarski, membre actif de notre section de Saint-Quentin vient de se faire attribuer la Médaille de la France Libérée.

A l'occasion de cette promotion, bien méritée, en raison des activités dans la Résistance et de la conduite héroïque dans les combats armés contre l'occupant, nous adressons à notre camarade Koniarski nos plus chaleureuses félicitations.

Pour les Galas - Mariages Bar-Mitzwah Consultez...

l'orchestre attractif UINITZKI

11, impasse de Metz à St Denis (Seine)

Téléphone : PLA. 60-71

אונזער ווילן

ארגאן פון פארבאנד פון די געוויינלעכע יידישע פראנט-קעמפער

“פונשאלד איז דער זעלבער אנטיסעמיט ווי געבעלס”

דעם 17טן אקטאבער איז פארגעקור מען אין לימאזש דער פראצעס קעגן דעם העסלעכן אנטיסעמיט און ראַסיסט, פיער פונשאלד. ווי באקאנט, האט דער מרא"פ אנטקלאגט דעם דאזיקן פארשוין, ווייל ער האט דעם 16טן יוני 1961 פאר-עפנטלעכט אין זיין צייטונג „פרא-טערניטע פראנסעז“ א גיפטיק, פרא-וואקאטאריש ארטיקל קעגן די יידן. ער האט געשריבן: „גייט אכטונג איר נייע הערשער, אז דאס זאל נישט זיין דער אנזאג פון אן אוראגאן קעגן אייד“.

פאר דער פארטיידיקונג פון די רעכט פון די געוועזענע יידישע קריגס-געפאנגענע

דעלעגאציע פון פארבאנד אין דייטשלאנד

דעם 5טן אקטאבער איז א דעלעגאציע פון אונזער פארבאנד אין בא-שטאנד פון גענעראל-סערקערטא, איז בלום און פון וויצע-פרעזידענט, נ. קליידער אין דער באגלייטונג פון אדוואקאט ה. קונניג, אויפגענומען גע-ווארן אין דיסטעלדארף און אין קעלן דורך דער אדמיניסטראציע, וואס פארנעמט זיך מיט די אנטשעדיי קונגס-ענינים. ווי באקאנט, האנדלט זיך אינעם אנערקענען די רעכט אויף אנטשע-דיקונג פאר די געוועזענע יידישע קריגס-געפאנגענע, וואס האבן אין געפאנגענשאפט געליטן פון ראסן-דיסקרימינאציעס און וועלכע האבן זייערע ביטעס אנגעגעבן מיט א פארשפעיטקונג. די יידישע געוועזענע קריגס-געפאנגענע, וועלכע האבן זייערע ביי-טעס אפגעגעבן צו דער געהעריקער

אונזער פארבאנד שיקט איבער, אין צוזאמענהאנג מיטן נייעם יאָר, זיינע בעסטע גליקוונטשן פון שלום, פראספעריטעט, זיין געזונט פאר אלע מיטגלידער פון דער ארגאניזאציע, מיט זייערע משפחות

דעם 4טן נאוועמבער פארזאמלונג פון מיטועל

דער „מיטועל“ ביי אונזער פאר-באנד האט די לעצטע חדשים געפירט א גאנץ וויכטיקע טעטיקייט צווישן זיינע מיטגלידער: אנטהיל אין פאר-שידענע מאניפעסטאציעס, צוזאמען-טרעף פון מיטגלידער ביי פארשידע-נע געלעגנהייטן. מ'קען זאגן אן ספק, אז דער „מיטועל“ איז געווארן א חברישע משפחה ביים פארבאנד.

דער קאמיטעט פון „מיטועל“ האט אויף זיין לעצטער זיצונג בא-שלאסן צונויפצורופן, אויף זונטיק, דעם 4טן נאוועמבער, 3 נאכמיטאג, אין אונזער לאקאל א פארזאמלונג בעת וועלכער עס וועט געהאלטן ווערן אן אינטערעסאנטער רעפערטא אויף וויסנשאפטלעכע אקטועלע פרא-

רעזערווירט אייד די דאטע פון

24טן דעצעמבער

אויפן

18טן יערלעכן נאכט-באל

פון יידישן קאמבאטאנטן-פארבאנד,

וועלכער קומט פאר ווי שטענדיק

אין די סאלאנען פון פאלע-ד'ארסע'

באזארגט אייך פון פאראויס מיט איינמירט - קארטן; באשטעלט מיטלעך אויף דעם נאכט - עסן; שפענדעט קעגנשטענדן פאר דער טאמבאָלא, און אויב איר זענט א סוחר — פארעפנטלעכט אן אנאָנס אין פראַגראַם פון אַוונט, וועלכער וועט דערשיינען אין א לוקסוס - אויסגאבע העלפט דורך אלע אופנים צום דערפאלג פון גרויסן טראדיציאָנעלן קאמבאטאנטן - יום-טוב.

די יערלעכע אלגעמיינע פארזאמלונג פון אונזער פארבאנד וועט פארקומען מיטוואך, דעם 28טן נאו. 8,30 אונט אין זאל לאנקר' 10 ר' לאנקר'

אלע געוועזענע יידישע קאמבאטאנטן, די געוועזענע קריגס-געפאנגענע וועלן קומען צאליריך אויף דער יערלעכער פארזאמלונג וועלכע קומט פאר מיטוואך דעם 28-טן נאוועמבער 8.30 אונט, אין זאל לאנקר, ווו עס וועט אפגעגעבן ווערן א באריכט איבער דער טעטיקייט פון דער ארגאניזאציע אין משך פון לעצטן יאָר אויף די געביטן פון דער פארטיידיקונג פון די רעכט, פון קאמף קעגן אנטיסעמיטיזם א. א. וו.

עס וועלן אויך געגעבן ווערן צווי. אנד. וויכטיקע אינפאר-מאציעס וועגן די אונטערהאנדלונגען, וועלכע זענען אין גאנג לטובת די געוויינלעכע קריגס-געפאנגענע, וואס האבן געליטן ראסן-דיסקרימינאציעס אין די סטאלאנען; וועגן דעם פלאן פון רעאליזירן אן אפרו-הויז פאר געוויינלעכע קאמבאטאנטן און נאצי-קרבנות. א. א. וו.

פארנעמט נישט אין דער דאטע פון 28-טן נאוועמבער, קומט און ברענגט מיט אייערע חברים אויף דער פארזאמלונג פון פארבאנד.

איז א מזלדיקער שעה!

הארציקע באגעגעניש מיט די געטא-קעמפער אין זייער פראכטפולן מיר זענען-קיינאן און מיט די וועטער-אין-פון דער ערשטער וועלט-מלחמה אין בית הגדודים אין אביחיל. דאס אלץ האט אלעמען דערנעבן-טערט און צונויפגעבונדן, שאפנדיק א חברים-אטמאספער פאר געמיינע-זאמע שותפותדיקע אקציעס, וועלכע וועלן זיכע, אויף זיך נישט לאזן ווארטן אין דער נאענטסטער צור-קונפט.

ווייל מען ניכטער באטראכטן דעם צוזאמענשטרעך און די ארבעטן פון דער פערמאנענט-קאמיסיע ווי א פאר-קאנפערענץ. — דאן מוז מען אנערקענען דעם וויכטיקסטן דער-גרייכטן עיקר-רעזולטאט: דאס גריי-זן פון א פארבינדונגס-ענטווערפן וועלכע עס דארפן און קאנען זיך אג-שליסן פערדעריטע פארבאנדן פון יעדן לאנד און וועלכער דארף זיך צונויפצוקומען, שוין אלס קאנסטיט-אירטע קערפערשאפט און צוטרעטן צו ממשות'דיקער אקטיוויטעט. דער באמת דעמאקראטישער כאראקטער פון דער געשפאטער קערפערשאפט, וואו קיינער קאן פאקטיש גיט מא-יאריזירט ווערן, די אפענע טיר וועל-כע זי לאזט איבער פאר יעדער לאנד-רעפרעזענטאנט, — דאס אלץ מוז באצייכנט ווערן בלי שום ספק ווי א וויכטיקער דערגרייכטער רע-זולטאט.

און הגם עס איז גיט געווען קיין „אמת'דיקער קאנגרעס“, און הגם (אדער: דערפאר טאקע) ער האט גיט אנגענומען קיין רעזאלוציעס א-דער דעקלאראציעס איבער די ברע-נענדיקע טאג-פראבלעמען, וועלכע שטייען פאר דער גרויסער משפחה פון געוויינלעכע פראנט-קעמפער אין דער גארער וועלט — מוז מען למען האמת אונטערשרייבן, אז אין אלע אן אויסנאם רעדעס, באגרייבונג-גען, טאסטן און אין אלע חברים-שמועסן צווישן דעלעגאטן איז גע-קומען צום אויסדרוק אן איינשטימ-קע איינהייטלעכע באציאונג צו די פראבלעמען און אקציעס וועלכע מיר וועלן מוזן געמיינזאם פירן און לייזן. דער ערשטער שריט איז געמאכט געווארן, די ערשטע יסודות — פאר-לייגט געווארן. עס הענגט איצט אפ פון אונזער וואכזאמקייט און אר-בעטזאמקייט בכדי דער וועלט-פאר-באנד פון געוויינלעכע פראנט-קעמ-פער זאל ווערן א רעאלער פאקט, א ווירקזאמער כח אין דינסט פון שלום, פון פראגראם, אין די אינטערעסן פון אונזער פאלק און פון מדינת ישראל. קומט דעריבער אונזער אנערקע-נונג די ישראלדיקע חברים פאר זייער איניציאטיוו און ארבעט, וועלכע האט דערמעגלעכט אריבערצוטערען דעם ערשטן עטאפ, וועלכער וועט זי-כער זיין א גליקלעכער אנהויב. זאל זיין אין א מילדקער שעה! יוסף פרידמאן

צווישן 15טן און 25טן סעפטעמבער איז אין ישראל פארגעקומען א צו-זאמענפאר פון געוועזענע יידישע פראנט-קעמפער און רעזיסטאנטן פון א רייע לענדער אויף וועלכן ס'רוב אטיילענעמער האט מיט האפנונג גע-ווארט גאנצע 17 יאָר. אין לויף פון די יאָרן האבן זיך אויסגעפורעמט און זיינען רייע גע-ווארן א רייע פראבלעמען, וועלכע רירן דירעקט אן די יידישע יישובים אין דער גארער וועלט און אין דער ערשטער רייע די ארגאניזאציעס-מחנה פון די יישובים — די געוועזענע יידי-שע פראנט-קעמפער און ווידער-שטאנדלער, וועלכע זיינען אביעק-טיוו בארופן און סוביעקטיוו פאר-פליכטעט צו שטיין ווי א שוין-וואנט אויף דער וואך פון יידישע לעבנס-און פון יידישן כבוד.

האט טאקע דער צוזאמענערעך באדארפט און געמוזט אין קלאר פארמולירטע דעקלאראציעס און רע-זאלוציעס עפענטלעך לאזן הערן די מעכטיקע פראטעסט-שטימע פון יידי-שן קאמבאטאנט קעגן דעם ווידער-אויפגעוואכטן נאציזם, דעם בלוטיקן שונא גר. 1 פון אונזער שווער-גע-ליטענעם פאלק, אט דער ברוינער פעסט עס זיינען אויפגעשטאנען בא-וואכטע מחנות יידישע קעמפער אין אלע עקן וועלט... קעגן דעם לייב-לעכן ברודער פון דער מגפה, דעם צווייטען אנטיסעמיטיזם, וועלכער קומט היינט צום אויסדרוק אזוי בולט

צו דער 4טער יארצייט פון אפרים קאגאנאווסקי

ריזער יידישער געזעלשאפטלעכקייט, און וואס האט זיך געשטעלט פאר אן אויפגאבע אויפצושטעלן א וויר-דיקן מאנומענט אויפן קבר פון גרוי-סן יידישן שרייבער, האט זיין אויפ-גאבע, טראץ אלע שוועריקייטן, אויס-געפירט און צו דער 4טער יארצייט פון קאגאנאווסקי טויט וועט ווערן אנטהילט די מצבה, אויסגעפירט פון סקולפטאר, גראנאווסקי.

דער קאמיטעט ארגאניזירט א קא-גאנאווסקי-אקאדעמיע, וועלכע וועט פארקומען, דאנערשטיק, דעם 25טן אקטאבער 830 אונט אין זאל אנט-רעפא, 21 רי אייוו טודיק, מיט דער באטייליקונג פון פערזענלעכקייטן הן פון פראנקרייך הן פון אויסלאנד און אין דער אנוועזנהייט פון זון פון פארשטארבענעם, פריץ קאגאנאווסקי, וועלכער קומט פון ישראל.

די אנטהילונג פון מאנומענט וועט פארקומען אויף באניע זונטיק, דעם 28טן אקטאבער 10.30 פרי.

די מיטגלידער פון אונזער פאר-באנד, די פארערער פון גרויסן יידי-שן נאטיוויטעט, וועלן זיך באטייליקן צאליריך אין אט די פייערונגען.

№288 October 1962 ①

Le
28 novembre
dernier
DANS LA SALLE
LANCRY
ARCHICOMBLE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ENTHOUSIASTE

DECEMBRE 1962 N° 89

BI-MESTRIEL

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945
58, rue du Château-d'Eau, PARIS (10°)
Tél. : NOR. 49-26



UNE foule compacte et enthousiaste remplissait, le 28 novembre dernier, la grande salle Lancry où plus de 500 Anciens combattants sont venus à l'Assemblée générale de notre Union.

Ils étaient heureux de se retrouver si nombreux, de rencontrer d'anciens compagnons de lutte et de misère, des camarades de tranchées ou de stalags.

Ils étaient fiers aussi d'appartenir à une grande organisation qui est à la hauteur

A gauche :

Notre Président le Dr Danowski prononçant l'allocution d'ouverture. Ci-dessous : Vue de la Salle.



pour traduire les aspirations profondes de la masse d'anciens combattants et victimes du nazisme.

Ils l'ont démontré tout au long de la réunion par leurs applaudissements nourris quand furent évoqués les diverses activités de l'Union et les résultats obtenus; par leur approbation unanime des rapports, aussi bien moral que financier, et par l'adoption de la résolution qui trace le programme d'action pour la nouvelle année.

Le fait que nombreux étaient ceux qui assistaient pour la première fois à une réunion de notre organisation, que d'autres sont venus après de nom-

breuses années d'interruption, et que des camarades se soient d'eux-mêmes proposés pour faire partie du nouveau Comité directeur, en soulignant leur reconnaissance pour le travail efficace que nous effectuons, démontre à quel point les anciens combattants juifs sont attachés à leur Union.

A la tribune ont pris place, aux côtés des dirigeants de notre organisation : M. Etienne NOUVEAU, vice-président de l'UFAC ; Dr KAGANOFF, président de la Fédération des Associations d'Anciens Combattants juifs; GITTNER, président, ROTHBERG, président d'honneur, et GROBOCAPTEL, secrétaire général de notre section lyonnaise; Maurice GRINBERG, secrétaire de l'Association des Combattants P.G. de la Seine. (Nos amis A. BRASLAVSKY, président de l'UGEVE, GLOVICZOWER, président de notre section de Saint-Quentin, R. BERCOVICI, président des

(Suite page 7)

Venez tous
le 24
décembre
1962

au PALAIS
D'ORSAY

pour passer
LE RÉVEILLON
DE NOËL

au
18^e BAL DE NOTRE UNION

2 orchestres :

Noël KOUZO
(Tzigane)

G. THARAUD
(Jazz - Tango)

La chanteuse israélienne

Nina BARLY

et de nombreuses
attractions

Tombola

Buffet

Souper

Réservez vos places dès à présent au siège de notre Union, 58, r. du Château-d'Eau, Paris X, NOR. 49-26

Le 1^{er} décembre dernier, avenue de l'Opéra

80 000
Anciens
Combattants
ont manifesté

A l'appel du Comité de liaison des quatre grandes Fédération et Organisations d'Anciens Combattants et

victimes de guerre, près de 100.000 Anciens Combattants ont manifesté, le 1^{er} décembre, de la Place de l'Opéra au Palais-Royal. Il y avait longtemps que Paris n'avait vu une manifestation de telle envergure.

par M. Schuster

Dès 13 h. 30, des milliers et des milliers d'Anciens Combattants affluèrent au rendez-vous qui leur avait été indiqué et lorsque les camarades de notre Union arrivèrent au rendez-vous du boulevard des Italiens, ils trouvèrent déjà des camarades venus de tous les coins de France.

Ce fut aussitôt comme une marée qui grossissait de minute en minute. Cette masse se transforma en une gigantesque coulée où 5.000 drapeaux tricolores avançaient en tête. Les grands mutilés venaient dans des petites voitures poussées par leurs camarades qui arboraient sur leur poitrine de nombreuses décorations.

Derrière eux toute la masse des victimes de guerre, calmes mais bien décidés à faire respecter leurs droits.

Quand la tête de cet immense cortège arriva au Palais-Royal, le gros des manifestants

(Suite page 7)

LE RAPPORT D'ISI BLUM

Isi Blum, secrétaire général de notre Union, commence son rapport d'activité avec quelques chiffres : 154 nouveaux adhérents sont venus grossir nos rangs depuis un an ; le montant des cotisations s'élève à 1.603.250 anciens francs contre 1.200.000 l'an dernier ; le bal traditionnel du Palais d'Orsay a rapporté 1.359.342 anciens francs ; la tombola annuelle a battu tous les records, rapportant un bénéfice net de 1.834.144 anciens francs ; de même les dons, qui s'élèvent à un total de 2.255.350 anciens francs pour l'année.

« Ces chiffres illustrent, d'une manière éclatante, souligne-il, le fait que notre Union plonge des racines profondes dans la masse des anciens combattants juifs de notre pays, que notre Union jouit d'une popularité sans cesse accrue et que les anciens engagés volontaires restent indéfectiblement attachés à leur organisation.

Comment pourrait-il en être autrement ?

« Ceux qui ont endossé l'uniforme de l'armée française en 1939, ceux qui, sans uniforme, dans la résistance ont fait leur devoir pour défendre leur pays adoptif et la liberté menacée par le fascisme hitlérien, ceux qui ont lutté et souffert pendant les sombres années de la deuxième guerre mondiale ont pu se convaincre que notre Union, pendant ses 18 années d'existence, n'a cessé de traduire les aspirations profondes de ces couches importantes de la population juives, et que la défense des intérêts matériels et moraux inscrite dans nos statuts, n'était pas une simple formule banale ou une phrase vide de tout sens.

« Même ceux de nos camarades qui, pour une raison ou pour une autre, ne font pas encore partie de notre organisation, ont pu à maintes occasions apprécier l'immense activité que nous déployons. »

LES DROITS DES P.G.

Après avoir évoqué différents aspects de cette action inlassable pour la défense des droits des anciens combattants juifs et victimes du nazisme, le rapporteur s'arrête particulièrement sur le cas des indemnités en faveur des anciens prisonniers de guerre juifs ayant subi des discriminations raciales dans les stalags.

« Lors de l'Assemblée Générale de l'année dernière, déclare-t-il, nous vous avons donné quelques détails sur les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés, et sur la lutte qu'il a fallu mener pendant plusieurs années pour que l'administration reconnaisse enfin le bien-fondé de notre argumentation. Nous vous avions annoncé, il y a un an, qu'une victoire était arrachée en faveur de ceux qui avaient déposé leur demande dans les délais. Nous vous disions que « plus de 50 de nos camarades prisonniers de guerre juifs, avaient eu gain de cause et que bientôt tous ceux qui ont fait leur demande dans les délais seront réglés à leur tour ». Certes, avions-nous ajouté, des difficultés demeurent encore mais « nous les vaincrons ! »

Effectivement, aujourd'hui, malgré ces difficultés, près de deux cents dossiers, c'est-à-dire la quasi-totalité de ceux qui avaient été constitués avant la forclusion sont réglés favorablement.

Concernant les prisonniers qui, en raison des renseigne-

ments erronés qui leur avaient été fournis dans divers organismes, n'ont pas déposé leur demande à temps, Isi Blum indique que la bataille a été poursuivie résolument.

« Nous avons centralisé une précieuse documentation pour appuyer nos revendications. Nous avons eu de multiples rencontres en Allemagne avec les dirigeants des organismes compétents. La discussion était dure, mais nous avançons quand même, tellement nos thèses étaient solides et fondées. Il était en effet inadmissible qu'une catégorie de victimes du nazisme reconnue comme telle par les autorités, soit privée de l'indemnisation en raison du retard du dépôt de leur demande alors que la faute en incombait aux autorités elles-mêmes ».

« Et nous pouvons vous annoncer, que nos efforts en faveur des Prisonniers retardataires, bien que certaines difficultés demeurent, vont aboutir à une conclusion heureuse.

Précisons que les indemnités en question concernant uniquement ceux des Prisonniers de Guerre qui ne possédaient pas encore la nationalité française durant leur captivité. Quant aux autres, ils peuvent bénéficier de l'accord franco-allemand du 15 juillet 1960 sur les indemnités, à la condition qu'ils aient été internés au moins trois mois dans les camps disciplinaires de Raw-Ruska ou de Kobierzyn. »

Sur la question de la défense des droits des combattants dans leur ensemble, qui sont de plus en plus contestés, Isi Blum conclut en soulignant l'importance de notre participation à l'action poursuivie par la totalité du mouvement combattant.

LE TRAVAIL SOCIAL

Puis il aborde le chapitre de la solidarité, de notre travail social :

« Au cours de l'année écoulée, déclare-t-il, cette activité s'est encore élargie, surtout dans le

(Suite page 2)



Plus de 1000 drapeaux participèrent au rassemblement du 1^{er} décembre

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE



Les camarades qui prirent la parole, de gauche à droite : M. SCHUSTER, Secrétaire de notre Union ; L. SALOMON, Trésorier de notre Union ; G. SZULC, membre du bureau ; A. GITTLER, Président de notre section lyonnaise ; Maurice GRINBERG, Secrétaire de l'Association des Combattants P.G. de la Seine et notre camarade RACHE.

Suite du rapport d'activité

(Suite de la 1^{re} page)

domaine de l'aide efficace, tant morale que matérielle, que nos camarades de la Commission Sociale apportent aux plus déshérités. C'est ainsi que 80 visites ont été effectuées dans des hôpitaux et cliniques. Nos camarades malades ou convalescents voient qu'ils ne sont pas abandonnés ni oubliés et sont moralement réconfortés de l'affection dont les entoure notre Union.

Et il relate les efforts poursuivis inlassablement pour la réalisation d'une Maison de repos et de convalescence.

LA LUTTE CONTRE LE NEO-NAZISME

Après avoir rappelé les diverses cérémonies au cours desquelles l'Union a honoré dignement nos morts tombés les armes à la main ou massacrés par les nazis, le rapporteur montre la persistance du danger néo-nazi dans la période présente :

« De l'autre côté du Rhin, le gouvernement, la Bundeswehr reconstituée comptent dans leur sein des criminels de guerre.

« Il est évident que tous les anciens collaborateurs ou des jeunes nervis inspirés de leurs maîtres, cherchent à chaque occasion, dans divers pays à travers le monde, à ranimer et à attiser la haine raciste et antisémite. Nous l'avons vu récemment, pour ne citer que quelques exemples, en Angleterre où des groupes fascistes tentaient de tenir la rue avec une arrogance digne d'émules de Hitler. La population londonienne, disons-le en passant, a réagi avec vigueur et a démontré qu'elle n'était pas prête à laisser la voie libre aux néo-nazis. Saluons ici, nos camarades, anciens combattants juifs d'Angleterre, qui, par leur participation énergique à la riposte contre les factieux, se sont montrés dignes de leur titre. »

En France, notre Union a participé à de nombreuses initiatives contre le néo-nazisme, et Isi Blum en dresse le riche bilan.

« Contre les dangers du militarisme allemand, s'écrit-il, contre la tolérance de l'action criminelle des néo-nazis, contre le racisme et l'antisémitisme, les anciens combattants se dressent en bloc.

« Ils se battent pour que plus jamais le monde ne connaisse les horreurs dont notre génération fut témoin.

« Les anciens combattants juifs, qui ont particulièrement souffert de l'atroce guerre de 1939-1945 doivent être aux premiers rangs de ce combat. »

Et il évoque longuement le procès intenté à Poulade, auquel nous consacrons les quatre pages spéciales encartées dans le présent numéro.

DELEGATION A LA CONFERENCE EN ISRAEL

« Chaque initiative concourant à la lutte contre l'antisémitisme et contre les menées néo-nazies, dit-il encore, trouve notre soutien actif.

« C'est pourquoi nous avons estimé que le projet de nos camarades israéliens d'organiser une rencontre des organisations d'Anciens combattants juifs de divers pays, devait être salué. Nous pensions que l'initiative de créer un organisme mondial de ceux qui ont lutté contre l'hitlérisme dans toutes les armées alliées pour la liberté, pour l'honneur et pour la dignité du peuple juif pouvait être considérée comme une action positive dans la mesure où un programme serait élaboré quant au rôle qu'il aurait à jouer, à l'échelle internationale, dans le combat pour empêcher la recrudescence du nazisme et de l'antisémitisme, pour la sauvegarde de la paix indispensable à la survie aussi bien d'Israël que des populations juives de par le monde.

« C'est en partant de ces considérations que nous avons approuvé la décision de la Fédération des Associations d'Anciens Combattants juifs de participer à la rencontre d'Israël et nous y avons nous-mêmes délégué deux de nos dirigeants : J. Fridman et M. Schuster.

« Certes dès le départ, nous avions des réserves à formuler

à ce propos : les circulaires envoyées par les organisateurs en vue de la préparation de cette conférence ne mentionnaient aucun des points que nous venons de formuler, il était en outre question de pèlerinage et non pas de conférence. De plus, des exclusives étaient pratiquées à l'encontre d'authentiques organisations d'anciens combattants d'Israël même. Ces réserves s'avèrent justifiées. Nous pensons néanmoins, que notre présence, celle de la Fédération française, aux côtés des délégations des U.S.A., de Belgique, du Canada, d'Australie, d'Afrique du Sud, était efficace. C'est grâce à nous en effet, que les problèmes de l'antisémitisme et du néo-nazisme furent posés. Et si cette rencontre préliminaire n'a pas encore abouti à la création de l'organisme projeté, des données existent pour l'aboutissement heureux du projet, à la condition toutefois que soient écartés les obstacles dont nous venons d'énumérer les plus importants. »

NOS FUTURES TACHES

Le secrétaire général rappelle ensuite quelques-unes des nom-

breuses activités que l'on peut inscrire au bilan annuel de notre Union, et il montre dans quel climat fraternel ces activités se déroulent :

« Notre direction est souvent amenée à discuter de problèmes d'un caractère tel, qu'il n'est pas toujours aisé d'avoir d'emblée une appréciation unanime.

« Il est naturel que dans une organisation unitaire, qui groupe des personnes ayant des conceptions politiques différentes et même opposées, des débats animés surgissent de temps à autre. Mais ce qui est déterminant chez nous, c'est que nous recherchons toujours, les uns et les autres, conscients des responsabilités que nous assumons, des solutions acceptables pour tous et ne choquant personne.

« L'air de notre maison est donc respirable pour tous les anciens combattants juifs, sans exception.

« Vous êtes nombreux à être venus à l'organisation dernière.

« Près de 220 rien que pour les deux dernières années. Vous appartenez aux couches

gresser dans beaucoup de domaines nous concernant directement :

Et il énumère les principales tâches qui nous attendent :

« 1) aboutir au règlement des dossiers d'indemnités en faveur des Prisonniers de Guerre juifs ayant déposé leur demande après le 31 mars 1958 ;

« 2) face aux difficultés croissantes auxquelles se heurtent nos camarades malades et déshérités, renforcer encore le travail social et tout mettre en œuvre, vaincre tous les obstacles, pour que soit créée la maison de convalescence de Levens ;

« 3) organiser une excursion en Israël pour l'été prochain, et inaugurer la plaque commémorative de notre Union dans la Forêt du Souvenir ;

« 4) participer par une large délégation en Pologne aux célébrations du 20^e anniversaire de l'insurrection du Ghetto de Varsovie ;

« 5) renforcer les sections existantes en province et en créer d'autres dans les villes où se trouvent des anciens combattants juifs ;

« 6) continuer à recruter de nouveaux adhérents afin de renforcer encore notre organisation ;

« 7) réagir avec force contre toute manifestation antisémite et raciste ;

« 8) participer activement à toutes les initiatives, et particulièrement à celles émanant du monde combattant tendant à créer une atmosphère de paix dans le monde en liquidant les différends par voie de négociation, en concluant un accord sur le désarmement, sur l'interdiction des expériences nucléaires. »

Et il conclut :

« Nous sommes convaincus que ces objectifs traduisent les aspirations de

l'ensemble de nos camarades. « En avant, tous unis, pour la réalisation de ces tâches ! »



De gauche à droite : Me GRINSPAN, qui présidait la séance, Me Etienne NOUVEAU et notre secrétaire général Isi BLUM.

sociales les plus diverses, vous avez très certainement des conceptions variées sur la vie et sur les événements. Mais dites-nous, comme d'ailleurs vous tous qui êtes à l'Union depuis 18 ans, dites-nous si vous ne vous sentez pas tous ensemble bien à l'aise dans notre, dans votre maison.

« Vos suggestions, vos critiques, vos remarques sur notre activité, sur notre orientation ne peuvent qu'être profitables pour le travail à venir. »

« Outre nos droits de caractère général que nous devons défendre aux côtés de tous les anciens combattants, et il ne faut pas se le dissimuler, la lutte sera rude, surtout pendant la période qui s'ouvre devant nous, il nous faut au cours de l'année qui vient pro-

l'ensemble de nos camarades. « En avant, tous unis, pour la réalisation de ces tâches ! »

Le Comité Directeur adresse à tous les adhérents aux lecteurs du journal ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour 1963.

Ce numéro a été édité en 12000 exemplaires et expédiés, en plus de tous nos lecteurs habituels, à 8000 personnalités du monde combattants de toute la France.



A la tribune, de gauche à droite : I. PERSTUNSKI, vice-Président, G. KENIG, vice-Président, le Président Dr DANOWSKI, le Secrétaire général Isi BLUM, Me GRINSPAN ; ROTHBERG et GITTLER, Président d'honneur et Président de notre section lyonnaise, le Dr KAGANOFF (au micro) Président de la Fédération des Associations d'Anc. Comb. Juifs, B. PONS, vice-Président, S. APPEL, vice-Président ; M. SCHUSTER, secrétaire et KLAJDER, vice-Président.

Inculpé à la suite d'un article
excitant à la haine et insultant
bassement les ANCIENS
COMBATTANTS JUIFS

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

58, rue du Château-d'Eau, PARIS (10^e)

Tél. : NOR. 49 26

POUJADE CONDAMNÉ pour antisémitisme par le TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LIMOGES

Notre UNION

A L'ORIGINE des poursuites engagées contre Pierre Poujade, et de la lourde condamnation qu'il s'est vue infliger, il y a un article paru dans son journal, « Fraternité Française », le 16 juin 1961.

Commentant une élection partielle dans le 9^e arrondissement, Poujade se livrait à de violentes attaques antijuives. Le 9^e arrondissement était qualifié par lui de « ghetto » et le député élu de « glorieux fils de David », bien qu'il ne soit nullement juif, et seulement pour illustrer sa thèse favorite : la main-mise des Juifs sur les rouages de l'Etat, la responsabilité des Juifs dans tous les maux dont souffre le peuple français. Cette thèse, à vrai dire, n'est pas nouvelle. Poujade, comme tous les racistes, manque d'imagination, et ne peut que ressasser les vieilles rengaines éculées de la propagande nazie.

Mais il ne se contentait pas d'injurier : il menaçait. Bien-tôt, écrivait-il en substance, il y aura une nouvelle guerre, et les Juifs subiront alors un juste châtiment :

« A ce moment-là, crois-moi, petite Rebecca ou petit Abraham, quand il y aura le retour de flamme, tu n'auras pas besoin de chercher tes grands dignitaires qui l'auront provoqué. Rothschild sera revenu à Londres, Debré n'aura toujours pas d'étoile jaune, il se trouvera bien à nouveau un Joanovici pour être « utile au vainqueur » et les pétroliers seront les premiers à proposer leur argent aux vainqueurs, quels qu'ils soient (...) Prenez garde, Messieurs les nouveaux maîtres, que ce ne soit pas le signe avant-coureur de l'ouragan. »

LES POURSUITES

Ces élucubrations agressives exigeaient une riposte.

Dans le cadre de la législation actuelle, c'est au Parquet qu'il appartient d'engager des poursuites en cas de diffamation contre un groupe de personnes en raison de leur race ou de leur confession. Mais, une fois de plus, le Parquet ne crut pas devoir intervenir, et c'est le M.R.A.P. qui déposa une plainte au Procureur de la République de Limoges, ville où « Fraternité Française » est éditée.

Et Poujade fut inculpé.

Mais il va de soi que cela n'était de son goût, et pour protester, il publia, dans « Fraternité Française » du 22 décembre 1961, un nouvel article, plus virulent encore que le premier, ce qui lui valut... de nouvelles poursuites de la part du M.R.A.P., ainsi que de notre Union.

UNE ANTHOLOGIE DE L'ANTISEMITISME

Sous le titre « Le régime et les Juifs, Pierre Poujade inculpé d'antisémitisme. Un comble ! », on lit dans cet article du 22 décembre, des développements et des slogans qui trouveraient tout naturellement leur place dans une anthologie de l'antisémitisme, avec la prose du « Stürmer », du « Pörlé », de « La Gerbe » et de « Je suis partout ». Même grossièreté, mêmes calomnies, mêmes appels au meurtre. Si bien que les avocats du procès de Limoges n'ont pas eu de mal à faire un parallèle significatif entre les phrases de Poujade et celles qui parurent avant et pendant la guerre dans cette presse de honte et de sang.

« Si je m'appelais Lévy, écrit par exemple Poujade, (j'irais) travailler de mes mains à la résurrection de mon peuple, en Israël, au lieu d'intenter des procès aux gens qui m'hébergent... » « La France est un pays hospitalier, jusqu'à l'excès ».

Le programme du parti nazi proclamait déjà : « Un Juif ne peut pas être un compatriote ». Poujade ne fait que le paraphraser.

Poujade affirme encore :

(La France est) « sucée par une bande de vampires de haut vol, qui va des Kaspereit aux Rothschild, en passant par les Kleustein et les Mendès. Des valets politiques aux maîtres bancaires, ils trustent banques et grands magasins, Bourse et supermarchés. »

(Suite page 4)

qui s'était constituée
partie civile, obtient
1 NF de dommages-intérêts



L'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, et le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, tous deux parties civiles avaient délégué plusieurs de leurs dirigeants au procès de Limoges. On voit ici, arrivant au Palais de Justice, les deux délégations, où l'on reconnaît notre président, le Dr Danowski et notre ami Golgevit, membre du bureau, ainsi que Pierre Paraf et Charles Palant, président et secrétaire général du M.R.A.P.

UN DELIT ANACHRONIQUE

PAR jugement en date du 7 novembre 1962, le Tribunal correctionnel de Limoges a déclaré Poujade coupable des délits de diffamation et injures qui lui avaient été reprochés par « L'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs », d'une part, et par le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix d'autre part.

Il s'agissait, on le sait, de cette diffamation et de ces injures prévues aux termes des articles 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881, modifiée et complétée par le décret-loi du 21 avril 1939 qui, notamment par la voie de la presse ont « pour but d'exciter à la haine entre les citoyens contre un groupe de personnes qui appartiennent par leur origine à une race ou à une religion déterminée ».

C'était le délit d'antisémitisme dans toute son impureté...

Le « moyen » employé ? Ce journal qui par un paradoxe étonnant (mais faut-il s'étonner de quelque chose quand il s'agit de ce genre de personnes et de ce genre de prose ?) s'intitule curieusement « Fraternité Française ».

De quelle « Fraternité », hélas, pouvait-il s'agir et... de quelle « France » ?

Reprenant un des termes que j'avais énoncés, M. le Procureur de la République, en un réquisitoire sévère et combien justifié, avait dit « c'est un délit anachronique ».

Mon confrère Schapira avait excellemment analysé la prose de M. Poujade : « C'est du plus pur style Goebbels ».

En effet... s'occupant des morts, des pauvres morts israé-

par

M^e Etienne
Nouveau



lites... Poujade avait écrit, après avoir dit des Juifs (dont il citait comme prototype les Bleustein, les Kaspereit, les Rothschild, les Mendès) : « Cette bande de vampires qui sucent la France » : « Mais on n'en voit pas beaucoup sur les pla-

ques de marbre de nos monuments aux morts... »

Citant spécialement ces termes, le Tribunal a déclaré que « de toute évidence », ils constituaient une « insinuation malveillante tendant à affirmer indirectement que peu de Juifs ont combattu dans les rangs de l'armée française pendant les dernières guerres ».

Le Tribunal a dit et jugé qu'il y avait incontestablement une atteinte à l'honneur des anciens Combattants juifs.

Le Tribunal avait auparavant déclaré recevable l'action de l'Union des Anciens Combattants Juifs, compte tenu de ce que ses statuts lui donnaient pour mission de défendre les intérêts, tant matériels que moraux, de ses membres.

Je ne voudrais pas donner à ces quelques lignes la portée d'une note de jurisprudence, réservée, comme il se doit, plutôt aux journaux de Droit, mais cependant, il est bon de souligner que le jugement, fortement motivé en Droit, a voulu répondre aux conclusions de la défense qui discutait, en invoquant une certaine jurisprudence, de la recevabilité de notre action.

Des groupements tels que ceux de résistants et déportés ne pourraient intervenir comme partie civile pour la défense générale de leurs membres ?

Mais chaque cas mérite d'être traité à part. En l'espèce,

(Suite page 5)

LES PLAIDOIRIES

« Une grave atteinte à l'honneur des Anciens Combattants Juifs »

Plaidant au nom de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, notre éminent ami Maître Etienne Nouveau s'est référé essentiellement à la phrase où Poujade affirme, dans *Fraternité Française* du 22 décembre 1961, qu'« on ne voit pas beaucoup de noms juifs sur les plaques de marbre de nos monuments aux morts ».

« Les Anciens Combattants juifs, déclare avec indignation M^e Nouveau, sont gravement atteints dans leur honneur par cette expression de mépris et de diffamation. Car cela revient à dire que les combattants juifs ne se sont pas bien battus, qu'ils n'ont pas risqué leur vie avec autant de courage que les autres combattants.

« De ce fait, leur association est directement diffamée puisqu'il lui est reproché de grouper des adhérents qui n'ont pas fait leur devoir.

« A ces combattants juifs, Poujade reproche, en somme, de n'être pas morts. »

Pour démontrer l'absurdité et la malveillance de telles assertions, M^e Nouveau remet au Tribunal plusieurs ouvrages et documents qui donnent la liste de milliers de Juifs morts au champ d'honneur pendant la guerre 1914-1918, ainsi que le livre « Au service de la France » édité par l'U.E.V.A.C.J.

« Les Juifs ont fait leur de-

voir comme les autres, ni plus ni moins, s'écrie-t-il. Ce sont des Français comme vous et moi. Ils sont ici nos frères, nos camarades. Et nous qui n'avons pas cette infirmité de l'esprit qui s'appelle l'antisémitisme, il ne nous vient pas à l'idée de nous distinguer les uns des autres ! ».

« Au-delà de nos combats communs, dit-il encore, dans lesquels les Juifs ont pu lutter les armes à la main, il y a eu les camps nazis, où six millions d'innocents ont péri : si bien qu'on ne peut rencontrer un seul Juif dont la famille n'ait été endeuillée, dont plusieurs parents n'aient été exterminés. »

M^e Nouveau évoque la fin

même « délit anachronique », dont on avait pu espérer, après tant de sacrifices, qu'il ne souillerait plus notre pays.

« De telles entreprises, dit-il, sont indignes de la France. Ceux qui osent ainsi diviser les gens, avec des procédés aussi répugnants, soulèvent la réprobation de notre peuple. »

Au nom des traditions françaises de générosité et de fraternité, il demande une application sévère de la loi.

« UNE AGRESSION CONTRE LES JUIFS DE FRANCE »

M^e Jean Schapira, premier avocat à plaider (au nom du M.R.A.P.), dénonce dans les articles de Poujade, « une véritable agression, dans le plus

pur style de Goebbels, contre les Juifs de France. »

« Poujade, déclare-t-il, nous dira sans doute qu'il n'a fait qu'user de la libre expression permise à un journaliste en régime démocratique. En cela, il reprendrait le mot fameux : « J'exige la liberté au nom de vos principes, et je vous la refuse au nom des miens ».

« M. Tauran, directeur de la publication incriminée et également poursuivi, a dit au juge d'instruction qu'il n'avait fait que publier des opinions très générales comme on en trouve habituellement dans la presse. Mais de quelle presse veut-il parler ? De « Jeune Nation », sans doute, ou des écrits pour lesquels Maurice Bardèche a

été condamné, à moins que ce ne soit la presse de 1940 à 1944.

« M. Poujade nous avait promis aussi des témoignages en sa faveur de petits commerçants juifs. Ils ne sont pas là, mais en aurait-il trouvé que cela ne prouverait rien en faveur de sa thèse : Xavier Vallat lui-même, ex-commissaire aux questions juives de Vichy, n'avait-il pas trouvé trois ou quatre anciens combattants juifs qui venaient faire son éloge dans les prétoires, après la Libération ! »

« BRISER CES FORCES DE DESAGREGATION NATIONALE »

Dernier avocat des parties civiles à prendre la parole, le Bâtonnier Paul Arrighi fait en termes cinglants le procès du poujadisme.

Soulignant que « l'évolution cérébrale de Poujade est calquée sur celle d'Hitler », il déclare :

« Le poujadisme, au fil des ans, s'est fascisé, comme se fascise tout mouvement semblable, remarquable par son absence totale de pensée politique... Poujade a maintenant atteint son plein développement intellectuel ; il a trouvé sa doctrine : le racisme. Pour lui, les problèmes politiques, les malheurs de la France, les difficultés des uns et des autres ne peuvent s'expliquer que par la volonté des Juifs, de l'Islam, des Noirs. C'est le racisme à l'état pur, à l'état primaire.

« C'est de cette indigence indigence intellectuelle que naît le fascisme, qui a besoin de fanatiser les masses. A cet effet, il lui faut un bouc émissaire : ce sera le Juif. »

Et encore :

« L'antisémitisme, c'est la seule idée sur laquelle comptent Poujade et son entourage pour pallier leurs insuffisances politiques. »

Le Bâtonnier Arrighi, demandant un châtiment exemplaire, conclut en ces termes :

« Actuellement, on constate qu'il y a des gens qui poussent encore au génocide. En 1959, la nuit de Noël, une vague de croix gammées, partie de Cologne, s'est répandue sur les murs de nos villes. Et il est fort probable que les amis de M. Poujade n'ont pas hésité à prendre leur part de ces barbouillages... »

« Il ne s'agit donc pas d'une affaire banale. Il s'agit de briser ces forces de désagrégation nationale qui, une fois de plus, vont à l'encontre des intérêts de la France, des intérêts de tous. »

Abonnement
UN AN : 25 NF.
C. P. P. Courant-France 215-15
Rédaction - Administration
41, rue L. Dore, Limoges (88-43)
(Téléphone 21.26.21)
A PARIS
L. FERNET
Journaliste-Écrivain
101, rue de Valenciennes
75013 Paris (13)
Le Numéro : 0 NF 50

FRATERNITÉ
française
La tribune de
Pierre POUJADE

Le syndicalisme
dévalué :
15 minutes
de grève
pour M. Frey

LE REGIME ET LES JUIFS

honteuse, dans la collaboration avec l'ennemi, des hommes qui, avant la guerre, excitaient déjà à la haine contre les Juifs. Poujade, leur successeur, comment à nouveau aujourd'hui ce

Pierre Poujade inculpé pour antisémitisme

UN COMBLE !

ME voici donc encore une fois inculpé. Ce n'est pas le Président de la République qui me poursuit aujourd'hui mais un certain « Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme » pour la « Paix et la Liberté ».

Et je suis poursuivi pour quoi ?

Pour « injures envers des personnes appartenant à une race ou religion dans le but d'exciter à la haine » (re-sic) !

★

ME A CULPA ! J'ai eu tort de qualifier le IX^e de « ghetto ». Le Larousse se définit ce mot : « Quartier où les Juifs d'une ville étaient tenus à résider ». Personne ne les oblige à résider dans le IX^e. Et il ne se font pas tant de résider ailleurs.

Cependant il y en a dans le IX^e. Il faut même croire qu'ils en ont beaucoup, puisque dans l'expression particulière que...

serais fier d'appartenir à une organisation qui prouverait en allant travailler de mes mains à la résurrection de mon peuple en Israël, au lieu d'interférer dans des procès aux gens qui hébergent !

★

Oh ! sont les racistes ! Ou sont ceux qui inculquent dans le but d'exciter à la haine !

★

En bien, ce sont les provocateurs du Mouvement ! Ce sont eux qui dépassent la mesure en accusant le IX^e de « ghetto ». La France est un pays hospitalier. Jusqu'à l'excès, elle est-elle suée par une bande de vampires de haut vol qui va des Kasperl aux Rothschild en passant par les Bleustein et les Menes. Des valets politiques aux maîtres banquiers, les truands Banques et Grands magasins, Bourse et Supermarchés.

Mais un jour, vous allez voir, vous allez voir, vous allez voir, de loin de province, ni sur les plaques de marbre de nos monuments aux morts, ni symbolique de leur comportement est le cas des Rothschild, dont la fortune s'est constituée en spéculant sur la France, sur le désastre de la France, et qui désirent...

Car — et je l'écrirais dans cet éditorial qui me vaut d'être poursuivi — quand la politique de ces grands charbonniers aura porté ses fruits, sanglants en Algérie, quand les rogos de actions seront...

★

Mais aux Kasperl et aux Rothschild, je dis que c'est trop, qu'ils, exagèrent, qu'ils excitent à la haine !

★

Ils ont voulu ce procès. Eh bien ils l'auront ! Et je vous jure qu'ils s'en moqueront les doigts !

★

Le numéro de « Fraternité Française » où a paru, en première page, l'article incriminé.

TOUCHÉ !

NON seulement Poujade, en dépit de ses rodomontades, n'a pas osé se présenter personnellement devant le Tribunal correctionnel de Limoges, mais encore il a réagi d'une façon qui montre que le coup a porté.

Alors qu'il avait consacré toute la largeur de la première page de « Fraternité Française » à attaquer les Juifs, le compte rendu du procès publié dans le numéro du 19 octobre (paru avec un jour de retard) est expédié en une colonne de petit format, dans une page intérieure. Il ne fait, dans ces quelques lignes fielleuses et embarrassées, qu'essayer de se justifier. Et l'article est si élogieux pour la plaidoirie prononcée en sa faveur qu'on se deman-

de s'il n'a pas été rédigé par son avocat lui-même.

Dans le numéro qui suit le jugement du 17 octobre, pas un mot de l'affaire. C'est seulement 10 jours plus tard que l'on trouve dans « Fraternité Française » deux pages concernant la « doctrine » poujadiste sur la « question juive ». Les auteurs de ces articles s'efforcent, par de multiples contorsions, de démontrer que Poujade n'est pas antisémite, bien au contraire. Et de reprendre la thèse de tous les racistes selon laquelle il y aurait les « bons israélites » et les « mauvais juifs », ces derniers étant causes des persécutions contre tous. A travers ces lignes précautionneuses, « Fraternité Française » laisse apparaître

à nouveau le bout de l'oreille, et confirme, s'il en était besoin, que les poursuites étaient justifiées, la condamnation bien méritée, et que la vigilance demeure nécessaire.

Poujade annonce qu'il a fait appel : il ne pouvait faire moins et c'était pour lui le seul moyen de ne pas perdre totalement la face.

Mais ce n'est que partie remise. Car, pour le second procès, Poujade aura de nouveau en face de lui des organisations et des avocats décidés à mettre en accusation devant l'opinion publique l'idéologie criminelle qu'il personnifie. Et nous voulons espérer que la juste sentence du Tribunal correctionnel sera confirmée.

L'AFFAIRE (Suite de la page 3)

Excitations classiques, si l'on peut dire, aux violences, à la haine et aux persécutions. A quoi Poujade ajoute :

« On n'en voit pas beaucoup (des Juifs) sur nos champs de foire de province, ni sur les plaques de marbre de nos monuments aux morts. »

C'est cette dernière phrase en particulier, qui amena notre Organisation à se constituer partie civile, pour défendre l'honneur des Anciens Combattants Juifs basement insultés.

LE PROCES

Après plusieurs renvois, l'affaire Poujade est venue le 17 octobre dernier devant le Tribunal correctionnel de Limoges.

Les débats étaient présidés par M. Teyssier. Le M.R.A.P. et notre Union étaient représentés par des délégations de leurs directions venues de Paris. (C'est notre Président le Dr Danowski et le camarade Golgevit, membre du bureau, qui y représentaient notre organisation). De Paris étaient venus également plusieurs journalistes et l'ensemble des représentants de la presse débordaient la place habituellement réservée à cet effet.

Dans la salle comble, se trouvaient les dirigeants de la communauté juive de Limoges, des organisations locales d'anciens combattants, de déportés et de résistants.

Il y avait aussi la femme de Poujade. Mais lui-même, qui avait proclamé : « Ils ont voulu ce procès. Eh bien, ils l'auront ! Et je vous jure qu'ils s'en mordront les doigts ! » n'osa même pas entrer dans l'enceinte du Tribunal. Il se contenta d'attendre... dans le café d'en face.

On entendit successivement les plaidoiries de M^e Jean Schapira, pour le M.R.A.P., de M^e Etienne Nouveau, pour notre Union, puis du Bâtonnier Paul Arrighi.

Les avocats firent état de plusieurs témoignages, notamment celui du président Vincent Auriol, flétrissant « cette monstrueuse imbecillité qu'on appelle le racisme et l'antisémitisme ».

Le procureur Mazabraud intervint ensuite pour s'associer sans réserve aux conclusions des avocats civiles.

Enfin l'avocat de Poujade, M^e Lapeyronie, se livra à une diatribe... poujadiste, transposant dans sa plaidoirie les « arguments » de son client. Ses propos racistes suscitèrent à plusieurs reprises des murmures d'indignation dans l'assistance.

LE JUGEMENT

Le jugement, rendu le 7 novembre, donne toute satisfaction aux parties civiles.

Pour les deux articles incriminés, Pierre Poujade et le directeur-gérant de « Fraternité Française », Tauran, sont condamnés chacun à 2.000 NF d'amende, soit un total de 400.000 anciens francs.

Ils sont également condamnés aux dépens, et ils doivent payer au M.R.A.P. et l'U.E.V.A.C.J., le nouveau franc de dommages-intérêts que les deux associations réclamaient.

Ce jugement est d'une grande portée : d'abord parce que c'est la première fois que Poujade est condamné pour antisémitisme, ensuite parce que la recevabilité de notre Union et du M.R.A.P., c'est-à-dire leur aptitude à poursuivre en Justice les racistes, est expressément reconnue par d'importants attendus.

C'est ce qui explique le grand retentissement que le procès de Limoges a eu dans la presse et à la radio, dans l'ensemble de la France.

"L'action de l'Union des Engagés Volontaires Juifs est parfaitement fondée"

Le jugement rendu le 7 novembre par le Tribunal Correctionnel de Limoges reprend la thèse défendue par notre avocat, soulignant que l'article de Poujade constituait une atteinte à l'honneur des anciens combattants juifs, et que, par conséquent, notre Union avait raison de se constituer partie civile.

Voici les attendus qui concernent notre recevabilité :

« Attendu que les prévenus prétendent que cette constitution de partie civile est irrecevable, que cependant aux termes des statuts de cette association elle est chargée de défendre les intérêts normaux des anciens combattants juifs ;

« Attendu que la constitution est régulière en la forme ; que par ailleurs le fondement de son action réside dans le fait que Poujade a diffamé les Juifs, anciens combattants, lorsqu'il écrit : « Une bande de vampires... Ils sucent la France... Mais on n'en voit pas beaucoup sur les plaques de marbre de nos monuments aux morts » (numéro 332 du 22 décembre 1961, joint au dossier de « Fraternité Française »)

« Attendu que cette phrase constitue de toute évidence à l'égard des Juifs une insinuation malveillante qui consiste à affirmer indirectement que peu de Juifs ont combattu dans les rangs de l'armée française pendant les dernières guerres, qu'il y a là incontestablement une atteinte à l'honneur des anciens combattants juifs ; que dans ces conditions l'action civile de l'Union des Engagés Volontaires Juifs, liée aux poursuites pénales concernant les faits dont s'agit est parfaitement fondée ;

« Attendu qu'il y a lieu en conséquence de rejeter toutes conclusions non conformes des deux prévenus à cet égard... »

Au sujet des deux articles de Poujade, considérés dans leur ensemble, les juges s'expriment ainsi :

« Attendu que les termes employés sont de toute évidence outrageants et méprisants, que de plus le fait de publier des articles de ce genre dans un

journal lu par un grand nombre de lecteurs démontre en outre le but de propagande antisémite poursuivi par le rédacteur de l'article et le directeur de la publication, et par là même l'intention d'exciter à la haine entre les citoyens et habitants d'une même nation mais de races différentes, que les accusations spécialement

Le jugement reconnaît également la recevabilité du MRAP et souligne l'importance de la lutte contre l'antisémitisme et le racisme. Il déclare notamment :

« Attendu que le but de cette association est de combattre en France le racisme et l'antisé-

gulièrement sur le territoire national ;

« Attendu que toute propagande par la voie de la presse et notamment tout écrit ayant pour but d'exciter à la haine raciale cause incontestablement un préjudice à une association qui s'efforce au contraire par son action de freiner l'antisémitisme qui a fait et qui fait encore dans d'autres pays des ravages importants, allant jusqu'à l'extermination d'une race déterminée...

« Attendu que ce préjudice est déterminé par le fait que les écrits de Poujade vont à l'encontre des efforts constants de l'association dont s'agit pour combattre le racisme et l'antisémitisme, qu'il en résulte pour le Mouvement en question un préjudice moral, puisque Poujade s'est livré à des attaques répétées par la voie de la presse contre les Juifs...

« Attendu que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme apparaît sur le plan national et social tout aussi importante que celle pour la défense de la moralité publique, que l'action par voie de la presse qui vise à exciter à la haine entre citoyens de races différentes porte un préjudice direct et personnel à l'association qui s'est promis précisément de lutter contre le racisme et l'antisémitisme, que l'on pourrait même dire que le préjudice est plus direct et plus personnel que celui résultant pour l'Association de la défense de la moralité publique d'un outrage aux bonnes mœurs...

« Attendu qu'il a lieu de noter en outre que dans l'article incriminé (numéro 332 de « Fraternité Française ») il est indiqué d'une manière très nette que l'attaque est dirigée contre le « Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (sic) » ;

« Attendu qu'il s'agit donc, de surplus, d'un écrit constituant une attaque directe et personnelle contre le Mouvement susvisé... »

Tels sont les motifs qui justifient la condamnation de M. Poujade et qui montrent combien nous avons raison d'engager des poursuites.



« On n'en voit pas beaucoup sur les plaques de marbre de nos Monuments aux Morts », a dit Poujade...

portées contre les Juifs ayant amassé de grosses fortunes, dans des termes inspirés par la haine, font ressortir le but poursuivi par le rédacteur et par le directeur de la publication ;

« Attendu que les faits reprochés aux deux prévenus sont donc bien caractérisés et bien établis, qu'il y a lieu d'entrer en voie de condamnation contre chacun d'eux... »

mitisme, que de tous temps, suivant ses plus anciennes traditions la France a accueilli en son sein des citoyens de races et de religions différentes, que le législateur a donc voulu fournir à la Justice un cause pour combattre ceux qui se dressent contre la légalité, qui veulent semer la discorde et la haine entre les Français et ceux de races ou de religions différentes qui se trouvent ré-

FIDELES AU TESTAMENT DE NOS MORTS

LORSQUE notre Union fut créée — dès que l'invasisseur eût été chassé du sol français — elle ne s'est pas seulement donné pour tâche d'aider les anciens combattants juifs, ceux des champs de bataille et ceux des maquis, à retrouver une place normale dans la vie, à soigner leurs plaies et défendre leurs droits ; elle s'est aussi fixé comme objectif de lutter contre toutes les survivances du racisme et de l'antisémitisme qui avaient causé tant de ravages dans les pays occupés par les forces hitlériennes.

L'antisémitisme est une maladie qui ronge le corps sain d'une nation, dressant les citoyens les uns contre les autres. C'est pourquoi les patriotes conscients s'indignent chaque fois que les racistes reprennent leur sinistre besogne.

Les antiracistes, et parmi eux les anciens combattants juifs, ont réagi lorsque Xavier Vallat, commissaire aux affaires juives sous Vichy, a été grâcié ; ils ont intenté des procès à « Aspects de la France » pour ses articles antijuifs odieux et contre Maurice Bardèche qui, dans son livre « Nuremberg ou la Terre Promise », fit l'apologie du nazisme.

Notre Union ne peut rester indifférente lorsqu'un Poujade se permet d'écrire qu'on ne voit pas suffisamment de noms juifs sur les plaques commémoratives de notre pays.

Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de ne pas laisser insulter la mémoire de nos héros qui se sont battus pour la France, qui ont versé leur sang généreux pour leur patrie d'adoption.

Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de défendre l'honneur de nos camarades — que leurs noms figurent ou non sur les plaques de marbre — qui sont morts cependant, avec ou sans uniforme pour que le monde, pour que la France soient débarrassés à jamais du racisme et de ceux qui colportent de telles excitations à la haine.

Voilà pourquoi nous avons décidé de nous constituer partie civile au procès de Limoges et avons chargé Maître Etienne NOUVEAU, bien connu dans le monde combattant, de défendre notre cause.

Notre Union, en agissant ainsi, est fière d'être restée fidèle aux idéaux pour lesquels se sont battus et sont morts nos camarades.

A l'avenir, nous agissons de même, étant convaincus qu'en luttant contre l'antisémitisme et le racisme nous continuons à servir la France et la République.

Isi BLUM.

Un délit anachronique

(Suite de la page 3)
tous les membres de l'association plaignante étaient collectivement et individuellement visés par cette allégation que les Juifs s'étaient peu battus puisqu'ils avaient peu de morts dont les noms n'étaient point nombreux « sur les plaques de marbre de nos monuments aux morts ».

Le Tribunal de Limoges a bien défendu sa décision.

A l'objection que, pour être recevable, un groupement devrait justifier d'un préjudice personnel, il répond notamment :

« Il faut observer qu'en matière d'attentats aux mœurs, les associations, constituées pour la défense de la moralité publique, peuvent exercer l'action civile sans avoir même à justifier d'un préjudice personnel (Cass. Crim. 20-2-37).

« Attendu que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme apparaît sur le plan national et social tout aussi importante que celle pour la défense de la moralité publique... »

Cette courte remarque dans le domaine strict du droit, qui a permis au tribunal de rece-

voir l'action des associations plaignantes dans leur constitution de partie civile, met en valeur un des résultats précieux de cette action dont la nécessité pouvait ne pas apparaître à chacun.

En effet, outre qu'au fond elle a déclenché l'action publique et le réquisitoire du Ministère public qui suffisait à déterminer la condamnation à une forte amende, elle a provoqué cette prise de position juridique du Tribunal dans un domaine controversé.

Le jugement affirme la recevabilité de l'action de l'association dont les membres ont été collectivement atteints dans leur honneur.

Une telle prise de position rend aux textes pénaux inter-prétés, la résonnance qu'ils doivent avoir, conforme à l'esprit, comme un texte de la loi.

Elle enlève aux habiles le bénéfice d'une certaine immunité, tout au moins à l'égard des groupements plaignants, lorsque le diffamateur n'a visé la race ou la religion qu'en termes généraux et collectifs, sans citer nommément tel groupement ou telle personne...

MAIS laissons là le Droit et ses subtilités.

Je viens d'écrire que certains bons esprits eussent pu se demander si la poursuite d'un Poujade était nécessaire.

Y a-t-il des morts qu'il faut tuer plusieurs fois ?

Le Poujadisme politique n'est-il pas de ces morts qui n'ont droit à aucun linceul de pourpre ?

Il ne manque pas d'encouragements à ne rien faire, ni de vieux dictons pour pratiquer le dédain d'un adversaire dérisoire.

Par exemple : « Les chiens aboient, la caravane passe. » Seulement j'approuve mes amis juifs qui se préoccupent des aboiements des chiens !

Ils sont encore nombreux ceux d'entre eux qui se souviennent que, si la caravane passe sans s'occuper à temps des aboiements des chiens, son périple s'est terminé jadis dans le camp d'Auschwitz et... en d'autres lieux.

Sans doute, on peut se persuader qu'on ne reverra jamais cela... encore que notre contradicteur à Limoges, remontant presque au déluge, ait entendu nous persuader que l'antisémi-

tisme était excusable parce qu'il était de tous les temps... passés et à venir...

Je crois qu'il faut féliciter l'Union des Anciens Combattants Juifs et le M.R.A.P. d'avoir été vigilants.

Il faut reprendre le mal à ses racines dans les bas-fonds du sol français.

MES amis de l'Union m'ont remercié. Dois-je leur dire ma gratitude de m'avoir permis d'exprimer leurs griefs ?

Nous étions, en 1914-1918 des camarades, des frères dans le même combat comme dans la Résistance. Je devais cela à ces amis...

Mais puis-je en terminant exprimer un regret.

J'avais pensé que ce litige vaudrait une satisfaction de curiosité : voir M. Poujade en chair et en os. Entendre sa voix. Je croyais, à lire sa prose menaçante : « Ils ont voulu ce procès, ils l'auront mais je vous jure qu'ils s'en mordront les doigts !... », que cette curiosité inavouable, allait nous être donnée. On sait qu'il n'en fut rien et que le bonhomme était resté au café d'en face...

Etienne NOUVEAU.

Avec allocations aux grands invalides et Statut des grands mutilés

Article 16 + Double article 18										
100 % + 9°	372	144	516			1373	1250	601,2	4256,2	23.536,80
100 % + 10°	372	180	516			1373	1250	601,2	4288,2	23.713,76
Par degré en plus		32					50	10	92	508,76

★★★★★ Les déportés et internés politiques ne bénéficient pas du Statut des grands mutilés.

— **10 NF** pour les ascendants et les invalides dont le pourcentage d'invalidité est fixé de 10 à 45 %.

Imp. Abécé, 21, rue Juliette-Dodu - Paris-10^e

LA MANIFESTATION DES ANCIENS COMBATTANTS

(Suite de la 1^{re} page)

n'avaient pas encore bougé de la Place de l'Opéra. Après l'immense foule des drapeaux, vinrent les dirigeants du Comité National de liaison des Anciens Combattants; Paul Manet Président de l'U.F.A.C., M^r Etienne Nouveau, Secrétaire Général du Comité d'Entente des Grands Invalides; Paul Cuisinier, Président de la F.N.C.P.G.; Albert Flon, Président de la F.A.R.A.C.; Pfeiffer chargé de l'Organisation; Pierre Bugeaud Président de l'Union des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre de la Seine, etc...

Le grand succès de ce rassemblement a certainement surpris les pouvoirs publics qui avaient pourtant tout fait pour que personne n'en parle, et que l'action envisagée soit minimisée au maximum.

La manifestation du 1^{er} décembre a démontré une fois de plus par son ampleur et sa dignité quelle place importante les anciens combattants occupent dans la nation. Ils ont exprimé par là, leur volonté inébranlable de rester comme par le passé, unis. Les anciens combattants et victimes de guerre ont également démontré qu'ils ne laisseront pas fouler aux pieds leurs droits si chèrement acquis.

Le mécontentement des anciens combattants, s'est exprimé avec force et courage dans les discours prononcés par leurs dirigeants. Les interventions étaient relatives aux problèmes suivants :

1) Le rétablissement intégral de la législation sur la « Retraite du Combattant sans faire de discrimination entre l'ancien combattant de 1914-18, et celui de 1940-45.

2) Le respect absolu de la législation sur le « Rapport Constant » et, pour qu'il en soit ainsi, la restitution des sommes dont les anciens combattants et victimes de guerre ont été lésés par des décrets du 26 mai 1962 qui ont pour but de violer cette garantie essentielle du montant des pensions et retraites des A.C. et victimes de guerre.

3) La mise en œuvre du « Plan Quadrienal » prescrit par l'article 55 de la loi des Finances pour 1962.

Tous ces problèmes ont été longuement discutés au sein de notre Union et évoqués dans le

NOS PEINES

Les anciens combattants juifs de Saint-Quentin expriment leurs condoléances émues à la famille frappée par la mort subite du camarade

MARGULES MARCEL

Notre comité directeur s'associe au deuil de la famille.

Nous apprenons la mort de notre camarade SIMON JANCU, que sa famille veuille bien recevoir nos plus sincères condoléances.

Condoléances à la famille de notre camarade YANNY AVRAM, décédé au mois d'octobre.

POUR VOS NOCES, BANQUETS SOCIETES, GALAS, UN SEUL ET UNIQUE ORCHESTRE FOLKLORIQUE ET MODERNE DE JAZZ

ELIESER GOLDSTEIN

Ancien Combattant et Déporté CHANTE, JOUE

DIRIGE SON ORCHESTRE, PREND DES ENGAGEMENTS POUR LA FRANCE,

PEUT FOURNIR DES SALONS ET TRAITEURS 68, Rue du Fg-St-Martin Téléphone : COM. 41-60 (de 11 heures à midi)

Prix spéciaux pour Anc. Combattants et Déportés.

rapport moral au cours de notre dernière Assemblée Générale.

Les anciens combattants exigent l'application d'une stricte justice et ils sont certains que par leur union et leur action ils obtiendront que leur cause soit entendue.

M. SCHUSTER

NOUVELLES BRÈVES

Le 15 décembre aux Invalides Cérémonie de l'EUGEVE

Comme tous les ans, c'est le samedi 15 décembre, à 11 heures (rendez-vous à 10 h. 30) qu'aura lieu la cérémonie commémorative dans la Cour des Invalides, devant la plaque à la mémoire des combattants étrangers tombés sur le sol français.

Notre comité, avec le drapeau de l'organisation, sera présent et nous appelons nos adhérents de venir en grand nombre.

Nos félicitations à Anna Langfus Prix Goncourt

Notre Union a adressé les félicitations chaleureuses à Anna Langfus, qui vient de recevoir le prix Goncourt pour son livre « Les bagages de Sable ».

Grâce aux nombreuses protestations le procès contre la V.V.N. est de nouveau ajourné

Fin novembre s'est ouvert à Berlin-Ouest le procès intenté par le gouvernement de Bonn contre l'Association groupant les résistants et les victimes du nazisme (V.V.N.).

Les organisations d'anciens combattants et de résistants de nombreux pays ont exprimé leur indignation de voir traîner devant les tribunaux d'authentiques combattants anti-hitlériens, alors que l'Association d'anciens S.S. est reconnue d'utilité publique !

Comme l'on sait, le procès a peine commencé a dû être interrompu, le président du tribunal, en effet, se vit accusé d'être ancien nazi par l'un des assistants, victime du nazisme. Il devait reprendre quelques

jours après, mais devant la pression de l'opinion publique, il vient à nouveau d'être ajourné.

Ceci est un grand succès pour tous les résistants du monde entier.

Notre Union a été parmi ceux qui ont protesté et voici le texte du télégramme qui a été adressé au Tribunal Fédéral Administratif de Berlin-Charlottenbourg, où se tint le procès :

« 500 anciens combattants juifs, réunis en Assemblée Générale le 28 novembre 1962, Salle Lanery, Paris, protestent contre poursuites à l'encontre anciens résistants déportés victimes nazisme ».

LA CELEBRATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 Novembre dernier, fête anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale, a été célébré par les Anciens Combattants dans toute la France.

Nos camarades ont participé en grand nombre aux cérémonies organisées par les Associations du 11^e et du 20^e arrondissement.

Le 16 décembre au Père-Lachaise avec les Anciens Déportés

Le dimanche 16 décembre à 15 heures aura lieu au Cimetière du Père-Lachaise la cérémonie traditionnelle du souvenir, organisée par l'Amicale des Anciens Déportés juifs à la mémoire des 100 fusillés du Mont Valérien.

Venez nombreux.

Au Palais d'Orsay le 24 décembre prochain



Le Chef d'orchestre NOEL KOUZO



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(Suite de la page 1) 1914-18, et M. H. Kenig, empêchés, ont exprimé leurs regrets de n'avoir pu assister à l'Assemblée).

Notre président, le Dr DANOWSKI, qui ouvre la séance, remercie les camarades d'être venus si nombreux et retrace en quelques mots le riche bilan de l'activité de notre Union au cours de l'année écoulée.

Après avoir demandé d'observer une minute de silence à la mémoire des camarades décédés depuis notre dernière assemblée générale, le président donne la parole au Dr Kaganoff, qui salue l'assemblée au nom de la Fédération en soulignant que notre Union est la seule parmi toutes les Associations d'anciens combattants juifs déployant une activité vraiment méritoire, et à notre ami Gittler qui apporte le salut de nos camarades lyonnais.

Le Dr Danowski propose ensuite comme président de l'assemblée, le Comité étant dé-

missionnaire, notre ami Maître GRINSPAN.

M^r Grinspan passe immédiatement la parole à notre secrétaire général Isi Blum pour présenter, au nom du comité, le rapport moral (dont de larges extraits sont publiés dans ce journal).

M^r Etienne Nouveau parle du procès contre Pujade et remercie notre Union de lui avoir donné la possibilité de plaider dans une affaire de ce genre.

Après la brillante intervention de notre ami M^r Etienne Nouveau, qui a été à plusieurs reprises interrompue par de vifs applaudissements, c'est L. SALAMON, trésorier de notre Union, qui fait le rapport financier de l'organisation.

Le camarade Paul GERSTNER vient ensuite, au nom de la commission de contrôle financier, rendre compte du travail de la commission qui, après vérification, a trouvé la comptabilité en parfait état.

Le camarade G. SZULC fait

une remarquable intervention sur le travail social de notre organisation, sur l'importance du procès que nous avons engagé contre Pujade et fait appel pour que tous nos camarades nous aident afin que le prochain bal au Palais d'Orsay soit une nouvelle réussite.

Ensuite c'est Maurice GRINBERG qui apporte le salut des P.G. de la Seine et suggère que l'assemblée envoie une protestation à Berlin où se tient le procès contre l'organisation des victimes du nazisme allemandes, la V.V.N. La proposition est retenue par l'assemblée.

Après l'intervention de notre camarade RACHE, le secrétaire adjoint, SCHUSTER donne lecture de la résolution qui est adoptée à l'unanimité.

La réunion prit fin par l'élection d'un nouveau comité comptant 69 membres.

Ajoutons que l'assemblée adressa un salut chaleureux à tous les camarades qui ne pouvaient y assister en raison de leur état de santé.

NOS CAMARADES A L'HONNEUR

Notre porte-drapeau JOEL HAITMAN

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos camarades, que notre porte-drapeau, J. Haitman, vient de se faire attribuer le «diplôme d'Honneur des porte-drapeau des Associations d'Anc. Combattants et victimes de guerre», par un arrêté en date du 25-7-1962 paru au Bulletin Officiel des Décorations du 4-10-1962.

Nous lui adressons, à cette occasion, nos plus vives félicitations.

Notre camarade S. KORNGOLD

C'est avec plaisir que nous avons appris que notre camarade S. KORNGOLD, membre du Bureau, vient d'obtenir à titre de porte-drapeau de l'amicale du 22 RMVE le «diplôme d'Honneur des portes-drapeaux».

Nous lui adressons à cette occasion nos plus chaleureuses félicitations.

La Croix de Combattant Volontaire

La Croix de Combattant Volontaire vient d'être attribuée aux camarades:

OSMAN Leo (St-Quentin) TRAJMAN Samuel Félicitations!

Notre camarade Paul TOBIAS (Saint-Quentin)

Nous exprimons nos plus vives félicitations à notre camarade Paul TOBIAS qui vient d'être décoré de la «Médaille de la France Libérée».

NOUVELLE LISTE DES DON'S (en NF)

sé pour nos œuvres depuis qu'a nos camarades et amis ont versé pour nos œuvres d puis qu'a paru notre dernier journal. Cette liste est une nouvelle preuve que nos camarades et amis expriment leur reconnaissance à l'organisation qui défend inlassablement les intérêts des anciens combattants juifs et victimes du nazisme.

Akselrad 100, Beker 100, Bory 50, Bron 50, Cynober 100, Fryde 70, Goldman J. 50, Jakubowicz 50, Lenczner 200, Michou 250, Millenbach 150, Piszczyk 100, Ségal 200, Mme Ticoiry 200, Mme Vager 1.500, Mme Waelput 100, Wolmer 200.

Merci, camarades et amis !

Rectificatif : c'est par erreur que Czarny figurait sur la liste précédente avec la somme de 100 NF alors qu'en réalité c'était 200 qu'il a offert.

Nos vœux

Toutes nos félicitations au camarade

Fryde DANIEL

à l'occasion du mariage de sa fille Mlle Monique Fryde avec M. Maurice Majenfeld.

•

Félicitations à notre camarade ARONWALD

à l'occasion de la naissance de son petit-fils

FRANK SAUL

•

Nos meilleurs vœux au camarade et Madame ZONELICHE à l'occasion du mariage de leur fils Simon HABELSKI avec Mlle Claudie SENDRE.

•

Les meilleurs vœux de bonheur à notre cher camarade et à Madame SZTABOWICZ à l'occasion du mariage de leur fils Marcel avec Mlle Nicole ROZENCWAGJG.

•

Nous exprimons nos vœux de bonheur à notre camarade et Mme LUKSENBERG à l'occasion du mariage de leur fils David avec Mlle Nicole KAGAN.

**אלע, דעם 24טן דעצעמבער, אין דער
נאכט פון נאעל, אויף אונזער נאכט-באל
אין די סאלאנען פון פאלע ד'ארסע'**

<< Fonds UEVACJEA, Paris_CDJC_Mémorial de la Shoah >>